This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491739

Digitized by Google

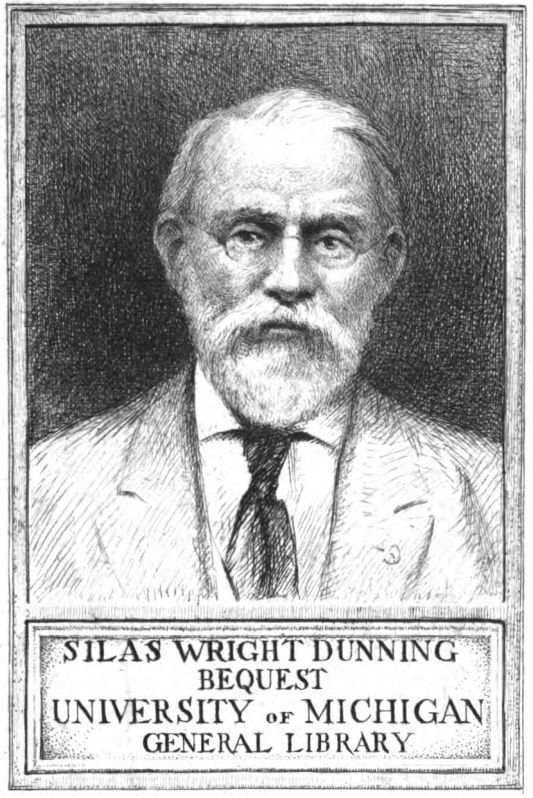

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.E912

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

VI^e^ SÉRIE

TOME TROISIÈME

ANNÉE 1905

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY ET FILS

—

1906

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

VI^e^ SÉRIE

TOME QUATRIÈME

ANNÉE 1906

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY ET FILS

1907

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. PETIT, libraire,

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins

---

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

VI[e] SÉRIE

TOME QUATRIÈME

ANNÉE 1906

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY ET FILS

—

1907

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Section de l'arrondissement de Bernay. Concours de Boisney. Liste des récompenses I

Discours prononcé par M. Joseph L'HOPITAL, Président de la Société, à la séance générale du 25 mars 1906 . . . III

Section de l'arrondissement de Louviers. Concours agricole tenu à Pont-de-l'Arche le 23 septembre 1906. Liste des récompenses. XX

Section de l'arrondissement de Bernay. Discours prononcé par M. Camille FOUQUET, Président de la section à la séance du 29 septembre 1906 XXV

Concours départemental de la race bovine tenu à Beaumont-le-Roger le 21 octobre 1906. Extrait du procès-verbal. XXX

— Discours prononcé par M. Joseph L'HOPITAL, Président de la Société XXXI

— Liste des récompenses XXXVI

Section de l'arrondissement des Andelys. Séance tenue à Gisors le 9 décembre 1906. Liste des récompenses décernées aux serviteurs ruraux du canton de Gisors. . . . XXXVIII

Section de l'arrondissement de Bernay. Concours linier de 1906. Liste des récompenses XLI

Rapport sur le 2e Congrès international des « Jardins ouvriers », par M. Charles FORTIER, membre de la Société, lu à la séance générale du 10 février 1907. XLIII

Discours prononcé par M. Joseph L'HOPITAL, Président de la Société, à la séance générale du 10 février 1907 . . LXV

Digitized by Google

Communication de M. Emmanuel Boulet, membre de la Société, lue à la séance générale du 10 février 1907 . . LXXV

Notes et documents relatifs à l'occupation allemande dans le département de l'Eure et aux affaires départementales et communales, par M. Léon Labbé, conseiller général de l'Eure, conseiller municipal d'Evreux, publiés par M. Joseph Labbé, avocat à la Cour d'appel de Paris. 1

Des mouvements de la population dans le département de l'Eure et le retour à la terre par M. Louis Passy, membre de l'Institut, ancien président de la Société. . 56

Le cimetière franc et carolingien de Bueil (Eure), par M. Léon Coutil, membre de la Société. Nouvelles fouilles de 1904, 1905 et 1906. 106

Liste des objets classés parmi les monuments historiques dans les églises et édifices publics du département de l'Eure au 1er novembre 1906. 111

Section de l'arrondissement de Bernay. Rapport de M. le chanoine Porée, membre de la Société, sur l'ouvrage de M. Le Mercier : Monographie de l'église Notre-Dame de Louviers, lu à la séance du 19 janvier 1907. 121

Nécrologie. 128

Liste des ouvrages offerts. 129

Bibliographie locale 132

Liste des présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832. 135

Composition de la Société. Membres du bureau pendant l'année 1906 et listes des membres. 138

Sociétés correspondantes 162

Programme du prix Lucien Fouché à décerner en 1909. Concours archéologique. 170

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

COMMUNE DE BOISNEY

FOIRE DU 1er MARS 1906

Liste des récompenses décernées par la Société d'Agriculture de l'Eure.

(PRIX FONDÉS PAR M. A. DUDOU)

Jeunes génisses. — 1er prix : 10 francs, M. Courant, à Boissy-Lamberville ; 2e prix : 5 francs, M. Lesage Léopold, à Boisney.

Génisses ayant toutes leurs dents. — 1er prix : 10 francs, M. Thomas Salin, à Serquigny ; 2e prix : 5 francs, M. Trouvé Jules, à Carsix.

Génisses de 2 à 3 ans. — 1er prix : 10 francs, Mme Ve Lecomte, à Boisney ; 2e prix : 5 francs, M. Ollivier, à Brétigny.

Bœufs d'herbage. — 1er prix : 10 francs, M. Dufour, à Fontaine-l'Abbé ; 2e prix : 5 francs, M. Dufour.

Bandes de bœufs et vaches d'herbage. — Prix unique : 25 francs, M. Bernouy, à Bernay.

Vaches d'herbage. — 1er prix : 10 francs, M. Bernouy, 2e prix : 5 francs, M. Duval, à Valailles.

Digitized by Google

Vaches. — 1er Prix : 10 francs, M. Bigards, à Fontaine-la-Soret ; 2e prix : 5 francs, M. Jules Renoult, à Plasnes.

Taureaux. — 1er prix : 10 francs, M. Vaudru, à Courbépine ; 2e prix : 5 francs, M. Renard Aimé, à Boisney.

Bœufs gras. — Prix unique : 10 francs, M. Hue Victor, à Boisney.

Porcs de lait. — Prix unique : 5 francs, M. Sanson, à Valailles.

Moutons. — 1er prix : 10 francs, M. Colombel, à Saint-Léger de Rostes ; 2e prix : 5 francs, M. Grenier Lucien, à Boisney ; 3e prix : 5 francs, M. Renard, à Carsix.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. JOSEPH L'HOPITAL, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A la séance générale du 25 mars 1906.

MESSIEURS,

En m'appelant à l'honneur de présider la Société libre de l'Eure, vous avez moins voulu sans doute donner à ma personnalité, bien modeste en comparaison de celle de mes prédécesseurs, une distinction trop haute pour son peu de mérite, qu'affirmer une fois de plus la tradition constante de notre compagnie, qui veut que son président soit, le plus souvent possible, choisi parmi les habitants, parmi les enfants du département de l'Eure.

Vous inspirant de cette tradition, vous vous êtes rappelé que ma famille est depuis plusieurs siècles attachée à la région d'Evreux; la fidélité des miens à leur pays natal, leur sincère amour pour leur petite patrie normande, les services qu'ils ont toujours voulu lui rendre, les liens d'estime et d'amitié que de tout temps ils y ont noués se sont présentés à votre pensée; et vous avez souri au nom que je porte comme on sourit à la douceur

Digitized by Google

des souvenirs où se concentre la mélancolie captivante des années mortes, arôme charmeur qu'exhale le passé. Alors votre bienveillance s'est éveillée; vous m'avez vu avec des yeux très indulgents, et vous m'avez su bon gré du peu que j'ai été capable de faire pour suivre les exemples qui m'avaient été légués.

Comme les années passent vite ! je ne puis croire (et pourtant c'est la vérité) qu'il se soit écoulé déjà tout près de vingt ans depuis le jour où notre excellent collègue, le plus incomparable des secrétaires perpétuels, le plus modeste et le plus méritant des hommes de bien, M. Léon Petit, m'a demandé d'accepter la présidence du syndicat agricole que la Société songeait à fonder.

C'était l'époque où l'agriculture française, surprise par la concurrence envahissante de l'étranger et n'ayant pas encore les moyens de compenser l'abaissement des prix par l'augmentation économique des rendements, se défiant d'engrais mal connus, mal dosés, parfois peu honnêtement fournis, presque toujours vendus trop cher, ne trouvant dans la machinerie agricole encore à ses débuts qu'une aide insuffisante contre les difficultés de la main d'œuvre, désorientée et comme affolée par les théoriciens sans expérience et les donneurs de conseils sans mandat, se débattant, en un mot, dans les angoisses d'une crise qui faillit être mortelle, se lançait avec l'irréflexion du désespoir sur la voie d'un empirisme dangereux, multipliait les tâtonnements, les hasardeux essais, changeait les vieilles méthodes culturales pour innover dans l'inconnu, et achetait au prix de durs sacrifices et de déceptions quelquefois amères une expérience dont elle devait tirer parti plus tard, d'abord pour son salut, ensuite pour son progrès.

Digitized by Google

J'étais alors agriculteur et, comme tant d'autres, je luttais péniblement, vendant bon marché le blé qui m'avait coûté cher à faire venir, hésitant à supprimer mon troupeau, à augmenter mon étable, créant des herbages sans enthousiasme, élevant des bestiaux sans confiance, assailli par des vendeurs de poudres mirifiques et d'irrésistibles orviétans qui amaigrissaient ma bourse plus qu'ils n'engraissaient mes terres.

Certes, Messieurs, je ne songeais point, alors que je faisais toutes ces écoles, que l'on pût songer à moi pour diriger une association professionnelle; et M. Léon Petit peut témoigner de l'étonnement où il me jeta lorsqu'il me parla pour la première fois du syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux. J'avais entendu vaguement parler de la loi de 1884, mais je ne pensais pas qu'elle pût être pratiquement utilisée par l'agriculture; d'ailleurs, en bon Normand, je me méfiais. Les mots ronflants me laissaient sceptique : initiative, union, progrès par l'association syndicale, cela sonnait bien, mais était-ce autre chose qu'une musique ? J'en doutais.

Et cependant, lorsque dans cette même salle de bibliothèque la petite réunion constitutive du syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux (nous n'étions pas plus d'une douzaine) m'offrit la présidence, j'acceptai. Je ne voulus pas refuser à la Société libre de l'Eure une bonne volonté sur laquelle elle me faisait l'honneur de compter; et puis, en dépit de ma défiance, je me mis à espérer que, sur cette voie syndicale où je m'engageais à l'aveuglette, il n'était pas impossible que je fisse des rencontres heureuses, qu'elle me conduirait peut-être à un avenir professionnel moins sombre, qu'en tous cas je pouvais essayer...

Digitized by Google

Je n'ai pas à vous dire, Messieurs, l'œuvre de salut et de progrès qu'ont accomplie en France les syndicats agricoles, parce que vous la connaissez aussi bien que moi. Et un éloge du Syndicat de l'arrondissement d'Evreux serait déplacé dans ma bouche, alors même que j'attribuerais le mérite de ses services à ceux auxquels il est dû, aux vaillants collaborateurs qui m'ont accompagné dès le premier jour et à ceux que j'ai ralliés sur le chemin. Mais il m'est, je crois, permis de dire ici que ces vingt années de travaux qui n'ont pas été sans récompenses, et d'espérances qui n'ont pas toutes été déçues, c'est à la Société libre de l'Eure que je les dois; que sans son initiative j'aurais eu peut-être moins de soucis, mais aussi que moins de consolations m'auraient été offertes, et que si j'étais tenté de lui reprocher l'orientation parfois un peu absorbante de cette grande fraction de ma vie, j'en serais empêché par les précieuses amitiés que mon œuvre agricole m'a values : amitiés du premier jour qui ont résisté à tout (même à la politique !) et dont seule la mort a pu, hélas ! briser quelques-unes; amitiés nouvelles qui, en comblant les vides laissés par les regrettés disparus, me confirment dans la croyance que si j'ai bien fait d'entreprendre la tâche, je fais bien de la continuer.

En tous cas, je ne crois pas me tromper en me persuadant que la Société libre de l'Eure, initiatrice de mon œuvre agricole, a voulu témoigner, en me nommant son président, qu'elle me sait gré d'avoir entendu son appel et répondu de mon mieux à ses intentions. Cette pensée m'est douce, parce qu'elle me donne l'espérance que malgré les malentendus, les dissentiments douloureux qui, en ces jours d'incertitudes, de troubles et de fièvre,

Digitized by Google

éloignent les uns des autres les meilleurs Français, ceux de mes concitoyens dont j'estime au plus haut prix la sympathie conservent à l'homme sans haines que je suis, et à l'homme utile que j'aurais voulu être, l'inappréciable réconfort de leur amitié.

Lorsque mon père, pour son honneur et pour l'honneur du gouvernement qu'il servait, accepta la présidence de la Société à un moment critique pour elle, et se mit en travers de certaines malveillances officielles avec la vaillance et l'indépendance que je lui ai toujours connues et qu'alors, en haut lieu, on savait apprécier, il obéit au sentiment d'attachement très profond qu'il éprouvait pour la ville d'Evreux, pour le département de l'Eure, pour les aînés, les contemporains et les jeunes qu'il y connaissait, qu'il y aimait; et dans un de ses premiers discours, il s'excusa de trop redire peut-être cet amour qu'il avait au cœur. — « Je compte sur votre « affection mutuelle, dit-il, pour vous faire excuser les « redites du vieil enfant d'Evreux que plusieurs d'entre « vous ont contribué à faire homme, qui est l'élève de « quelques-uns, le camarade de beaucoup d'autres, le « frère de tous. »

Ce n'est pas sans émotion, messieurs, que j'ai lu ces paroles dans notre recueil de 1865, tant elles m'ont semblé s'appliquer encore à l'heure présente. Ne suis-je pas à mon tour un vieil enfant de ce pays? Et moi aussi j'ai ici des maîtres, des camarades de jeunesse, de vieux amis; moi aussi, comme jadis mon père, j'ai pour mes concitoyens des sentiments de frère. Souffrez donc que je m'autorise de mon respect filial pour ne pas chercher des variations à un thème qui sera toujours le mien, et ne m'en veuillez pas si la suite de ce discours m'amène

Digitized by Google

à répéter souvent que j'aime d'un attachement fidèle notre commun pays.

C'est de la campagne, Messieurs, de l'action qu'elle exerce sur l'intelligence et sur le moral de qui la comprend et de qui sait l'aimer, de l'intérêt patriotique et social qu'il y aurait à ce qu'elle fût moins délaissée, du bien général enfin qui résulterait du retour aux champs de tant de jeunes gens qui cherchent sur le pavé des villes des situations parfois sans honneur et souvent sans profit, que je voudrais vous parler. Ne vous en étonnez point : j'ai été toute ma vie un rural convaincu ; depuis que je suis au monde, rien ne me plaît davantage que l'horizon coutumier de nos bois, de nos plaines normandes.

Si j'ai cédé quelquefois à la curiosité inhérente à l'humaine nature, au besoin de sentir et de connaître, au mirage des pays dont parlent les livres et que chantent les poètes, à l'attrait fascinant des villes d'art, je ne pense pas avoir pour cela démérité des vieux Normands nos pères : comme eux j'ai été curieux de regarder chez les autres tout en restant fidèle à mon chez moi ; et jamais je ne me suis senti plus heureux que lorsque revenu, après un voyage au cours duquel j'avais admiré ce que tout le monde admire, dans mon coin de campagne auquel personne ne pense, j'ai revu les arbres amis, les chemins aux familiers détours, les champs longtemps cultivés dans la déception et dans l'espérance et, au loin, sur cette ligne circulaire qui limite le regard et où la terre semble toucher le ciel, le clocher pointu de la vieille église à l'ombre duquel un jour je dois aller dormir. Je ne suis pas un de ceux que Barrès appelle les déracinés. Au contraire, je suis un enraciné dans cette terre qui

Digitized by Google

me tient par toutes les fibres de mon être ; et si mon destin voulait que je fusse obligé de finir mes jours loin d'elle, je n'en serais point encore séparé tout entier; mon cœur l'habiterait toujours.

Malheureusement ce sentiment si naturel et si fort est devenu rare; le rural, celui qui devrait, quelle que fût sa position sociale, revendiquer comme un honneur le titre de paysan, c'est-à-dire d'homme du pays, est presque une exception aujourd'hui. Les campagnes se dépeuplent : c'est un fait qu'attestent d'une façon indéniable non seulement les recensements et les statistiques, mais aussi les murs croulants, les maisons en ruines qui attristent la vue dans un grand nombre de nos communes. On quitte les champs pour la ville; c'est un exode irrésistible, un flot qui coule sans être arrêté par aucun barrage; et tandis qu'autour des centres vers lesquels ce flot humain est attiré se développe le réseau lépreux des faubourgs, les villages où tant de générations fortes ont respiré l'air pur de la vie libre des champs diminuent, se rétrécissent, se réduisent peu à peu à l'état de hameaux à peine habités. Allez, Messieurs, dans les communes rurales des environs d'Evreux, feuilletez les livres qui existent dans les mairies, registres de catholicité avant la Révolution, actes de l'état civil depuis. Dans toutes ces communes vous vous convaincrez qu'un grand nombre de familles les ont quittées, dont les noms que portent encore certains vieux arbres, certaines maisons, certains chemins, certains triages vous parleront peut-être, qui se rappelleront à vous par quelque antique objet offert à l'église, par quelque inscription à demi effacée sur les tombes abandonnées du cimetière, mais que personne parmi les vivants ne connaît plus. C'est

Digitized by Google

que depuis trop longtemps ces familles sont mortes à leurs pays d'origine, pour que ne soit pas effacée la trace des parentés séculaires et des anciennes amitiés qui rattacherait encore ces hommes de jadis aux hommes d'aujourd'hui si, dans notre siècle où l'on dévore la vie, on avait le temps de penser à ceux qu'on ne voit plus, et si les exigences ingrates du présent ne précipitaient point le passé dans le néant immérité de l'oubli.

Mais, me direz-vous, cette dépopulation des campagnes, cet exode continuel vers les villes, cet abandon des traditions et des souvenirs, cette universelle révolution des conditions de l'existence humaine sont fatales, par suite inévitables; ni vous ni personne n'y pouvez rien changer. Vous ne pouvez pas faire que les découvertes de la science, les progrès de l'industrie n'aient point modifié de fond en comble les idées et les besoins de chacun. Ces idées et ces besoins ont été et demeurent les facteurs tout-puissants des nouveaux groupements humains; et si vous croyez que les communes purement rurales seront, dans un jour à venir, habitées comme autrefois par une population dense et sédentaire de propriétaires patriarcaux et de petits laboureurs, vous faites un irréalisable rêve, un rêve de réactionnaire singulièrement aveugle et obtus.

Messieurs, je ne fais point un pareil rêve. Aussi bien que vous je sais que le passé est mort et qu'il ne peut pas revivre. S'il m'intéresse, c'est parce qu'il m'apparaît comme très mal connu de la plupart de ceux qui en parlent; si j'estime qu'il ne faut pas le mépriser, c'est parce qu'à mes yeux il est antiphilosophique et antiscientifique de ne pas tenir compte des trésors d'expérience dans lesquels il nous met à même de puiser; et s'il m'ar-

Digitized by Google

rive de penser à lui avec quelque tendresse, c'est parce que, comme beaucoup d'entre vous, je suis vieux Normand. Mais c'est dans le présent que je vis et c'est pour l'avenir que je travaille. Je ne songe donc point du tout à m'attarder dans l'impossible résurrection de ce qui a été, mais je me demande s'il n'est pas possible d'obtenir un changement dans ce qui est.

Or, à l'heure actuelle, pour nos communes rurales, ce qui est, c'est un état d'agonie. Elles agonisent parce qu'on les quitte; elles agonisent aussi parce que l'on continue à y mourir, alors qu'on n'y naît plus.

Je ne veux pas insister sur cette dernière et si affligeante considération : je me borne à vous rappeler que divers projets de loi ont été élaborés, tendant à remédier à l'émiettement des immeubles ruraux par la constitution de biens familiaux, et à libérer ainsi les chefs de famille, si attachés dans nos campagnes à leurs foyers, de l'angoisse qui les étreint à la pensée qu'après eux, s'ils ont plusieurs enfants, ces foyers seront dispersés au vent des enchères. Vous savez ce qui arrive, hélas! si souvent : pour être certain que la maison des ancêtres demeurera dans la famille, on n'a qu'un fils. Et voilà qu'on vieillit, et voilà qu'il meurt, ce fils, l'espoir unique du foyer. Quelle douleur! Quel désespoir !... On meurt à son tour, avec la torturante certitude d'avoir touché précisément sur l'écueil qu'on prétendait éviter. Est-ce donc vouloir ressusciter le passé mort que d'aspirer à une réforme du code civil sur ce point ? je ne le pense pas; je suis convaincu, au contraire, que c'est vouloir l'évolution d'un présent qui est fâcheux vers un souhaitable avenir.

Ce n'est pas non plus vouloir ressusciter le passé

Digitized by Google

mort que de rechercher les moyens de faire refluer vers la campagne le trop plein des innombrables existences à qui la ville réserve tant de déceptions matérielles, tant d'abaissements moraux, tant de vertiges et tant de souffrances. Si l'on pouvait ramener aux champs quelques-unes des familles ouvrières qui les ont quittés, on ne ferait pas œuvre de réaction, mais œuvre de progrès, car on assurerait au pays un essor nouveau. Des générations vigoureuses lui rendraient sa force aujourd'hui diminuée; et la morale, comme l'hygiène publique, y gagnerait. Pour cela, il faudrait qu'un plus grand nombre de jeunes gens, parmi ceux qui ont de l'aisance et de l'instruction, se sentissent attirés par la carrière de l'agriculture.

Je dis bien : la carrière. En effet, il ne s'agit plus, comme autrefois, d'habiter la campagne et de s'y laisser vivre en labourant son champ suivant la méthode paternelle, et en traçant le sillon d'aujourd'hui à la place du sillon d'hier. L'agriculture est devenue une science et une industrie; elle exige l'étude, commande la lutte; il faut, pour la comprendre, pour la pratiquer et pour réussir avec elle, développer toutes les ressources de l'activité et de l'intelligence. Elle est donc une carrière, et peut-être la plus difficile qui existe. Est-ce pour cela que, malgré tant d'efforts faits par les pouvoirs publics et par l'initiative privée pour mettre la science agricole à la portée de tous, malgré les résultats encourageants obtenus par les agriculteurs éclairés, malgré les déceptions enfin et les dégoûts dont tant de carrières prétendues libérales, mais en réalité trop souvent dépendantes, sont prodigues, il ne se trouve encore parmi les jeunes qu'un petit nombre de vaillants pour prendre hardiment les

Digitized by Google

mancherons de la charrue, et pour demander à l'industrie de la terre un travail plein d'honneur, des profits sans remords, l'existence au plein air et la liberté ?

Toujours est-il que, chaque année, ce petit nombre augmente. Une courageuse élite a commencé un mouvement qui s'accélère et qui, j'en ai le ferme espoir, ne s'arrêtera pas. Si peu nombreux qu'ils soient encore, les jeunes gens qui s'en vont aux champs étudier et pratiquer l'agriculture peuvent être regardés comme les meilleurs ouvriers de notre génération nationale, parce qu'ils ramènent peu à peu vers la campagne ignorée et méconnue l'attention des intelligences en quête d'un avenir, et parce que par leur exemple ils détournent de la quitter ceux qui y vivent encore.

Grâce à eux, nos communes rurales ne reverront pas sans doute l'époque où leurs nombreux habitants, contents de peu, vivaient dans la paix de traditions respectables et l'insouciance de routines séculaires ; mais elles cesseront de mourir et, progressivement, elles se sentiront renaître. L'exploitation judicieuse des richesses de leur sol leur donnera une vie nouvelle, plus intense au moment des semailles, des moissons, des battages, mais qui ne cessera jamais tout à fait et qui deviendra plus vigoureuse à mesure que les ouvriers viendront des villes vers les exploitations agricoles qui, après avoir assuré leur travail, leur rendront un peu du goût qu'avaient leurs peres pour le champ familial, pour la maison, pour le foyer ; à mesure aussi que l'idée féconde d'association appliquée dans un but d'union, de progrès et de bien-être, fera pénétrer largement dans les cantons ruraux les œuvres de prévoyance, d'assistance et de mutualité. Et ce renouveau, et ce progrès, et cette aisance

Digitized by Google

seront, à la campagne comme à la ville, l'œuvre d'hommes instruits, laborieux, conscients des besoins de leur époque, sachant que le particularisme intéressé, que l'égoïsme à courtes vues ne sont plus de mise de nos jours, et que travailler pour les autres c'est aussi travailler pour soi-même. Ces hommes là, il n'y en a pas encore assez, mais enfin il y en a. Le jour où ils seront nombreux, un grand pas aura été fait vers la solution de l'angoissante question sociale.

Mais, me dira-t-on encore, on s'ennuie à la campagne. Messieurs, il n'y a que les désœuvrés qui s'ennuient; et qui donc est plus occupé que l'agriculteur moderne? Je voudrais, pour terminer cette causerie, vous raconter sa vie, telle du moins que je la comprends; vous le présenter avec la figure que lui font ma raison, ma rêverie, et aussi mon regret de lui avoir si mal ressemblé.

L'agriculteur de mes rêves n'est pas un esclave de la matière; il est le Fils de l'Esprit, pour me servir de l'expression d'un de nos romanciers contemporains. Il a compris que ses intérêts particuliers et son devoir social sont solidaires; et il a combiné sa vie de manière à défendre les uns et à accomplir l'autre, sans renoncer pour cela aux satisfactions intellectuelles que donnent l'amour du vrai, le culte du beau, et la poursuite de l'idéal que tout homme devrait avoir au cœur : comment, dès lors, aurait-il le temps de s'ennuyer?

Comme le roi Evandre du bon Virgile, il se lève avec le soleil, au chant matinal des oiseaux; et tout de suite il est pris tout entier par son travail professionnel. Ce sont des ordres à donner, des ouvriers à surveiller, des tournées à faire, des décisions à prendre. Il est le centre de tout un monde; personnel, façons des terres,

Digitized by Google

récoltes, semailles, engrais, bestiaux, laiterie, basse-cour, tout dépend de lui, tout, comme disent nos ruraux, tourne à son commandement; et il sent à chaque minute qu'il est le grand ressort d'une horloge que la moindre distraction peut déranger.

L'heure du courrier est pour lui l'occasion d'un redoublement d'activité; il faut qu'il lise, qu'il écrive : ce sont des marchés à conclure et à suivre, des propositions à étudier, des cours à calculer, des plans à faire, des rendez-vous à prendre, des voyages à préparer pour vendre, pour acheter ou simplement pour aller voir... Et lorsque, vers le soir, il a vu finir la journée de ses hommes, distribuer à son étable, à son troupeau la dernière provende et le dernier enfour, les soucis d'une comptabilité que les divers services de son exploitation rendent nécessaire et compliquée, et les œuvres sociales agricoles dont il estime qu'il a le devoir de s'occuper, syndicats, coopératives, caisses d'assurances et de crédit, etc... l'occupent et l'absorbent tellement que, bien souvent, le moment de souper laisse à peine refroidir sa lampe de travail, qui se rallume et brûle bien avant dans la nuit.

Vous allez vous écrier, peut-être : Quelle vie ! mais c'est un esclavage ! Votre agriculteur ne s'ennuie pas, soit : mais il se tue, ou tout au moins il s'abrutit en maintenant ses forces et son esprit dans un état de perpétuelle tension vers un même objet.

Eh bien ! non, Messieurs, cette vie n'est pas un esclavage; et c'est en cela qu'elle diffère de tant d'autres existences qui se brûlent et s'épuisent à la ville, accaparées qu'elles sont par les exigences impérieuses, la discipline impitoyable des bureaux.

Digitized by Google

L'agriculteur est essentiellement libre. Il faut qu'il travaille, et beaucoup; mais il conduit son travail comme il lui plaît. Dans la variété de ses occupations il est maître de choisir, et l'horaire journalier que je viens de tracer est modifiable à son gré.

Il lui est loisible de ménager des repos d'esprit, des détentes d'âme, ce que j'appellerai des récréations en donnant au mot sa signification primitive, celle de création nouvelle, de renouvellement. Au sortir de son labeur professionnel et sur le point de le reprendre, l'agriculteur, s'il est artiste, ou bien lettré, ou bien curieux de ce qui se passe ou de ce qui s'est passé dans le petit coin du monde qu'il habite, peut s'abstraire, pendant un temps dont il est le seul juge, de ses préoccupations du métier et vivre une autre vie, la vie du penseur, du chercheur, de l'historien, du poëte.

Et alors, pour peu qu'il ait un peu de noblesse, un peu d'élévation dans la pensée, la campagne, bien mieux que n'aurait fait la ville, accompagne de sa forte influence, de sa pénétrante poésie, le vol de ses idées à travers ses lectures et ses rêves; elle fait chanter en lui cette musique intérieure dont seule l'âme qui se cherche, et qui se trouve, et qui se mire dans l'idéal éprouve et savoure l'intime, la surhumaine harmonie.

C'est, l'été, à l'abri du soleil dont l'incendie glorieux rayonne tout alentour; l'hiver, au coin du grand feu de bois, tandis que tombe la pluie ou que la gelée poudre à frimas les arbres, le doux entretien des livres familiers, les confidences de l'imagination fantaisiste au papier que tout à l'heure on brûlera, les souvenirs locaux s'éveillant au déchiffrage des vieux papiers trouvés dans le grenier de la mairie, dans l'armoire du presbytère. Ce

Digitized by Google

sont, au retour des tournées de surveillance, les promenades sans but précis par des sentiers que l'on connaît si bien qu'on les suit sans les voir. C'est le calme dans la contemplation de l'immortelle nature, l'ascension de tout l'esprit bien au-dessus de la terre sur laquelle on va redescendre reposé, refait, véritablement recréé pour le labeur qu'il faut reprendre. Une pareille vie n'est-elle pas la plus libre, la plus saine, la plus désirable des vies?

Je crois bien, Messieurs, qu'elle vous fait un peu sourire. Si vous ne craigniez de m'attrister, vous me diriez : Sortez de votre bleu, bonhomme, et regardez en face la réalité, ce n'est pas l'existence de travailleur et de philosophe dont vous venez de tracer la peinture idéale. La réalité, à la campagne aussi bien que partout ailleurs à présent, c'est une existence d'âpres luttes, de perpétuels et douloureux débats contre la haine et l'envie, les deux reines du jour, dans l'angoisse que donne à aujourd'hui l'attente de demain, sous les serres de la politique, salissante harpie qui secoue sur les champs comme sur les maisons ses ailes d'où dégoutte la boue.

C'est vrai. Nous vivons en des temps difficiles et, où que nous soyons, nous avons à compter avec des inquiétudes et avec des souffrances que d'autres époques connaissaient moins. Mais est-ce une raison pour ne pas rechercher les moyens de conquérir toute la liberté et toute la paix possibles ? Et parce que l'idéal est loin, devons-nous pour cela renoncer à nous en rapprocher? Sans doute le retour à la terre que, dans un livre remarquable, M. Méline recommandait l'an dernier, ne peut pas en un jour guérir nos plaies et rendre la France à ses pacifiques et libérales destinées; mais je crois qu'il

Digitized by Google

est un puissant remède, qui agira lentement peut-être, mais fortement, et qui rendra la santé à notre pays. Je crois que dès maintenant la carrière de l'agriculture est celle qui réserve à ceux qui l'ont choisie la plus grande somme de liberté et de satisfactions morales, celle que les nervosités, les fièvres, les heurts, les convulsions de notre société malade atteignent le moins. Je crois qu'elle tentera de plus en plus les activités intelligentes et jeunes.

Aussi bien, en pensant et en disant cela, il me semble être dans la tradition de notre compagnie. Tous les présidents de la Société libre de l'Eure ont eu à cœur de témoigner de l'importance qu'ils attachaient à la vie rurale. Qu'ils fussent des ruraux pratiquants comme les de Lagrange, les Hébert, les Barbié du Bocage, les Bonjean, les Duméril, les de Vilmorin; des lettrés délicats comme les Blosseville et les Join-Lambert; des savants, des jurisconsultes, des économistes comme les Camille Fouquet, les Boulatignier, les Pouyer-Quertier, les Fortier, les Antoine et les Louis Passy; des maîtres de l'histoire et des évocateurs du passé comme les de Broglie, les Omont, les Prévost, les Delisle, les Sorel; qu'ils portassent la soutane comme Mgr Devoucoux, la toge comme M. Duverger, l'épée comme l'amiral de la Roncière, tous ont tenu à honneur de donner à notre agriculture départementale la première place dans les soucis de leur charge, et chacun d'eux a apporté sa part d'efforts à son progrès, à sa défense, à son relèvement.

Puis donc que l'usage, dont je crains bien de vous avoir fait trop longuement mesurer l'inconvénient, m'obligeait aujourd'hui à vous infliger un discours, vous me

Digitized by Google

pardonnerez, messieurs, l'ennui que peut-être vous avez éprouvé à m'entendre, en faveur du sujet que j'ai essayé d'effleurer devant vous. Et si l'insuffisance de ma parole vous fait à juste titre regretter les bons moments passés l'an dernier à écouter mon éminent prédécesseur M. Albert Sorel, du moins vous me rendrez cette justice qu'en vous parlant de la vie rurale je ne suis pas sorti du rôle que votre flatteuse confiance m'a appelé à jouer, que je ne me suis pas trompé en croyant que l'avenir de nos campagnes normandes vous intéresse; et vous reconnaîtrez que, si l'agriculteur idéal que j'ai voulu vous présenter existait, il aurait quelques droits à être nommé par vous membre de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

CONCOURS AGRICOLE[1]

tenu à Pont-de-l'Arche, le 23 septembre 1906

LISTE DES RÉCOMPENSES

Concours de labourage.

1er prix, méd. argent et 50 fr. : M. Edmond Vigneron, charretier, chez M. Bourgeois, à Surville; 2e prix, méd. argent et 40 fr. : M. Decius Dagomer, à Portejoie ; 3e prix, méd. bronze et 30 fr. : M. Lecourt, à Igoville ; 4e prix, méd. bronze et 20 fr. : M. Arthur Briosne, à Daubeuf-la-Campagne ; 5e prix, méd. bronze et 15 fr. : M. Epiphane Denré, à Alizay ; 6e prix, méd. argent et 10 fr. : M. Portois, à Louviers ; 7e prix, méd. argent : M. Rigault, charretier, chez M. Langlois à Léry ; 8e prix, méd. bronze : M. Isidore Hamond, charretier chez M. Delapille, à La-Haye-Malherbe ; ment. hon. à MM. Joseph Vigneron, chez M. Briosne, à Daubeuf-la-Campagne ; Désiré Grieux, à Pitres ; Guillaumart. marnier à Alizay.

VISITE DES FERMES

Propriétaires, grande culture.

Méd. d'or : M. Hellot à Montaure; objet d'art : M. Languet, à Herqueville.

Fermiers, grande culture.

Méd. d'or : M. Milliard, à Montaure ; méd. vermeil du ministre : M. Godard, au Manoir ; méd. argent gr. mod. de la Société des

[1] Une subvention de 300 francs a été accordée par la Société libre de l'Eure à la section de Louviers, pour être décernée en primes lors de ce concours.

Digitized by Google

agriculteurs de France : M. Moreau, à Alizay ; méd. vermeil : M. Lambert, à Tostes ; méd. argent : M. Moreau à Sigeville.

Propriétaires, moyenne culture.

Méd. argent gr. mod. : M. Milliard, à Alizay ; méd. argent : M. Moreau, à Pîtres ; méd. bronze : M. Meslin, à Pîtres.

Prix spécial pour sa culture de vignobles : M. Chapuis, au Vaudreuil.

Fermiers, moyenne culture.

Méd. vermeil : M. Bart, au Vaudreuil ; méd. argent, gr. mod. : M. Auseaume, à Tostes ; méd. argent : MM Freret, à Igoville, et Depitre à Igoville ; méd. argent : M. Desmonts, à Vatteville ; méd. argent : M. Jouanne, à Vatteville.

Petites cultures.

Méd. argent de la Société nationale d'agriculture : M. Thierry, à Montaure ; méd. argent de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture : M. Dway ; méd. bronze gr. mod. : M. Riquet, à Alizay ; méd. bronze : M. Fouchet, à Léry ; m. bronze : M. Morel, à Léry.

Maraîchers.

Méd. argent gr. mod. : M. Leloup, à Criquebeuf-sur-Seine, moulage de fruits en plâtre ; méd. argent, gr. mod. : M. Ouin, à Alizay

Vieux serviteurs.

Méd. bronze et 25 fr. : M. Louis Berthelin, à La Haye-du-Theil, 65 ans de services ; méd. bronze et 25 fr. : M^me^ veuve Massieu, de Tosny, 63 ans de services ; méd. bronze et 25 fr. : M. Laquerrière, au Manoir, 32 ans de services ; méd. bronze et 25 fr. : M. Martin, à Criquebeuf-sur-Seine, 28 ans de services ; méd. bronze et 15 fr. : M. Thierry, à Alizay, 18 ans de services.

Ment. honorable : M. Renault, à Montaure ; MM. Epiphane et Marinier, tous deux à Alizay.

Race chevaline.

Chevaux de 18 mois à 3 ans ayant des dents de remplacement, trait. — 1^er^ prix, méd. vermeil et 50 fr. : M. Hellot, à Montaure ; 2^e^ prix, méd. vermeil et 20 fr. : M. Mouchard à Montaure ; 3^e^ prix, méd. argent et 10 fr. : M. Debus, à Amfreville-la-Campagne.

Digitized by Google

Chevaux de 18 mois à 3 ans ayant des dents de remplacement, demi-sang. — 1er prix, méd. vermeil et 25 fr. : M. Langlois, à Saint-Aubin-sur-Gaillon ; 2e prix, méd. argent, et 10 fr. : M. Thorel à Venables.

Poulains et pouliches demi-sang de 6 à 18 mois ayant leurs dents de lait. — 1er prix, méd. vermeil, et 20 fr. : M. Langlois ; 2e prix, méd. argent : M. Langlois.

Chevaux de trait de 3 à 5 ans. — 1er prix, méd. vermeil et 40 fr. : M. Doutté, à Quatremare ; 2e prix, méd. vermeil et 20 fr. : M. Moreau, à Alizay ; 3e prix, méd. argent : M. Moreau.

Poulains et pouliches de 6 mois à 2 ans, trait. — 1er prix, méd. vermeil et 20 fr. : M. de Quatremare à Ecquetot ; 2e prix, méd. argent et 10 fr. : M. Debus ; 3e prix, méd. argent : M. de Quatremare.

Juments poulinières. — 1er prix, méd. vermeil, et 50 fr. : M. Dumontier à Emanville ; 2e prix, méd. vermeil et 30 fr. : M. Langlois.

Race bovine.

Vaches laitières. — 1er prix, méd. vermeil. et 50 fr. : M. Ledoux à Tournedos ; 2e prix, méd. argent, et 30 fr. : M. Hellot à Montaure ; 3e prix, méd. argent, et 20 fr. : M. Alfred Depitre à Igoville.

Génisses ayant des dents de remplacement. — Pas de 1er prix ; 2e prix, méd. argent, et 25 fr.. : M. Alfred Depitre.

Taureaux nés et élevés chez les propriétaires, qui les présenteront. — 1er prix, méd. vermeil, et 25 fr. : M. Moreau, à Igoville.

Taureaux de 2 à 5 ans. — 1er prix, méd. vermeil, et 50 fr. : M. Godard.

Taureaux ayant toutes leurs dents. — Prix d'honneur : M. Hellot.

Race porcine.

Truies. — 1er prix, méd. vermeil, et 15 fr. : M. Langlois à Saint-Aubin-sur-Gaillon.

Verrats. — Pas de 1er prix ; 2e prix, méd. argent, et 10 fr. : M. Langlois.

Race ovine.

Béliers. — Prix, méd. argent, et 15 fr. : M. Milliard, à Montaure.

Brebis. — Prix, méd. vermeil, et 20 fr. : M. Milliard.

Digitized by Google

Chiens de berger.

Race de Brie. — 1er prix, méd. vermeil : M. Motte, à Pont-de-l'Arche ; 2e prix, méd. bronze, et 15 fr. : M. Lecat, berger, à Alizay.

Race de Beauce. — 1er prix : M. Lesage, à la Haye-du-Theil ; 2e prix, méd. bronze, et 10 fr. : M. Antchaud, cultivateur à Montaure.

Chiens de garde. — Méd. bronze : Mlle Renée de Maulde, à Igoville ; 2e prix, méd. bronze : M. Huguet de Maulde ; 3e prix, méd. bronze : M. Langlois, maire à Acquigny.

Maréchalerie.

Patrons, — 1er prix, méd. vermeil : M. Louis Hays, à Bourgtheroulde ; 2e prix, méd. argent : M. Meunier à Saint-Etienne-du-Vauvray ; 3e prix, méd. argent : M. Paul Hays, à Boissey-le-Châtel ; 4e prix, méd. argent : M. Riboura, au Vaudreuil ; 5e prix, méd. bronze : M. Auvray, à Saint-Pierre-du-Bosguerard.

Ouvriers. — 1er prix, méd. argent et 15 fr. : M. Leloup, à Saint-Pierre-du-Bosguerard ; 2e prix, méd. argent et 10 fr. : M. Lesage à Heudreville-sur-Eure ; 3e prix, méd. bronze et 5 fr. : M. Bar, à Gaillon ; 4e prix, méd. bronze : M. René Hays, à Bourgtheroulde ; 5e prix, méd. bronze : M. Clément Hays, à Boissey-le-Châtel.

Produits agricoles.

Méd. vermeil, gr. mod. : M. Portois, à Louviers ; méd. vermeil M. Fontaine, à Bourg-Achard ; M. Chapuis, à Notre-Dame-du-Vaudreuil ; M. Amette, à Gaillon ; M. Louis, à Bourg-Achard ; MM. Riberpray et Milliard, à Alizay ; méd. argent : MM. Guérard et Ouin, à Pont-de-l'Arche ; M. Moreau, à Igoville ; MM. Farin et Lebailleur, à Pont-de-l'Arche ; M. Moreau à Pitres ; méd. bronze : MM Houssaye, Amette et Milliard, à Saint-Aubin-lès-Elbeuf ; méd. argent : MM. Morel, Donat et Prévost ; méd. bronze : MM. Delaporte, Becquet et Servant.

Instruments agricoles.

Méd. vermeil : MM. Tricheur et Lhermite, à Louviers ; MM. Soligny et Fréret à Pitres ; méd. bronze : M. Delacroix, à Elbeuf-Saint-Aubin ; M. Guérard, à Saint-Etienne-du-Vauvray ; M. Lequeu, à Louviers ; M. Ferrandier, à Pont-de-l'Arche ; M. Lhermitte, à Louviers ; ment. honorable : M. Delamare, à Pont-de-l'Arche ; MM. Maillard et Pigard.

Digitized by Google

Animaux de basse-cour.

Méd. vermeil : M. Portois ; méd. bronze : M. Houssaye, d'Elbeuf : M. Milliard fils, d'Alizay ; M. Unin, de Louviers ; MM. Servant et de Maulde.

Récompenses spéciales

Méd. argent, offerte par M. le ministre de l'agriculture : Crédit mutuel agricole de Louviers.

Méd. vermeil : Les Assurances Normandes.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. CAMILLE FOUQUET, PRÉSIDENT DE LA SECTION

à la séance du 29 septembre 1906.

MESSIEURS,

Au moment où m'incombe le devoir d'exprimer le profond regret que cause la mort de notre cher président à tous les membres de la section de Bernay, et tout particulièrement au bureau dont je suis l'interprète, une réflexion me vient. Je ne sais rien de plus difficile à apprécier que le rôle des gens de valeur qui, par nature, par tempérament, sont disposés à faire le silence autour de leurs actes. Une telle modestie est sans doute devenue bien rare de nos jours, à une époque où la presse, dans son rôle absorbant, éprouve le besoin et prend l'habitude de créer les réputations, et combien souvent factices!

Or cette modestie, je me permets de dire qu'elle était la caractéristique du duc Victor de Broglie, dont la tournure d'esprit répugnait à toute concession à la publicité. Il fallait que l'intérêt de notre Société fût positivement en jeu pour le décider à manifester publiquement sa

Digitized by Google

manière de voir dans des appréciations toujours justes, toujours équitables, formulées d'ailleurs dans ce style irréprochable qui distingue la famille de Broglie de génération en génération.

On regrettait presque la réserve de notre président ; quant à ceux qui, comme nous, ont pu apprécier ses qualités supérieures, nous avons toujours la conviction qu'une Société comme la nôtre, préoccupée avant tout de maintenir les traditions de sérieuse étude, de progrès agricole qu'elle approfondit si soigneusement, doit se tenir en dehors de certaines démonstrations de langage dénotant des préoccupations politiques bien plutôt que le souci des intérêts agricoles ou littéraires qu'elle a mission d'éclairer et de défendre.

Qui ne se souvient, d'ailleurs, de la remarquable allocution dans laquelle, le 6 juillet 1901, le duc, prenant possession du fauteuil présidentiel, traçait d'avance le programme qu'il comptait suivre en rappelant l'œuvre du passé ? Dans ce discours, M. de Broglie résumait à grands traits le bien moral et matériel que la section de Bernay avait encouragé depuis sa fondation en 1864, les progrès que son initiative avait non pas créés peut-être, mais qu'elle avait contribué à étendre par l'autorité de son rayonnement, par l'influence de ses concours annuels, par ses réunions et ses publications de toutes sortes.

Cet exposé sommaire, présenté alors par notre président, des travaux accomplis par notre Société sous l'impulsion de son père, ne paraissait laisser à son successeur que le soin de diriger la section de Bernay dans la même voie.

En terminant cette allocution, le duc Victor de

Digitized by Google

Broglie ne manquait pas de montrer le lien étroit qui rattache l'agriculture à la grandeur même du pays par le rôle qu'elle joue au point de vue de l'organisation militaire, puisque c'est dans ses populations rurales que la France trouve surtout pour ses armées une inépuisable réserve de robustes et valeureux soldats.

Mais je comprends, Messieurs, que vous attendez quelques détails sur l'existence d'un homme qui portait sans défaillance le poids d'un grand nom.

Faut-il rappeler les prédictions dont le jeune prince Victor était l'objet lorsque, au lycée Bonaparte, aujourd'hui lycée Condorcet, il remportait une moisson de prix au concours général, préludant à cette simplicité, à cette précision de style que nous avons eu l'occasion de goûter jusque dans ces modestes notices où notre président, en quelques paroles aimables ou reconnaissantes, saluait la disparition de quelqu'un de nos confrères.

Ne considérait-on pas, lorsqu'il recueillait tous ces lauriers universitaires avec tant de facilité, qu'il serait capable d'occuper plus tard ce fauteuil académique où son père et son aïeul avaient porté si haut l'honneur des lettres françaises ? C'était du moins annoncer d'avance la souplesse extraordinaire d'un esprit qui permettait à Victor de Broglie d'aborder utilement et de la manière la plus brillante la discussion de tous les sujets.

Pendant la guerre de 1870-1871, Victor de Broglie remplit ses devoirs d'officier de la garde mobile avec la même conscience de discipline et d'endurance que ses deux frères, qui figuraient au même moment, avec tant de vaillance, dans l'armée active.

Bientôt après on le trouve occupant un poste de

Digitized by Google

confiance dans la diplomatie avant d'arriver à l'agriculture, à laquelle il put se vouer de la manière la plus heureuse dans le département de la Mayenne.

Et à ce propos, Messieurs, nous ne pouvons qu'exprimer le regret de n'avoir pas eu la bonne fortune de posséder le duc de Broglie comme agriculteur dans l'arrondissement de Bernay.

Ce n'est que par la renommée des concours, et plus spécialement des grands concours de Paris, que nous avons pu connaître et apprécier les succès persistants de notre président dans ses exploitations de la Mayenne. C'est dans cette résidence, en effet, qu'il consacrait à l'amélioration de certaines races, et particulièrement de la race durham, tous les efforts d'un élevage rationnel et persévérant.

C'est en qualité de président de l'Association des membres de l'ancien comice de Craon que le duc de Broglie a contribué au perfectionnement des diverses branches de l'agriculture dans la région du Craonnais, plus spécialement en ce qui concerne le bétail.

On sait, du reste, le beau renom de la race porcine craonnaise si remarquable comme rendement et comme précocité. Dans l'espèce bovine, c'est la race durham, apparue dans le pays dès 1837, qui a été l'objet des préférences et du succès des éleveurs de la région, au point de soulever les susceptibilités du pays d'origine.

L'Angleterre, en effet, toujours jalouse de cette race sélectionnée si heureusement dans le Craonnais, a entrepris contre nos nationaux, sur le marché de la République Argentine, en particulier, une guerre implacable qui aboutit à leur exclusion presque absolue d'un marché où ils avaient conquis d'importants débouchés.

Digitized by Google

On peut dire que c'est le dévouement témoigné à l'agriculture par le prince Victor de Broglie que les électeurs de la Mayenne avaient voulu en quelque sorte consacrer en l'envoyant, sans interruption depuis 1893, siéger à la Chambre des députés.

Il était chargé d'y défendre en même temps que les principes de conservation sociale, les intérêts supérieurs de l'agriculture, intérêts parfois méconnus, et directement menacés par tant d'innovations fiscales proposées dans les dernières années. Il n'a point failli à cette tâche.

Tel fut, très brièvement résumé, le rôle de notre président, existence féconde accompagnée de cette générosité de caractère qui le portait à soulager toutes les infortunes avec une bonté singulière, existence soutenue toujours dans ses inévitables tristesses par les sentiments les plus élevés, mais récompensée par l'amour des siens, par l'affection sincère de nous tous.

Voilà le témoignage de respectueuse sympathie que je tenais à rendre, en votre nom et au mien, à l'homme distingué qui a présidé aux destinées de notre compagnie pendant cinq années avec tant de zèle et de courtoisie.

Peut-être regretterez-vous qu'une plume plus littéraire et plus autorisée n'ait point rempli la mission qui m'est échue?

Personne, en tout cas, ne pouvait être plus sensible que moi à l'honneur d'accomplir ce légitime devoir de la reconnaissance que notre Société doit à la mémoire de son ancien président.

Digitized by Google

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DE LA RACE BOVINE

Tenu à Beaumont-le-Roger, le 21 Octobre 1906.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

La Société libre d'Agriculture de l'Eure, sur les instances de la municipalité de Beaumont-le-Roger, a organisé dans cette ville, le dimanche 21 octobre 1906, un concours départemental de la race bovine qui coïncidait avec la clôture du congrès pomologique tenu dans cette localité par le Syndicat pomologique de France du 18 au 21 octobre.

Grâce au zèle déployé par la Section de Bernay, ce concours a eu un complet succès. Deux cents animaux reproducteurs de la race bovine y figuraient; l'exposition des génisses était particulièrement remarquable et le jury a vivement regretté de ne pouvoir disposer de plus de récompenses.

Les opérations du jury ont commencé à neuf heures. A midi un déjeuner était offert par la Société aux membres du jury. A trois heures, l'Association pomologique de France et la Société d'Agriculture se sont réunies en séance publique à l'hôtel de ville pour la distribution des récompenses qui a commencé par celles du congrès pomologique.

Digitized by Google

Puis M. Joseph L'Hopital, président de la Société, a prononcé un discours qui a été chaleureusement applaudi et M. Léon Petit, secrétaire perpétuel, a proclamé les noms des lauréats du concours de la race bovine.

A sept heures, un banquet était offert par la municipalité aux membres des deux Sociétés et aux membres des jurys. Des toasts ont été portés par M. le Maire de Beaumont, M. Le Breton, Président du Syndicat pomologique, M. Joseph L'Hopital et M. Camille Fouquet, Président de la Section de Bernay.

Un feu d'artifice et de brillantes illuminations ont terminé cette journée.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. JOSEPH L'HOPITAL, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

La Société libre de l'Eure tient à Beaumont-le-Roger de fréquentes assises. Il y a deux ans, son président, qui était alors M. Camille Fouquet, la représentait ici-même ; en sorte que nous avons pu craindre un moment que certains de nos collègues ne nous fissent le reproche de favoriser un peu trop, peut-être, votre hospitalière cité. Pour nous en défendre, nous n'aurions eu à dire que la vérité : que votre arrondissement est celui de tous qui demeure le plus fidèle aux traditions de notre Société ; que nous devons une reconnaissance toute particulière aux hommes de travail et de mérite qui maintiennent vivante et prospère la section de Bernay ; enfin, que nous sommes tellement assurés de trouver à Beau-

Digitized by Google

mont un accueil cordial et un sympathique appui, que nous serions excusables d'y revenir souvent, alors même que la fréquence de nos visites ne serait pas justifiée par les efforts que vous faites, Messieurs, pour réunir dans cette ville l'élite des intelligences et les preuves de tous les progrès.

Je suis heureux de saluer dans cet auditoire deux anciens présidents de notre Société : M. Join-Lambert, dont la présence ici est pour le président actuel un grand plaisir et un précieux encouragement, et M. Camille Fouquet, dont j'ai appris ce matin l'élection à la présidence de notre section de Bernay ; j'en félicite cordialement nos excellents collègues et lui-même. Vous connaissez trop bien M. Camille Fouquet pour attribuer à l'ancienne et très vive amitié qu'il m'inspire ce que je pourrais dire de sa haute valeur et des services éminents qu'il vous a rendus. Vous savez combien est éclairé son dévouement aux intérêts de nos cultivateurs, et qu'il est toujours sur la brèche pour les instruire et pour les défendre, qu'il s'agisse de leur faire connaître la composition, la valeur et les exigences du sol qu'ils cultivent, ou de protéger contre les appétits du fisc le droit qu'a tout homme de disposer comme il l'entend des fruits récoltés sur son bien, droit que, pour les besoins de leur cause, il plaît à quelques-uns de qualifier de privilège.

L'organisateur de la belle journée d'aujourd'hui est aussi pour moi une ancienne connaissance. Il y a longtemps que, pour la première fois, je me suis rencontré avec M. Bertin sur le terrain agricole et que j'ai pu apprécier l'étendue de ses connaissances professionnelles, la clarté de son esprit et sa promptitude à saisir les côtés

Digitized by Google

pratiques, à débrouiller les obscurités des questions les plus délicates.

Le succès de ce concours, dont il partage l'honneur avec nos zélés collègues MM. Cauchepin et Lerenard-Lavallée, montre bien que la Société libre de l'Eure a été encore une fois bien inspirée en venant à Beaumont, où l'attirait l'important congrès pomologique qui vient de s'y tenir.

Merci donc aux amis dont la précieuse collaboration nous a permis d'organiser notre concours ; merci à la section de Bernay qui, malgré le deuil où l'a plongée la perte de son éminent et regretté président M. le duc de Broglie, a témoigné une fois de plus de sa laborieuse vitalité ; merci à M. le maire de Beaumont, pour qui la courtoisie dans l'accueil et la bonne grâce dans l'hospitalité sont traditions de famille, et à MM. les membres du conseil municipal, qui ont comme lui l'amour de leur ville et le souci de son bon renom.

Je ne veux pas, Messieurs, retarder par un discours la distribution des récompenses, et ajouter à la fatigue bien naturelle que doivent éprouver tous ceux qui ont pris part aux travaux de cette journée celle de m'entendre longtemps. Je me contenterai donc d'exprimer brièvement quelques pensées, heureux si elles se trouvent être, comme je l'espère, d'accord avec les vôtres.

En me nommant leur président, les membres de la Société libre de l'Eure m'ont fait un honneur que je trouverais tout à fait immérité si je ne pensais qu'ils ont voulu honorer en ma très modeste personne les idées que depuis 1886 je cherche à répandre dans notre pays et qui peuvent se résumer en une seule formule : le progrès par l'association. Sans doute ces idées méritaient d'avoir

Digitized by Google

un meilleur propagateur; mais quelque incomplets qu'aient été mes efforts, ils n'ont pas été vains, puisque ma bonne volonté en a fait surgir d'autres sans lesquelles mon insuffisance aurait échoué ; et il m'est doux de penser que la Société libre de l'Eure a voulu récompenser ces efforts et cette bonne volonté chez un homme qu'elle avait choisi, il y a vingt ans, alors qu'il n'y pensait point, pour tenter un essai alors plein d'incertitude et d'inconnu, celui d'un syndicat agricole.

Ce qu'ont fait ces syndicats, vous le savez, Messieurs, aussi bien que moi : c'est à eux que l'on doit le relèvement de notre agriculture nationale, et c'est à eux que l'on devra sa prospérité. Cette œuvre est si grande et si féconde que, pour ses plus médiocres ouvriers, c'est un honneur d'y avoir pris part et un devoir de ne pas l'abandonner.

Dans votre région, l'Association agricole est vivante et prospère comme dans la mienne, et, grâce à elle, la terre, dont les cultivateurs, victimes de l'isolement et de la routine, commençaient à se désaffectionner, voit revenir à elle les expériences, les initiatives et les courages. Je n'en veux d'autre preuve que ce magnifique concours où se trouvent réunis les produits de l'élevage de votre beau pays. Il est le résultat frappant et consolant de ce retour à la terre que M. Méline annonçait et célébrait, il y a deux ans, dans un livre qui devrait être dans toutes les mains.

Le retour à la terre ! C'est le retour vers la vie indépendante et large de nos pères; et c'est aussi le retour vers leur esprit. Nos pères étaient, sans doute, séparés par bien des divergences d'intérêts et d'opinions, mais ils étaient rapprochés les uns des autres par un lien

Digitized by Google

très fort que l'abandon de l'existence rurale et l'atmosphère de luttes, d'appétits, de déceptions et d'envie dans laquelle on vit aujourd'hui tendent à relâcher, que certains malfaiteurs sociaux voudraient rompre : ce lien, c'est l'amour du pays. Les hommes de ma génération ont été élevés par des parents qui n'avaient même pas l'idée qu'on pût ne pas aimer sa patrie. Nos parents étaient les fils de la terre normande, et ils aimaient leur mère comme ils aimaient l'air et la lumière ; ils étaient naturellement Normands, Français et patriotes. Il était réservé à notre époque de voir naître l'espèce d'hommes qu'un de nos premiers écrivains a qualifiés d'un mot qui restera : « les déracinés », c'est-à-dire des êtres qui n'ont plus d'attaches les retenant à la terre natale et qui s'en vont vers toutes les catastrophes sur l'aile de toutes les chimères, comme ces bulles de savon dont se jouent, jusqu'au moment où elles crèvent, les moindres caprices de l'air.

Eh bien ! Messieurs, nous autres qui aimons la terre qui nous a vus naître, il faut que nous fortifiions toutes les racines qui nous retiennent à elle; il faut que nous nous attachions de plus en plus aux souvenirs qu'elle nous garde et aux espoirs qu'elle nous promet. Et, pour cela, il faut que nous nous donnions tous la main sur le terrain de l'Association agricole, où rien ne nous divise, et où nous pouvons indéfiniment puiser des ressources matérielles et morales pour notre bien-être et pour l'honneur de notre pays.

Vous excuserez, Messieurs, un vieux président de syndicat de vous avoir parlé de préférence de ce qui, depuis longtemps, occupe et passionne sa vie. Nombreux sont les sujets que j'aurais pu aborder ici, en présence d'un auditoire où sont représentés tant de compétences

Digitized by Google

et tant de dévouements. Parmi tous ces sujets, ne voulant pas abuser de votre bienveillante attention, je n'ai fait qu'effleurer celui qui me tient le plus au cœur, avec l'espérance que votre indulgente bienveillance serait acquise à l'expression, si imparfaite qu'elle pût être, de sentiments que vous partagez.

LISTE DES RÉCOMPENSES

Taureaux ayant toutes leurs dents de lait.

1er prix, 125 fr. : M. Toutain aux Barils ; 2e prix, 80 fr. : M. Léon Henry à Caugé ; 3e prix, 60 fr. : M. Foulogne à la Haye de Calleville.

Méd. d'argent : M. Camille Masselin à Bernay ; méd. de bronze des Agriculteurs de France : M. Denize (Charles), à Noards.

Taureaux ayant 2 dents de lait.

1er prix, 100 fr. : M. Guillard à Claville ; 2e prix, 60 fr. : M. Léon Lauvray à Claville ; 3e prix, 40 fr. : M. Bertin Ernest à Beaumontel ; 4e prix, 25 fr. : M. Feugère à Quittebeuf ; 5e prix, méd. bronze des Agriculteurs de France : M. Quesney (Clovis), à Lieurey.

Génisses âgées de 15 mois au moins.

(Le Jury a vivement regretté de ne pouvoir disposer de plus de prix pour cette catégorie qui était nombreuse et réellement remarquable) ; 1er prix, 100 fr. : M. Pattey à Fontaine-la-Soret ; 2e prix, 75 fr. : M. Léon Lauvray ; 3e prix, 50 fr. M. Loudière, à Grandcamp ; 4e prix, 20 fr. ; M. Billette à Claville ; 5e prix, méd. argent : M. Georges Bertin au Plessis Sainte-Opportune ; 6e prix, méd. argent, M. Billette ; 7e prix, méd. de bronze, M. Billette ; 8e prix, méd. bronze M. Pattey.

Génisses ayant toutes leurs dents de lait.

1er prix, 30 fr. M. E. Bertin à Beaumontel ; 2e prix, méd. argent, M. Denize à Noards.

Digitized by Google

Jeunes vaches âgées de moins de 5 ans.

1er prix, 125 fr. : M. Lauvray ; 2e prix, 80 fr. : M. Pattey ; 3e prix, 60 fr. : M. Léon Henry ; 4e prix, 40 fr., au même ; 5e prix, 25 fr. : M. Billette.

Vaches de plus de 5 ans.

1er prix, 100 fr. : M. Lauvray ; 2e prix, 50 fr. : M. Léon Henry ; 3e prix, 30 fr. : M. Pattey ; 4e prix, 25 fr. : M. Camille Masselin à Bernay ; méd. d'argent : M. Lauvray ; méd. bronze : MM. Billette et Masselin.

Prix d'ensemble.

Pour les plus beaux lots, composés d'au moins 5 animaux reproducteurs.

1er prix méd. d'or, offerte par la société des Agriculteurs de France : M. Léon Lauvray ; 2e prix, méd. de vermeil, offerte par la société des Agriculteurs de France, M. Léon Henry ; 3e prix, méd. de vermeil, offerte par M. Joseph L'Hôpital, Président de la société d'Agriculture de l'Eure : M. Billette ; 4e prix *ex æquo*, méd. argent : MM. Georges Bertin et Camille Masselin.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

SÉANCE

tenue à Gisors le 9 décembre 1906.

LISTE DES RÉCOMPENSES[1]

décernées aux serviteurs ruraux du canton de Gisors.

Charretiers. — M. Th. Lanctin, chez M. Chevalier, à Hébécourt, 27 ans de services : méd. argent offerte par M. Peynaud, conseiller général et 40 fr. ; M. Auguste Leveau, chez M. Dupuis à Hébécourt, 25 ans de services : méd. argent et 20 fr. ; M. Alex. Bove, chez M. Marion à Chauvincourt, 23 ans de services : méd. de bronze et 10 fr. ; MM. Boutigny, chez M. Dubost, à Amécourt, 22 ans de services ; Gaston Bove, chez M. Rouget, à Chauvincourt, 16 ans de services ; Paul Gossent, chez M. Mignan, à Guerny, 16 ans de services ; M. Levasseur, chez M. Levasseur, à Mainneville, 17 ans de services ; Georges Bove, chez M. Marion à Chauvincourt, 16 ans de services ; Lefrançois, chez M Feugueur à Bazu-Saint-Éloi, 17 ans de services ; Alph. Galley, chez M. Caffin à Gisors, 20 ans de services : à chacun une méd. de bronze et 5 fr.

Bouviers. — M. Yves Telvel, chez M. Quervet à Dangu, 20 ans de services ; méd. argent offerte par M. Milliard, cons. d'arr. et 40 fr.

Vachers. — M. Fr. Maysonnave chez M. Gavignot à Authevernes, 22 ans de services : méd. argent, offerte par M. le ministre de l'Agriculture et 40 fr.

[1] Une subvention de 200 francs a été accordée par la Société libre de l'Eure à la section des Andelys pour être décernée en primes aux principaux lauréats.

Digitized by Google

Hommes de cour. — M. Th. Mignot, chez M. Gavignot à Authevernes, 40 ans de services : diplôme d'honneur, hors concours ; M. Vic. Pigeon chez M. Pithon à Mainneville, 32 ans de services : méd. argent offerte par la Société des Agriculteurs de France et 40 fr. ; M. Pierre Mollet, chez M. Quillet, à Hébécourt, 20 ans de services : méd. argent et 20 fr. ; M. Ed. Sédille, chez M. Fondrille à Neaufles-Saint-Martin, 18 ans de services : méd. de bronze et 10 fr.

Ouvriers agricoles. — M. Aug. Francôme chez M. Rouget à Chauvincourt, 45 ans de services : dipl. d'honneur hors concours et 20 fr. offerts par M. Passy ; M. Jul. Jouanne, chez M. Rob. Fournier à Vesly 30 ans de services : méd. argent offerte par la Société des Agriculteurs de France et 40 fr. ; M. Ed. Liépard chez M. Dubost à Amécourt, 26 ans de services : méd. argent et 20 fr. ; M. Ad. Vivant chez M. Mignan à Guerny, 22 ans de services : méd. argent et 10 fr. ; M. Yves Jégou, chez M. Bacquet à Vesly, 20 ans de services : méd. de bronze et 10 fr.

Moissonneurs. — M. André Plé, chez M. Pithon à Mainneville, 43 ans de services : méd. argent offerte par le ministre de l'Agriculture et 40 fr. ; M. Ath. Quenneville chez M. Rouget à Chauvincourt, 32 ans de services : méd. argent offerte par M. de Valon, cons. gén. et 20 fr. ; M. et Mme Ressé, chez M. Michaud à Vesly, 20 ans de services : à chacun une méd. de bronze offerte par M. le ministre de l'Agriculture, 10 fr. offerts par la Société et 10 fr. offerts par M. Michaud.

Bergers. — M. N. Langlet chez M. Feugueur à Bézu-Saint-Éloi, 27 ans de services : méd. argent offerte par M. Milliard, conseiller d'arrondissement et 40 fr.

Servantes de ferme et de basse-cour. — Mme veuve Leroux, née Jullien, chez M. Quillet à Hébécourt, 42 ans de services : méd. argent offerte par M. de Boury, député et 40 fr. ; Mlle Lenouvel, chez M. Feugueur, à Bézu-Saint Éloi, 19 ans de services : méd. argent, offerte par M. de Valon, conseiller général, et 20 fr. ; Mme Jeanne Pigeon, née Gallois, chez M. Pithon à Mainneville, 17 ans de services : méd. bronze et 10 fr.

Contremaîtres et surveillants. — M. et Mme Lefron, chez M. Pillet à Beaumont, commune de Bernouville, 22 ans de services : à chacun une méd. argent et 20 fr. offerts par M. Pillet.

Digitized by Google

Divers. — M. Paul Pailley, chez M. Passy à Gisors, 56 ans de services : diplôme d'honneur, hors concours ; M. Jules Biziou, chez M. Durand, 34 ans de services : diplôme d'honneur hors concours; M. Joseph Bailly, chez M. Passy, 36 ans de services : méd. vermeil offerte par M. Passy ; M. Joseph Vingtrois, chez M. Roger à Bézu-Saint-Éloi, 50 ans de services : méd. de vermeil et 20 fr. offerts par M. Roger.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

CONCOURS LINIER DE 1906

LISTE DES RÉCOMPENSES

Plaquette de vermeil : M. Alfred Hébert, de Noards.

Plaquettes d'argent : MM. Cyrille Abbaye, de Folleville ; Alfred Dubost, de Barc.

Médaille de vermeil et prime de 25 francs : M. Albert Allais, d'Écaquelon.

Rappels de médailles de vermeil et primes de 25 francs : MM. Émile Duhamel, de Notre-Dame-d'Épine ; Valère Foulon, de Saint-Aubin-sur-Gaillon ; Albert Hopsort, de Saint-Maclou ; Onésime Séjournant, du Troncq.

Rappels de médailles de vermeil et primes de 20 francs : MM. Théodule Bienné, d'Harcourt ; Léon Deshayes, de Berthouville ; Léon Hue, de Plasnes ; Isidore Julien, de Saint-Vincent-du-Boulay ; Léon Levavasseur, d'Heudreville-en-Lieuvin ; Charles Maillet, de Giverville ; Ferdinand Perier, de Saint-Martin-du-Tilleul ; Charles Toutain, de Doudeauville.

Médailles d'argent et primes de 25 francs : MM. Georges Bénard, de Berthouville ; Eugène Chesnot du Tilleul-Othon.

Médailles d'argent et primes de 20 francs : MM. Abel Allais, de Thuit-Hébert ; Louis Deroste, de Notre-Dame-d'Épine ; Henri Dupont, d'Épreville-en-Lieuvin ; Désiré Fourquemin, de Folleville ; Pierre Harou, du Favril ; Louis Hellot, de Montaure ; Jules Maillet, de Plasnes ; Le Poytevin du Moutier, de Jouveaux ; Jules Pépin, de Jouveaux ; Joseph Quesnay, de Bernay ; Elie Samson, d'Épreville-en-Lieuvin ; Louis Sauvé, de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Rappels de médailles d'argent et primes de 20 francs :

Digitized by Google

MM. Gustave Bioche, de Gonpillères; Félix Charron, de Gaillon ; Armand Leroy, de Saint-Martin-du-Tilleul ; Eugène Maillard, de Brétigny ; Pâques Martel, de Theil-Nolent ; Charles Pinard, de Faverolles-les-Mares ; Désiré Viot, de Fontaine-la-Louvet.

Primes de 20 francs offertes par M. Scrive, de Lille, aux cultivateurs ayant semé le plus de lin par rapport à leur culture totale : MM. Alfred Hebert, de Noards ; Cyrille Abbaye, de Folleville ; Valère Foulon, de Saint-Aubin-sur-Gaillon ; Léon Levavasseur, d'Heudreville-en-Lieuvin ; Le Poytevin du Moutier, de Jouveaux.

Digitized by Google

RAPPORT

Sur le 2e Congrès international des « Jardins ouvriers[1] ».

PAR M. CHARLES FORTIER, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

lu à la séance générale du 10 février 1907.

L'œuvre des « Jardins ouvriers » dont M. l'abbé Lemire, député du Nord, est le fondateur, a tenu son deuxième congrès international à Paris les 9, 10 et 11 novembre 1906. Les réunions ont eu lieu, 5, rue Las Cases, dans la grande salle du Musée Social.

Pour ce deuxième congrès, M. l'abbé Lemire avait envoyé partout des lettres d'invitation, et de partout, de France, d'Angleterre, de Russie, de Suisse, d'Allemagne, d'Italie, d'Amérique, de partout enfin, il a reçu des réponses d'acceptation ou de sympathie. Parmi ces réponses, il en est une qui, pour nous, citoyens d'Évreux, est particulièrement intéressante, et je ne résiste pas au plaisir de la citer tout entière, tant elle est pleine de bonne grâce et de charme, de charité tendre et de bonté.

La voici :

« MONSIEUR LE DÉPUTÉ,

« J'apporte mes meilleurs et plus affectueux encoura-

[1] Voir le rapport sur le 1er congrès au Recueil des Travaux de la Société de l'année 1903, page LVII.

Digitized by Google

« gements à l'œuvre des Jardins ouvriers que vous « propagez avec un dévouement admirable.

« Je souhaite que le second Congrès continue de « réaliser et d'accroître les progrès dus au premier, car « tout ce que les hommes de cœur font pour relever la « condition morale de l'ouvrier et ajouter au bien-être « de sa famille ne peut qu'intéresser vivement l'Église « qui se penche si maternellement sur les besoins et les « plaies de la classe ouvrière pour les soulager et les « guérir.

« J'aime trop les ouvriers pour ne pas désirer ardem- « ment que votre œuvre se développe parmi nous, et que « vous trouviez de zélés imitateurs.

« Veuillez agréer.. .»

La lettre est signée : « Philippe, évêque d'Évreux. »

L'œuvre des « Jardins ouvriers », je le rappelle en peu de mots, est une œuvre d'assistance par le travail : elle achète ou se procure des terrains, et en cède la jouissance à des ouvriers pauvres, chargés d'une nombreuse famille, moyennant une rétribution annuelle, un loyer, si vous voulez, qui sera fixé à un chiffre bien modeste, qui sera bien discrètement et bien paternellement réclamé, et dont le montant doit tomber dans une caisse qui se charge d'acheter des engrais, des semences ou des fleurs pour les locataires des jardins.

On voit tout de suite la préoccupation ou plutôt la pensée maîtresse de l'œuvre : secourir sans humilier. Elle ne donne rien à l'ouvrier, elle traite avec lui. Elle ne recherche pas la reconnaissance humiliée d'un pauvre diable ; elle recherche l'amitié loyale d'un brave homme. Que le brave homme se dise qu'au fond c'est tout de même un secours qu'on lui donne, soit ; mais les appa-

Digitized by Google

rences sont sauvées et si son amitié s'en augmente, l'œuvre est bien payée.

Elle a d'autres pensées et d'autres desseins encore, l'œuvre des « Jardins ouvriers ». Elle vise la satisfaction de l'hygiène physique et morale de ses clients. Elle pense que le petit jardin sera un délassement et une détente de leurs travaux monotones de l'atelier ; une distraction pour leur âme et une joie pour leurs poumons ; un attrait qui les retiendra et les empêchera d'aller au cabaret. Elle voit, dans ses rêves, les enfants s'ébattre joyeusement dans ce petit coin de terre, ce refuge aimé, que le père cultive, et que ses soins lui ont rendu cher. Que faut-il rabattre de ces rêves, et retrancher de ces idylles ? Je ne sais, mais qu'importe ? Ce qu'il en reste est précieux et vaut qu'on le cultive.

PREMIÈRE SÉANCE

STATISTIQUE DES JARDINS OUVRIERS, MOYENS DE PROPAGANDE

La première séance s'est tenue le vendredi 9 novembre à 5 heures et demie.

Elle était présidée par M. Méline, ancien président du Conseil des ministres. Autour de lui ont pris place au bureau : MM. l'amiral de Cuverville, sénateur ; Jules Siegfried, député ; Castraux, ancien député ; Tibbaut, membre de la Chambre des représentants de Belgique, et le comte Adrien de Ribeaucourt, délégué du gouvernement belge ; Proost, directeur au ministère de l'Agriculture de Belgique ; Everard, représentant la Ligue belge pour le « Coin de terre et le Foyer insaisissables » ; le conseiller Bielefeldt, délégué de la Croix-Rouge allemande ; Bruinwold-Riedel, secrétaire de la Société du

Digitized by Google

« Bien public » à Amsterdam et Nicodemo Severi, vice-directeur des Promenades et Jardins de Rome.

Puis étaient également assis au bureau : M. l'abbé Lemire, président du Comité d'initiative du Congrès et les membres de ce comité, MM. Louis Rivière, Robert Picot, commandant Wachet, docteur Lancry et P. Bacquet.

Dans une aimable allocution, M. l'abbé Lemire souhaite la bienvenue à M. Méline, et le remercie d'avoir bien voulu présider la première séance du Congrès des Jardins ouvriers, et donner ainsi à l'Œuvre une éclatante consécration.

Monsieur le président félicite le fondateur d'une œuvre qui a vu venir à elle tous les esprits, toutes les spécialités, toutes les opinions, tous ceux enfin qui, aux points de vue les plus divers, s'occupent des intérêts de l'humanité : sociologues, économistes, hygiénistes, prêtres, médecins, moralistes, tous ceux enfin qui veulent du bien aux hommes et passent leur vie à leur en faire. Il ajoute que, quant à lui, il applaudit sans réserve à une œuvre qui tend à ramener les hommes à la terre. Les paysans quittent la campagne pour la ville, et, selon lui, ils ont tort, car l'agriculture, aujourd'hui surtout, est un métier qui est loin d'être ingrat, quand on lui donne tous les soins qu'il comporte, en quoi d'ailleurs il ressemble à tous les métiers. Mais les jeunes gens émigrent vers la ville, non qu'ils y cherchent leur intérêt, mais parce qu'ils y trouvent leur plaisir. Voilà le secret de l'exode, et de la désertion de la campagne.

M. Robert Picot, rapporteur général, rend compte de tous les rapports que le comité d'initiative a reçus de tous les groupes de « Jardins ouvriers » disséminés sur

Digitized by Google

tous les points du territoire de la France. Il résulte de l'ensemble de tous ces documents que, depuis le congrès de 1903, les établissements de « Jardins ouvriers » ne se sont pas multipliés dans des proportions satisfaisantes, et que le développement de l'œuvre n'a pas été suffisant.

Le Conhrès est ainsi amené à discuter et à proposer les moyens propres à secouer cette torpeur et à activer le développement de l'œuvre.

Monsieur le président propose de faire et de multiplier des conférences qui porteraient partout la bonne parole, et qui expliqueraient aux populations le mécanisme des « Jardins ouvriers », sa facilité d'application, ses avantages et ses résultats. Il propose en outre la dissémination de brochures rapides et légères qui seraient répandues à de nombreux exemplaires. Il propose enfin d'intéresser et de mettre en mouvement tous les corps et tous les pouvoirs publics.

Un congressiste signale comme un moyen de propagande qui pourrait avoir quelque efficacité la fabrication et la diffusion de cartes postales illustrées, qui représenteraient les Jardins ouvriers dans leurs scènes les plus sympathiques et les plus séduisantes.

M. Bielefeldt approuve le mode de propagande par la photographie, et dit qu'en Allemagne il produit de bons résultats.

M. Bruinwold-Riedel, d'Amsterdam, dit que dans son pays, c'est le système des conférences qui est le plus pratiqué, et qui produit les meilleurs effets.

Un congressiste propose l'institution de fêtes et de concerts au profit de l'œuvre. M. Severi, délégué de Rome, dit qu'il serait bon que les différents Comités

Digitized by Google

des « Jardins ouvriers » régionaux établissent entre eux des relations et des communications fréquentes pour s'aider réciproquement de leur action et de leur expérience.

Dans cet ordre d'idées, M. le Dr Lancry dit qu'on devrait inviter les directeurs des œuvres régionales à envoyer de fréquents rapports au Comité du « Coin de terre et du foyer ». Ces relations continues seraient, selon lui, de nature à imprimer à l'œuvre un mouvement plus uniforme et plus intense, et un développement plus rapide.

Le Congrès, sans faire aucun choix entre ces divers modes de propagande et d'action, les a recommandés tous à l'attention des divers groupes régionaux, afin que chacun de ces groupes les mette en œuvre, et choisisse ceux qui lui paraîtront s'adapter le mieux au caractère du pays et promettre les meilleurs résultats.

DEUXIÈME SÉANCE

LES JARDINS OUVRIERS ET L'INDUSTRIE. — LES JARDINS SCOLAIRES

La seconde séance s'est tenue le samedi 10 novembre, à neuf heures du matin.

Elle a été présidée par M. Reumaux, directeur général des mines de Lens.

Autour de lui étaient assis : MM. Rostand, membre de l'Institut ; Tibbaut, membre de la Chambre des représentants de Belgique ; Dupont, directeur des docks du Havre ; Coquelle, maire de Rosendaël (Nord) et enfin les membres du Comité d'initiative.

Après quelques paroles de remerciement et de bien-

Digitized by Google

venue, à lui adressées par M. l'abbé Lemire, M. le président dit qu'à Lens l'œuvre des Jardins ouvriers est prospère, que l'ouvrier d'usine aime le jardinage et que son travail professionnel lui laisse de très suffisants loisirs pour cultiver son jardin. Son exemple entraîne souvent toute sa famille, et la femme, et les petits, garçons et fillettes, s'y emploient à l'envi. Tout ce petit monde, on le pense bien, manque fort d'expérience et d'habileté, car on ne naît pas jardinier comme on naît, dit-on, rôtisseur, et leur culture, abandonnée exclusivement à leurs soins, risquerait fort d'être sans valeur. Mais ils reçoivent les leçons et les directions de l'instituteur, et, grâce à ce secours, leur travail devient vraiment utile.

A voir l'entrain avec lequel les enfants s'adonnent au travail du jardinage, il estime que la création de jardins scolaires aurait un grand succès, plus grand peut-être encore que n'en eut l'institution de jardins pour ouvriers d'industrie et d'usine. Il pense donc qu'il serait très intéressant d'annexer aux écoles, soit libres soit officielles, des terrains dont on ferait des jardins où les enfants trouveraient une occupation saine et utile, et qui en même temps semble être pour eux attrayante.

A propos et à l'appui des premières observations de M. le président, M. Dupont, du Havre, dit que, dans son pays comme à Lens, l'ouvrier ne travaille que huit heures par jour ; que dans beaucoup d'endroits il cesse de travailler, chaque semaine, dès le samedi à midi, et que par conséquent il a largement le temps de se livrer avec une suffisante continuité à la culture de son jardin.

M. l'abbé Lemire, rappelant les paroles de M. le président relatives aux leçons et directions données aux

Digitized by Google

possesseurs de jardins par les instituteurs, se demande s'il est bon d'instituer dans les travaux des jardins ouvriers une direction uniforme et une discipline, ou s'il vaut mieux laisser à chacun sa liberté entière ; et il demande au Congrès ce qu'il en pense.

Un congressiste dit qu'une discipline offrirait plus d'un avantage : quand elle se bornerait à veiller à ce que tous les jardins fussent convenablement tenus et cultivés, ce serait déjà un grand point, car un jardin mal cultivé est vite envahi par les végétations sauvages et il ne tarde pas à infester les jardins voisins. Mais d'autre part, il faut se garder de trop peser sur les ouvriers jardiniers, car on ne peut songer à molester des gens à qui l'on veut faire du bien, et à leur faire payer un bienfait par une servitude. En conséquence, il conclut à une discipline extrêmement discrète, qui serait plutôt un encouragement et une indication qu'une discipline.

Le Congrès s'associe à ces conclusions.

Un membre fait observer qu'avant de charger les instituteurs d'enseigner l'horticulture, il serait peut-être bon de la leur apprendre.

Un autre membre dit qu'alors il conviendrait de transmettre les vœux du Congrès au ministre de l'Instruction publique. Cette proposition est adoptée.

Un congressiste, parlant sur la question des jardins scolaires, dit qu'il voudrait que des jardins fussent annexés non seulement aux écoles de garçonnets et de fillettes mais aussi aux écoles de garde des enfants en bas âge, afin que ces pauvres petits ne fussent pas toujours si nécessairement confinés dans des salles plus ou mois malsaines, et pussent être baignés d'air et de lumière toutes les fois que le temps le permettrait.

Digitized by Google

La proposition est adoptée.

Sur la proposition de M. Fuster, le Congrès émet en outre les vœux suivants :

Que l'horticulture soit enseignée dans les écoles normales d'instituteurs ;

Que des écoles ménagères et des écoles de cuisine apprennent aux femmes et aux filles à utiliser les légumes du jardin.

Il décide que ces vœux seront transmis au ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à onze heures et demie.

TROISIÈME SÉANCE

LES JARDINS OUVRIERS ET L'HORTICULTURE ŒUVRE D'ÉPARGNE

La troisième séance tenue le même jour que la seconde, le samedi 10 novembre, a été ouverte à deux heures d'après-midi.

Elle a été présidée par M. le conseiller Bielefieldt, de Berlin.

Il était assisté, au bureau, par M^mes^ Fl. Consul Frænkel et Von Carnap, déléguées de la Croix-Rouge allemande ; MM. Tibbaut ; Bruinwold-Riedel ; Severi ; l'abbé Joly, vicaire à Porrentruy (Suisse) et M^me^ Changeux, de Reims.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Un congressiste entretient d'abord le Congrès de la création de Jardins ouvriers syndicaux. Il dit que les syndicats d'ouvriers pourraient constituer des œuvres et créer des jardins ouvriers qui seraient attribués aux plus dénués d'entre eux et aux plus surchargés. Ce

Digitized by Google

serait là, à son avis, une institution qui serait singulièrement à encourager. Il demande, en conséquence, au Congrès d'émettre le vœu que les syndicats d'ouvriers soient incités à créer entre eux et pour eux des œuvres de jardins ouvriers.

Le Congrès passe à l'étude des moyens d'appliquer une bonne culture aux jardins ouvriers, et des modes d'enseignement et d'encouragement de l'horticulture dans ces jardins.

M. Curé, maître jardinier à Sceaux, dit que l'apprentissage de l'horticulture n'est pas d'une difficulté aussi grande que le Congrès semble croire ; qu'une pratique de très courte durée suffit pour initier les jardiniers à des connaissances à peu près suffisantes à l'entretien convenable d'un jardin ouvrier, que ces connaissances rudimentaires et indispensables peuvent très facilement être fournies par les plus anciens aux plus nouveaux et qu'il n'est pas besoin pour un aussi facile résultat de troubler des ministères et de mettre en mouvement des pouvoirs publics.

M. le délégué de Beauvais apprend au Congrès que chez lui on convoque les ouvriers à des conférences de jardinage et qu'ils y viennent, qu'ils y viennent avec leurs femmes et leurs enfants, et que c'est ainsi qu'ils font leur apprentissage.

Un congressiste : Dans sa région des horticulteurs vont trouver les ouvriers dans leur jardin, et leur donnent des indications et des instructions sur le terrain même.

Un autre : Dans la sienne on convoque les ouvriers à des conférences d'horticulture, et, pour les engager à s'y rendre, on donne 2 fr. 50 par an à ceux qui s'y sont rendus.

Digitized by Google

Un autre : A Abbeville, il y a aussi des conférences d'horticulture, et les ouvriers s'y rendent sans qu'il leur soit rien alloué.

M. l'abbé Lemire pose la question de savoir s'il convient d'instituer des concours horticoles et des récompenses pour la bonne tenue des jardins.

Plusieurs membres se montrent favorables à cette institution.

Mme Changeux de Reims la combat. Elle fait observer que le concours établit entre les ouvriers dont les jardins sont voisins ou contigus un état de rivalité et de lutte qui est exclusif des sentiments de bonne camaraderie et d'aide mutuelle qui doivent exister et qu'on doit encourager entre les jardiniers d'une même œuvre.

M. l'abbé Gonchen, de Brest, dit qu'à Brest ces concours existaient ; qu'ils ont donné de mauvais résultats, et qu'ils vont être supprimés.

M. le président explique qu'en Prusse il n'y a point de concours, point de jurys, point de récompenses, rien de tout cela. Il ajoute que les œuvres de Jardins ouvriers ne donnent rien gratuitement ; qu'elles sont autant soucieuses de ménager la dignité de l'ouvrier que de lui faire du bien ; qu'en règle générale donc l'ouvrier doit payer tout ce qu'on lui livre, sauf, dans la pratique, à lui consentir des prix très déprimés, des délais pour payer, ou même des remises sur sa dette.

Il existe dans les œuvres de Jardins ouvriers de son pays une caisse d'épargne qui est alimentée par les versements des ouvriers, gérée par eux, et dont les fonds leur appartiennent, à chacun en proportion des versements qu'il y a faits.

M. le délégué de Suisse dit qu'à Porrentruy il existe

Digitized by Google

une caisse semblable, alimentée et fonctionnant de la même manière.

Mme Frænkel de Berlin confirme les paroles que vient de prononcer M. le président ; il n'y a point, en Prusse, de concours dans les Jardins ouvriers, mais il y a des fêtes, et elle invite les membres du Congrès à assister à la « fête de la moisson » qui aura lieu dans les jardins ouvriers de Charlottembourg en 1907.

M. l'abbé Lemire, au nom de la « Ligue du coin de terre et du foyer », remercie Mme Frænkel, et accepte son invitation.

Mme Changeux : A Reims, il y a aussi une caisse alimentée par les versements des ouvriers. Mais on ne réclame de cotisation à un ouvrier qu'au bout de trois ans de culture, quand on suppose que son jardin lui a procuré les moyens de la fournir. Les cotisations sont employées à créer des livrets de caisse d'épargne pour les enfants.

M. Dupont : Au Havre, on ne demande rien aux ouvriers, par la raison qu'en ne leur demandant rien, on a déjà bien de la peine à trouver des concessionnaires, et que si on leur demandait quoi que ce soit, on n'en trouverait plus du tout.

Un congressiste : A Aubagne, c'est la même chose qu'au Havre.

M. l'abbé Gonchen : A Brest, les ouvriers paient une petite cotisation dont le montant a été fixé par eux-mêmes.

Le Père Volpette, de Saint-Étienne, déclare qu'il a été converti à la doctrine de la cotisation par Mme Changeux ; qu'il l'a appliquée à Saint-Étienne ; que le produit des cotisations y est consacré en partie à l'améliora-

Digitized by Google

tion et à l'embellissement des jardins, et que maintenant les jardins sont infiniment mieux tenus.

En conséquence des diverses observations qui précèdent, le Congrès approuve :

L'établissement de jardins syndicaux ;

Les conférences et cours de jardinage et les enseignements sur le terrain même ;

Les concours et récompenses, mais entre œuvres différentes de Jardins ouvriers ;

La pratique du versement d'une cotisation par les ouvriers.

La séance est levée à quatre heures et demie.

QUATRIÈME SÉANCE

JARDINS ET INITIATIVES PRIVÉES. PAR QUI SONT FONDÉS LES JARDINS ET SOUS QUELLES FORMES LÉGALES

La quatrième séance a été ouverte à cinq heures.

Elle a été présidée par Mgr Amette, coadjuteur de Mgr Richard, archevêque de Paris.

Autour de lui prennent place au bureau : MM. Picot (Georges), membre de l'Institut; Tibbaut et Bielefieldt, délégués étrangers; Rivière (Louis), vice-président de la Société de Saint-Vincent de Paul ; Bureau, professeur à la Faculté libre de droit de Paris ; Lerolle (Jean), président de l'Association catholique de la Jeunesse française.

M. Robert Picot, rapporteur, passe en revue les divers fondateurs des œuvres de Jardins ouvriers. Ce sont d'abord des particuliers bienfaisants et généreux. Puis, ce sont des conférences de Saint-Vincent de Paul, pas toutes, car plus d'une a fait la sourde oreille aux appels

Digitized by Google

que lui adressaient les œuvres de Jardins ouvriers ; plusieurs même ont nettement refusé leur concours et leur appui. Puis, ce sont des prêtres, des paroisses, des instituteurs, des sociétés d'assistance par le travail, des mutualités, des syndicats, etc...

Maintenant se pose devant le Congrès la question de savoir quel régime légal les œuvres de Jardins ouvriers devront choisir pour se constituer. Car il faut se mettre en règle avec la loi, et la chose souvent n'est pas aisée. Aller tout bonnement devant soi, c'est risquer gros : c'est risquer d'aller infailliblement donner contre l'une des cinquante ou soixante mille lois qui nous régissent, que tout citoyen français est censé connaître, dont chacune ordonne quelque chose, et qui protègent si étroitement nos libertés qu'il nous reste bien peu de moyens pour les exercer et pour en jouir.

Ce sont, pour le cas spécial qui l'occupe, ces moyens-là que le Congrès est invité à rechercher et à étudier.

Donc, parmi les soixante mille lois qui nous régissent, à laquelle les œuvres des Jardins ouvriers devront-elles demander la permission de vivre?

Il y a la loi du 1er juillet 1901 sur le droit d'association. Il y a la loi de 1906 sur les habitations à bon marché qui étend ses dispositions aux Jardins ouvriers. Il y a encore la loi sur les sociétés civiles, soit anonymes, soit coopératives. Il y a enfin une loi de 1867 qui pourrait être implorée.

Toutes présentent des facilités et des gênes, et le mieux, suivant le Congrès, est de naviguer le plus habilement qu'on peut parmi tant d'écueils et de recourir, suivant les cas, aux dispositions légales les plus favorables et les plus libérales.

Digitized by Google

M. Siegfried dit qu'il existe au Havre une société au capital de 70.000 francs qui a acheté des terrains et les a distribués à des ouvriers, avec bail stipulant promesse de vente. Le prix à payer annuellement, fort modeste d'ailleurs, représente d'abord le loyer de la jouissance et, en plus, un excédent qui constitue un acompte sur le prix de vente : de telle sorte qu'au bout d'un certain nombre d'années, l'ouvrier locataire a acquitté le prix du terrain et devient propriétaire de son jardin. Il ajoute que beaucoup d'ouvriers paient exactement et le loyer et l'amortissement. Il estime que c'est là un mode de concession qui est de nature à attacher plus qu'aucun autre l'ouvrier à son jardin et qui, à ce titre, mérite fort d'être encouragé.

M. Rostand dit que les caisses d'épargne devraient être autorisées par la loi à consacrer le cinquième de leurs bénéfices à des prêts sans intérêts aux institutions de bienfaisance parmi lesquelles figureraient les œuvres de Jardins ouvriers.

M. Siegfried répond qu'il a des raisons de penser que l'autorisation demandée par M. Rostand sera bientôt édictée par la loi.

A la suite de ces diverses observations et de ces échanges de vues, le Congrès émet les vœux suivants :

Qu'un règlement d'administration précise l'extension aux Jardins ouvriers des dispositions de la loi de 1906 ;

Que les caisses d'épargne soient autorisées à faire des prêts sans intérêts aux Jardins ouvriers suivant les dispositions de l'article 16 de cette loi ;

Que la loi de 1901 soit modifiée de façon que les œuvres de Jardins ouvriers puissent recevoir des

Digitized by Google

dons et legs, jusqu'à concurrence d'une somme à déterminer.

La séance est levée à sept heures.

CINQUIÈME SÉANCE

LES JARDINS OUVRIERS ET L'HYGIÈNE

La cinquième séance s'est tenue le dimanche 11 novembre, à neuf heures du matin.

Elle a été présidée par M. le Dr de Grancher, membre de l'Académie de médecine.

A ses côtés ont pris place au bureau : MM. les Drs Landouzy, Bucquoy, Budin, Robin et Letulle.

M. Bocquet donne lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes qui sont adoptés.

Le Congrès s'occupe tout d'abord de l'alcoolisme, le grand générateur de la tuberculose, l'ennemi le plus redoutable de la santé du peuple et par l'attrait qu'il exerce, et par les ravages qu'il fait.

Les formes qu'il prend pour s'introduire partout, les ruses qu'il emploie pour se dérober aux proscriptions dont il est l'objet sont vraiment sataniques. Le Père Volpette ne raconte-il pas qu'à Saint-Étienne les cabaretiers ont fondé des Jardins ouvriers pour se créer une clientèle !

M. le conseiller Bielefieldt propose au Congrès d'émettre le vœu que la vente de toutes boissons alcooliques soit formellement et absolument interdite dans tous les Jardins ouvriers. Ce vœu est adopté.

Adopté également le vœu que les administrations publiques soient priées de ne pas louer ou concéder

Digitized by Google

leurs terrains à des cabaretiers qui y établiraient des jardins.

M. le Dr Grancher, président, dit que le séjour intermittent des enfants sains et bien portants dans les jardins ouvriers est parfaitement hygiénique et de nature à prévenir chez eux les approches et l'envahissement de la tuberculose ; mais que pour les enfants déjà touchés même légèrement, ce séjour est absolument insuffisant. Pour ceux-là il faut le séjour à la campagne, continu, permanent, définitif.

M. le Dr Barbier, en parfait accord avec M. le président, dit qu'en effet les jardins ouvriers établis dans les villes ne peuvent être que des préservatifs pour les enfants sains contre les atteintes de la tuberculose, mais que, dans ces limites encore, ils ont une considérable utilité.

M. le Dr Landouzy pense qu'il est important en effet de bien distinguer les jardins ouvriers qui cultivent et entretiennent la santé chez ceux qui l'ont, des établissements qui ont pour but de la rendre à ceux qui l'ont perdue.

Un congressiste fait observer que les salles d'école sont souvent étroites, mal aérées et malsaines. Il demande au Congrès d'émettre le vœu que les salles d'école soient plus vastes, qne les cours qui y sont annexées soient plus grandes, et que même les classes y soient tenues en plein air, toutes les fois que le temps le permet. Ce vœu est adopté.

M. le Dr Robin estime qu'il serait intéressant de constater par des documents certains les résultats heureux des Jardins ouvriers sur la santé publique.

Le Père Volpette raconte que, lors d'une épidémie

Digitized by Google

qui a sévi à Saint-Étienne, il a dressé des statistiques, et qu'il en est ressorti que la mortalité dans ses jardins avait été sensiblement moindre que dans tout le reste de la ville.

M. le Dr Letulle pense qu'il serait fort utile que la confection des statistiques du Père Volpette se généralisât ; mais qu'il faudrait que ce travail fût fait partout de la même manière et sur le même modèle, afin de rendre les comparaisons plus faciles, et les conclusions plus éclatantes.

Le Congrès adopte l'idée de la confection de statistiques sur un modèle unique dans toutes les œuvres de Jardins ouvriers et charge M. le Dr Letulle, qui accepte, de dresser le modèle type.

M. le Dr Landouzy propose de renouveler le vœu du Dr Calmette, afin que l'Administration militaire cède aux œuvres de Jardins ouvriers tous les terrains des zones militaires qui sont actuellement sans emploi. La proposition est adoptée.

La séance est levée à onze heures et demie.

SIXIÈME SÉANCE

LES JARDINS OUVRIERS ET LES POUVOIRS PUBLICS

La sixième séance s'est ouverte le dimanche 11 novembre à deux heures de l'après-midi.

Elle a été présidée par M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique.

Autour de lui prennent place au bureau : MM. Méline sénateur ; Ribot, député ; Poulet, directeur de l'assurance et de la prévoyance sociale au ministère du Travail ;

Digitized by Google

Leborgne, adjoint au maire de Beauvais ; Delloue, représentant des œuvres de l'Algérie ; le Dr Aigre, ancien maire de Boulogne-sur-Mer.

M. l'abbé Lemire pose au Congrès la question de savoir si l'Assistance publique a le droit, ou devrait l'avoir, d'instituer des jardins ouvriers sur les terrains qui lui appartiennent.

M. Méline dit que de pareilles institutions seraient des plus salutaires. Il y a en France trois cent mille cheminaux ; vous avez bien entendu, trois cent mille cheminaux, et si tous les conseils municipaux arrêtaient au passage tous ces déracinés et les fixaient dans un jardin ouvrier, ils rendraient un immense service aux campagnes, en débarrassant leurs chemins de ces voyageurs errants, souvent peu sûrs, partout inconnus, et partout inutiles ou redoutables.

M. Dupont, du Havre, fait observer que la bienfaisance des bureaux de bienfaisance n'est pas la même que celle des Jardins ouvriers. Ceux-là sont chargés de distribuer de l'argent aux indigents et point d'autre chose. L'orateur comprend très bien que des bureaux de bienfaisance se soient fait scrupule de prêter leur appui et leur secours aux œuvres de Jardins ouvriers, dont l'action était si différente de la leur, et qu'ils aient pu croire qu'ils détourneraient de leur destination les fonds qui leur étaient confiés. Il faudrait leur faire comprendre, et ce serait aisé sans doute, que le bien fait par les Jardins ouvriers vient à la décharge de leur caisse, et que les clients que les Jardins ouvriers retiennent ne vont pas leur tomber sur les bras.

Le Congrès émet le vœu que toutes les administrations de bienfaisance consentent à louer les terrains

Digitized by Google

dont elles seraient propriétaires, soit directement à des ouvriers, soit à des Œuvres de Jardins ouvriers.

Il donne mandat à la « Ligue du coin de terre et du foyer » de porter ce vœu du Congrès à la connaissance de toutes les municipalités de France.

Le Congrès passe à l'examen des impôts qui frappent les diverses opérations des œuvres de Jardins ouvriers. Et il émet le vœu que les Jardins ouvriers et les constructions qui y sont élevées soient exemptés de toute taxe ; que soient exemptées également de tous droits de mutation les acquisitions de leurs jardins par les ouvriers qui les cultivent.

Le Congrès approuve pleinement l'établissement de jardins militaires qui sont cultivés par les soldats les plus expérimentés dans l'art du jardinage, et dont les produits agrémentent un peu les monotonies de l'ordinaire.

Dernier vœu : Que tout ce qui se fait et se fera en France pour les Jardins ouvriers soit applicable à l'Algérie.

SÉANCE DE CLOTURE

Cette séance a été tenue le dimanche 11 novembre à huit heures du soir.

Elle a été présidée par M. Ribot, député.

Au bureau ont pris place : MM. Méline, sénateur ; le vicomte de Vogüé, de l'Académie française ; Siegfried, député ; le Dr Landouzy ; MM. les délégués étrangers et les membres du comité d'initiative du Congrès.

Sur la proposition de M. le comte Adrien de Ribeaucourt, délégué du gouvernement belge, le Congrès

Digitized by Google

décide que le prochain Congrès international des Jardins ouvriers se tiendra à Bruxelles. L'époque de la réunion n'a pas été fixée.

Le reste de la séance a été rempli tout entier par une allocution de M. l'abbé Lemire et par un magistral discours de M. Ribot.

Voici quelques extraits de l'allocution de M. l'abbé Lemire :

« Entre nations d'abord, ces jours-ci, les séparations « inévitables avaient fait place à ce que M. Mesureur a si « bien appelé les *unions nécessaires*. Berlin nous a « envoyé une délégation, M. Bielefeldt et les dames de la « Croix-Rouge. M. Bruinwold-Riedel représente la Hol- « lande. M. l'écuyer Everard, secrétaire de la Ligue « belge du coin de terre, nous est venu de Belgique, « avec tous les sentiments de son vénéré maître, M. Ber- « naert, l'ami de toutes les œuvres sociales. L'Angle- « terre devait nous présider ce soir en la personne de « M. Jesse Collings, fondateur de la Ligue anglaise « des Ouvriers ruraux, à qui il donnait comme mot « d'ordre : *Trois acres et une vache*. Après avoir entre- « tenu une active correspondance avec le comité « d'initiative du Congrès, il a été empêché au dernier « moment de présider cette séance, où il aurait été « heureux de saluer dans M. Ribot l'autorité parlemen- « taire la plus haute, et l'illustration la plus internatio- « nale.

« Des États-Unis, par M. Tolman, secrétaire d'un « office social, nous sont venus les renseignements les « plus complets sur les Jardins scolaires... »

Après M. l'abbé Lemire, M. Ribot prend la parole.

L'éloquent orateur rend d'abord hommage à la charité

Digitized by Google

et à la bienfaisance de ceux qui ont fondé l'œuvre des Jardins ouvriers et de ceux qui s'y sont associés. Puis il met en relief toutes les moralités qui découlent de l'établissement des Jardins ouvriers. Enfin il passe en revue l'histoire de l'Œuvre, ses commencements, ses difficultés, ses progrès. Et il termine en souhaitant que l'avenir développe une institution si intelligemment charitable, pour le bonheur des ouvriers qui profiteront de ses bienfaits et pour la joie et le triomphe des hommes dévoués qui la dirigent.

Voici d'ailleurs quelques phrases du discours de M. Ribot :

« Lorsque mon excellent collègue, l'abbé Lemire, « est venu me proposer le grand honneur de présider « cette séance et de clore par quelques mots le Congrès, « j'ai été tenté de me récuser.

« Mais on ne peut rien refuser à un homme qui, lui, « ne se refuse à aucune œuvre de bien, toujours prêt à « payer de son cœur. J'ai accepté...

« Je voudrais que tous les pessimistes et les découragés de ce pays eussent pu entendre le langage tenu « dans ce Congrès; ils y auraient appris ou réappris « cette grande vertu de l'espérance que l'on désapprend « quelquefois dans les sociétés vieillies comme la nôtre. « Il n'y a qu'un moyen de se réconcilier avec l'espérance, « c'est de se jeter dans l'action. Alors on ne doute plus « de son pays; on ne calomnie plus le temps où l'on « est né, et dans lequel tant de grandes choses sont en « train de se faire.

« Quelle idée plus simple et plus pratique que celle « des Jardins ouvriers! Elle devait faire fortune. Vous « nous parliez tout à l'heure de son histoire et vous

Digitized by Google

« remontiez un peu haut (*Sourires*)[1]. Vous parliez de ce « premier jardin que l'homme a habité, et dont il semble « avoir gardé la nostalgie. Il y a chez chacun de nous « un jardinier qui s'ignore. Le plus petit enfant, aussi- « tôt qu'il peut tenir dans sa main une pelle ou un râteau, « s'essaie à planter dans la terre une petite fleur. Nous « gardons jusqu'au dernier jour la souvenance de cette « première joie.

« Il y a encore, dans ce pays de France, de grandes « réserves de dévouement. On ne les éteindra pas plus « que les lumières du ciel (*Applaudissements*). « Le ciel « étoilé sur nos têtes, et la loi morale dans nos cœurs », « c'est la parole d'un grand philosophe. Poésie ! dira- « t-on. Soit ; mais je crois qu'il y a plus de philosophie « dans cette poésie que dans les affirmations tranchantes « de je ne sais quel matérialisme.

« Gardons cet idéal. Soyons bons jardiniers, et dans « ce petit jardin qui est notre cœur, ne laissons pas se « flétrir la petite fleur de poésie, d'espérance et de « charité (*Applaudissements prolongés*). »

La séance est levée à dix heures.

Le deuxième Congrès de l'œuvre des « Jardins ouvriers » est terminé.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. JOSEPH L'HOPITAL, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

A la séance générale du 10 février 1907.

MESSIEURS,

Notre Société est une République dont le président

[1] M. Lemire avait dit qu'Adam aimait le jardinage et s'y adonnait volontiers.

Digitized by Google

est nommé par le suffrage universel. Mais afin, sans doute, qu'il ne fût jamais tenté de puiser dans l'honneur que vous lui faites et la confiance que vous lui témoignez la présomptueuse tentation de monarchiser, même parlementairement, votre compagnie, vous avez voulu qu'il ne fût plébiscité que pour un an et que, à la fin de cette année, il cédât la place à un nouvel élu.

Par contre, comprenant la nécessité de renforcer par un ministère solide la fragilité d'une présidence qui se brise annuellement, vous avez donné à votre secrétaire, non pas l'éternité dont vous ne disposez pas, mais une perpétuité dont il supporte vaillamment le poids.

Je suis arrivé au terme de mon mandat. J'ai été très honoré de le recevoir de vous; je suis heureux maintenant qu'il passe en d'autres mains, convaincu que mon successeur fera à son tour la provision de bons souvenirs que j'ai récoltée auprès des hommes distingués dont nos réunions du conseil d'administration m'ont permis de cultiver la connaissance, et que les soucis de la direction seront allégés pour lui, comme ils l'ont été pour moi, au point de vue financier par l'impeccable gestion de notre vigilant trésorier M. Letellier-Alaboissette, au point de vue administratif par le laborieux et inlassable dévouement de M. Léon Petit, mon *perpétuel* ami.

Aussi bien, Messieurs, puisque ma vie présidentielle va finir aujourd'hui, je voudrais jeter avec vous un regard sur les travaux de notre Société pendant ces douze derniers mois, et aussi sur les espérances que je lègue à mon successeur. Les uns vous prouveront que la Société libre de l'Eure est restée digne de son passé; et si nous constatons ensemble que quelques-unes des autres sont en voie de réalisation, vous aurez plus que

Digitized by Google

jamais confiance en son avenir. Je ne sache pas que je puisse faire un meilleur emploi d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui, statutairement, s'éteint.

La Société libre de l'Eure, au cours de son existence déjà longue, a été l'initiatrice de beaucoup de progrès; et comme il arrive trop souvent aux collectivités ainsi qu'aux individus qui vieillissent, les œuvres dont elle est la mère ont quelque peu détourné d'elle l'attention du public. Les comices agricoles qu'elle a patronnés, les syndicats qu'elle a inspirés, les travailleurs de l'esprit qu'elle a encouragés ont contribué, dans une mesure qui fait honneur à notre département, au relèvement de l'agriculture française, au mouvement général de la science, de l'art et de la pensée. Mais comme ses membres n'ont pas le privilège d'être immortels, et que d'autre part les bonnes volontés qu'elle faisait surgir trouvaient à se dépenser tout entières dans les carrières qu'elle leur ouvrait, on pouvait craindre que notre Société, victime de son activité généreuse, de sa prodigalité créatrice, ne vînt à succomber faute de trouver à renouveler sa vie, de même que dépérit et meurt, faute de sève nouvelle au printemps, le chêne qui voit à ses pieds, sous ses rameaux dépouillés, pousser toute une jeune forêt qu'il a semée en répandant ses glands sur un sol qui ne le nourrit plus.

Notre Société n'en est pas encore là. Elle est un arbre toujours vert; et le sol dans lequel il a été planté ne saurait être ingrat pour elle : c'est la bonne terre normande, où les traditions se conservent, et dans laquelle rien ne meurt de ce qui est utile et bienfaisant. La forêt sortie des glands qu'il a semés n'est pas non plus jalouse du vieux chêne. Elle l'aime comme un père et elle l'ap-

Digitized by Google

précie comme un père nourricier : ce qui tombe de son feuillage ne lui est pas indifférent, car elle ne traite point comme bois mort les subventions, les diplômes, les prix et les médailles ; et quiconque, dans notre région, aime à penser et à s'instruire, sait qu'il peut trouver intérêt et profit à s'asseoir sous son ombre. La Société libre de l'Eure demeure vivante parce qu'on lui sait gré de son constant souci d'encourager tout ce qui contribue à la science, au progrès, au bien-être social, et parce qu'elle attire tout naturellement à elle les dévouements pour lesquels elle se dépense.

De cette vie toujours vigoureuse elle n'a pas, durant l'année qui vient de s'écouler, donné moins de preuves que dans les années précédentes.

Le concours agricole de Beaumont-le-Roger a été, grâce à notre appui, aussi brillant et aussi réussi que le congrès pomologique auquel il était joint; et s'il a été attristé pour nous par la mort, toute récente alors, du très distingué président de notre section de Bernay, M. le duc de Broglie, il a donné aux membres de cette vaillante section, à M. Cauchepin, à M. Bertin, à M. Lerenard-Lavallée et à leurs excellents collègues l'occasion de faire preuve une fois de plus d'un zèle et d'un talent d'organisation que leur facilitaient l'accueil empressé et l'exquise bonne grâce de M. le comte Georges de Boisgelin, maire de Beaumont et, avec le précieux concours des élus du canton, celui du député de la circonscription, M. Camille Fouquet, toujours prêt à répondre à l'appel d'une Société qui s'honore de l'avoir eu pour président.

Nous avons également contribué au succès de la belle solennité agricole qui a eu lieu en septembre à Pont-de-l'Arche. J'ai eu le plaisir d'y représenter la Société

Digitized by Google

auprès de notre vice-président, M. le comte de Boury, dont j'ai pu admirer, sur tous les points d'une exposition qui s'étendait à toute une ville, l'ardeur infatigable et la laborieuse ubiquité de député modèle, et à qui je ne crois pas pouvoir mieux témoigner l'attachement, justifié par tant de souvenirs que nous gardons à sa famille, la sympathie que nous inspire sa personne et la gratitude dont nous pénètre son dévouement toujours présent, qu'en exprimant le regret que sa place soit trop souvent vide à nos réunions, par suite des exigences d'une politique dont, en ce qui me concerne, je me félicite chaque jour un peu plus d'avoir été éloigné.

Vous parlerai-je, Messieurs, des autres circonstances dans lesquelles il a été donné à la Société libre de l'Eure de témoigner de sa vitalité et de son intérêt pour le travail et pour le progrès : de ces concours de Boisney et de Gisors où elle a donné aux vieux serviteurs des récompenses méritées par de longues années de labeur et de fidélité; de la part prise par ses délégués à la session de la Société des agriculteurs de France, au congrès agricole de Laval, au congrès des Sociétés savantes de Normandie tenu à Lisieux? En le faisant, n'encourrais-je pas le reproche de marcher sur les brisées de mon voisin, M. Léon Petit, dont les dossiers imposants renferment, bien plus exactement que ma mémoire, documents, preuves et souvenirs?

J'aime mieux, laissant là les travaux terminés et les faits acquis, m'attacher aux œuvres que nous avons mises sur le métier et dont je vais léguer à mon successeur la continuation et l'achèvement.

La première de ces œuvres est la revision de nos usages

Digitized by Google

locaux; la seconde est le classement de notre bibliothèque : toutes deux méritent d'arrêter un instant, ce me semble, votre bienveillante attention.

Par lettre en date du 6 novembre 1905, M. Beverini-Vico, préfet de l'Eure, transmettait à mon prédécesseur, le regretté M. Albert Sorel, une délibération par laquelle le conseil général émettait un vœu tendant à la revision des usages locaux du département, à leur mise en harmonie avec les besoins actuels du commerce et de l'agriculture, de même qu'avec la législation nouvelle, et exprimait le désir que la Société libre de l'Eure élaborât un cadre-programme qui serait remis à des commissions cantonales réunies par les soins de l'administration et leur permettrait de travailler utilement.

Notre Société ne pouvait qu'être sensible à la pensée, flatteuse pour elle, exprimée par le conseil général, et que désirer vivement contribuer à la revision et à la mise au point d'usages locaux qu'elle avait une première fois recueillis et publiés dans un livre qui, pendant plus d'un demi-siècle, a fait autorité dans le pays. Votre conseil d'administration se réunit donc et, après avoir fait appel aux lumières de quelques-uns de nos collègues plus particulièrement compétents au point de vue historique et juridique, il établit les bases du cadre-programme demandé par M. le préfet et adressa ce projet aux diverses associations agricoles du département, en les priant de donner leur avis et d'ajouter tous renseignements de nature à éclairer les commissions cantonales.

Notre secrétaire a reçu quelques réponses; elles sont favorables à la revision. Quant aux commissions cantonales, que MM. les juges de paix devaient présider, nous

Digitized by Google

n'avons pas entendu dire qu'elles eussent été encore réunies.

La question n'est donc pas résolue; *pendent opera interrupta*... Il appartiendra à mon successeur de décider, d'accord avec votre conseil d'administration, s'il faut attendre les réponses non encore reçues, ou bien s'il convient d'adresser, sans plus tarder, notre cadre-programme à l'administration préfectorale. Quoi qu'il arrive, nous aurons fait de notre mieux pour justifier la confiance que nous a témoignée le conseil général. Nous souhaitons que la revision de nos usages locaux soit faite le plus tôt possible, en tenant compte des changements qu'ont introduits dans la pratique culturale et dans la jurisprudence agricole les conditions nouvelles faites à la société par les habitudes, les découvertes et les progrès contemporains.

Si cette revision, désirée par tout le monde, est retardée par la multiplicité et la diversité des concours qu'il faudrait réunir pour l'opérer utilement, il n'en est pas de même du classement de notre bibliothèque, qu'il ne dépendait que de nous de mener à bien. Ce classement n'est pas terminé, mais il est en bonne voie, et il y a tout lieu d'espérer que, bien avant la fin de la présente année, le catalogue pourra être mis à la disposition des lecteurs. Ainsi seront portés à la connaissance du public les très intéressantes collections et les très nombreux ouvrages que nous possédons; j'estime que nous ne pouvions rien entreprendre de plus important, de plus nécessaire.

Qu'est-ce en effet qu'une bibliothèque, Messieurs, sinon une réunion plus ou moins nombreuse, plus ou moins complète d'esprits muets qu'on peut à volonté faire

Digitized by Google

parler ! Dans les livres silencieux rangés sur les tablettes sommeille ce qu'ont pensé, rêvé, trouvé nos semblables, tout ce qui a fait battre les cœurs, tout ce qui a monté les têtes, tout ce qui a consolé, fortifié, et aussi découragé, désespéré les êtres de luttes, de contradictions et de désirs que nous sommes toujours ; tout ce qui peut, en donnant à nos intelligences un aliment, déterminer un but, une raison d'être à notre vie. Il suffit d'ouvrir ces livres pour que les idées dont ils sont remplis se réveillent et répondent à l'appel du lecteur qui les évoque. On a fait grand bruit autour d'une découverte d'ailleurs merveilleuse, celle du phonographe, qui, enregistrant la voix humaine, permet de faire parler les absents, et même ceux qui sont partis pour toujours. Une bibliothèque est un phonographe qui a enregistré des milliers de voix : voix de morts et voix de vivants, voix d'amis du passé, d'enthousiastes et de détracteurs du présent, d'apôtres et de curieux de l'avenir, de savants et de poètes, de chercheurs et de lettrés, de chimériques et de pratiques, de sceptiques et de croyants. A qui sait et peut l'interroger, la bibliothèque répond par des leçons qui instruisent, par des exemples qui éclairent, par des rêveries qui charment ou qui élèvent, par des contes qui font rire, par des vers qui font pleurer ; et celui qui la fait parler ressemble à l'Aiglon impérial pour lequel le poète Rostand a évoqué, sur le champ de bataille de Wagram, le fracas de la grande lutte, les gémissements des blessés et les fanfares de la victoire ; avec cette différence que ce n'est pas seulement la clameur d'une grande épopée qui monte jusqu'à lui, mais le bruit de l'éternelle bataille livrée par l'intelligence humaine aux mystères qui l'entourent et qui la dominent.

Digitized by Google

Or, la bibliothèque de la Société libre de l'Eure renferme, plus complètement que beaucoup d'autres, les multiples éléments de ce grandiose concert. Riche depuis longtemps en volumes de toutes sortes, elle s'enrichit encore journellement par les dons généreux qui lui sont adressés, et par les achats que votre conseil d'administration décide avec un très louable souci de contenter tous les goûts. Elle est donc au courant, autant que nos ressources le permettent, du mouvement scientifique, historique, artistique et littéraire moderne, et offre au lecteur, à côté des œuvres du temps passé, les travaux les plus récents. Aussi bien les hommes d'étude, à Evreux et dans le département, n'ignorent ni son intérêt ni sa valeur.

Malheureusement, cette belle bibliothèque n'a pas jusqu'à présent rendu tous les services qu'on est en droit d'attendre d'elle, parce que, les moyens de l'interroger facilement manquant, elle demeure trop souvent muette et ne livre pas tous ses secrets. Nous avons voulu donner à ceux qui la visitent la possibilité de la faire parler.

J'ai dit que le catalogue est en bonne voie d'achèvement. L'honneur de ce travail, qui demande beaucoup de temps, de méthode et de patience, reviendra à notre distingué bibliothécaire, M. Gabiole, qui s'y consacre avec un zèle dont je suis heureux de le féliciter publiquement aujourd'hui.

Mon désir, que je crois partagé par beaucoup de nos collègues, serait que ce catalogue fût imprimé et mis en vente chez les libraires du département. Que si l'état de nos finances nous interdit la dépense, forcément assez élevée, qu'entraînerait la réalisation de cet idéal, le but

Digitized by Google

principal du travail entrepris n'en demeurera pas moins atteint : le catalogue sera, dans la salle de lecture, à la portée de tous ceux qui voudront s'en servir, et il leur permettra de trouver promptement et facilement les livres dont ils auront besoin pour leurs études ou pour leur agrément.

J'ai terminé, Messieurs, ce que j'appellerais volontiers ma revue de fin d'année, si je ne craignais pas d'employer, pour qualifier le discours, trop sérieux peut-être, que je viens d'infliger à votre indulgente attention, une expression qui éveille l'idée de quelque chose d'amusant. J'ai voulu simplement montrer à ceux de nos concitoyens qui ignorent la Société libre de l'Eure ou qui l'oublient, qu'elle existe et qu'elle agit utilement; et à ceux qui la soutiennent, qui entendent lui assurer un avenir digne de son passé, j'ai voulu donner confiance et courage, en mettant sous leurs yeux les résultats acquis par leurs efforts, les services rendus, grâce à eux, à la cause de l'agriculture, des sciences, des arts et des belles-lettres.

Il me reste à remercier encore une fois les excellents collègues et amis qui m'ont secondé jusqu'à rendre ma tâche aussi agréable que légère. Je le fais de grand cœur, et je termine en vous priant de croire, Messieurs, que je reste plus que jamais dévoué à une Société que j'aimais déjà pour les souvenirs qui m'attachent à elle, et qui, en me faisant le grand honneur de me choisir pour son président, m'a imposé à son égard le devoir très doux de la reconnaissance.

Digitized by Google

COMMUNICATION

De M. Emmanuel BOULET, membre de la Société

Lue à la séance générale du 10 février 1907.

BERGERS — TROUPEAUX — CHIENS

Messieurs,

C'est au sujet des bons bergers, des bons chiens et des troupeaux que je vous demande la permission de vous entretenir un instant.

Depuis quelques années, j'ai très souvent reçu des lettres d'agriculteurs de différentes contrées me demandant si je pourrais leur enseigner un bon berger ?

D'autres m'ont écrit qu'ils s'étaient vus, à leur grand regret, obligés de supprimer leur troupeau, faute d'avoir pu trouver un berger capable et de bonne conduite. J'entends dire de tous côtés qu'on manque de bons bergers ! Cet état de choses est désastreux, tant au point de vue social et économique qu'au point de vue agricole, car tout le monde sait qu'il n'y a pas de bons troupeaux sans bons bergers et pas de bons bergers sans bons chiens. Tout le monde sait aussi que l'agriculture a

Digitized by Google

besoin de troupeaux, le vieux proverbe qui disait :

Il n'y a ni prière, ni oraison,
Il n'y a que le fumier de mouton

est aussi vrai de nos jours qu'il l'était jadis, et malgré les grands services que rendent à l'agriculture les engrais chimiques, le fumier de mouton reste encore l'un des meilleurs engrais. M. Emile Thierry disait l'an dernier dans une communication très intéressante à la Société nationale d'agriculture de France, qu'il connaissait des exploitations agricoles où on a peu à peu restreint l'élevage du mouton, que l'on a ensuite abandonné complètement faute de pouvoir trouver un berger connaissant son métier. Il ajoutait que les bergers ne voulaient pas faire d'apprentis, qu'ils ne voulaient pas comprendre la nécessité de se créer des successeurs et que c'était là une des principales causes pour lesquelles il n'y a plus aujourd'hui en France que 18.000.000 de moutons quand en 1840 il y en avait 32.000.000. C'est plutôt le contraire qui devrait exister dans l'intérêt de l'agriculture, car le mouton se vend beaucoup plus cher maintenant qu'autrefois, le prix de sa viande n'a cessé d'aller en augmentant, le consommateur apprécie de plus en plus sa chair si fine, si saine, si nutritive. Rien qu'à Paris, il en est consommé en moyenne cinq à six mille par jour ; et pour une partie de sa consommation totale, la France est obligée d'être tributaire de l'étranger. D'un autre côté, sa laine apporte encore un appoint sérieux dans le produit du mouton, elle trouvera toujours son emploi dans l'industrie nationale et plus la France en produira, plus elle économisera sur les 280.000.000 de francs qu'elle est obligée de payer tous les ans à

Digitized by Google

l'étranger pour l'approvisionnement de son industrie lainière.

Pour ces diverses raisons il va donc de l'intérêt général d'augmenter le nombre de nos troupeaux. Des bons bergers ? Il y en a certainement, même de très bons, — qui savent sélectionner, surveiller la lutte, la gestation, la parturition et l'allaitement, soigner judicieusement les agneaux de la naissance au sevrage, qui doit être gradué et méthodique, de façon à éviter les maladies et les mortalités — car tous ceux que nous récompensons annuellement dans nos concours pour longs et loyaux services, sont des bergers capables sous tous les rapports, sur lesquels les maîtres nous donnent les meilleurs renseignements et même souvent des plus flatteurs ; mais il paraît qu'ils font exception et qu'il y a des contrées où le bon berger, sobre et consciencieux, est un mythe et ne se rencontre pas. Nous l'entendons dire et on nous l'a souvent écrit. C'est très regrettable et on se demande si les Sociétés d'agriculture font tout ce qu'il faut pour stimuler le zèle des bergers, qui sont, de tous les employés de la ferme, ceux sur lesquels pèse la plus grande responsabilité ; car la prospérité du troupeau dépend souvent de leurs soins et de leur dévouement. Elles pourraient peut-être, avec l'aide des agriculteurs propriétaires de troupeaux, nommer une commission par arrondissement, ou même par canton dans les pays moutonniers, chargée d'inspecter les bergeries et de récompenser largement les bergers dont les troupeaux seraient trouvés les mieux soignés et les bergeries les mieux tenues. Récompenser aussi les bons bergers qui auraient fait des apprentis. Créer des récompenses familiales pour les familles de bergers, etc. Ce serait des stimulants

Digitized by Google

sérieux et appréciés dont maîtres et serviteurs tireraient profit.

Dans tous les cas, devant la pénurie de bergers capables et l'état de choses actuel, regrettable pour l'agriculture, pour l'industrie et pour le pays tout entier, et pour encourager les bons bergers, travailleurs et consciencieux, à faire de bons élèves actifs, sobres, laborieux, sachant bien soigner leur troupeau et leur apprendre à l'aimer, j'ai le plaisir de vous annoncer que le *Club Français du Chien de Berger*, que j'ai l'honneur de présider, tout en regrettant de n'être pas riche et de ne pouvoir sacrifier davantage, a décidé de décerner en plus de ses prix habituels, à son prochain concours qui aura lieu à Angerville au mois de juillet 1907, pour commencer avec l'espoir d'augmenter dans l'avenir, une prime de 100 francs et un diplôme, au berger qui aura, depuis cinq ans, formé le plus d'élèves placés, sur lesquels leurs maîtres donneront les meilleurs renseignements. Nous pensons que c'est un moyen d'appeler l'attention des bons bergers soucieux de leurs intérêts et de leur réputation, sur l'avantage qu'ils auraient à faire des apprentis et à former de bons élèves.

Je ne résiste pas au plaisir de vous faire connaître les renseignements qui nous ont été envoyés par les maîtres de certains bergers. On ne leur donnera jamais assez de publicité, car il est réconfortant d'entendre les maîtres chanter les louanges de leurs serviteurs.

Je vous demande la permission de vous lire seulement trois extraits de lettres reçues en réponse à notre enquête.

N° 1. — « Je n'ai que d'excellents renseignements à vous fournir sur le compte de mon berger. Il m'a tou-

Digitized by Google

jours donné toute satisfaction. Travailleur, intelligent, d'une probité scrupuleuse, d'une moralité et d'une conduite absolument irréprochables, plein de soins et de sollicitude pour son troupeau, telles sont les qualités qu'il possède et qui en font un serviteur modèle. »

N° 2. — « Je n'ai que de très bons renseignements à vous donner sur mon berger comme conduite, probité, sobriété. Depuis longtemps qu'il est avec moi, il n'a jamais manqué à son ouvrage. Je n'ai jamais eu rien à lui reprocher. Pour l'élevage des jeunes, il a de la patience et leur donne des soins tout particuliers. J'élève chaque année 250 à 300 agneaux qui réussissent toujours très bien. »

N° 3 — « Je ne puis vous donner sur mon berger que des renseignements excellents comme conduite, probité, sobriété. On peut également le citer comme un modèle pour la tenue de son troupeau ; il appartient à une famille de bergers, bergers de père en fils depuis quatre-vingts ans. Son fils, âgé de vingt-cinq ans, suit la tradition, il est berger dans une ferme des environs. »

Si je ne craignais d'être fastidieux, je pourrais continuer ainsi longtemps, car la centaine de renseignements reçue depuis dix ans sur nos candidats sont tous à peu près dans le même genre.

Donc il y a encore de bons bergers. Ce sont ceux-là qu'il faut récompenser et encourager à faire des élèves.

Il faut aussi savoir gré à l'agriculteur qui, dans l'intérêt général, autorise et aide son berger à former des apprentis.

La question des bons bergers peut être considérée comme capitale pour le développement et la progression

Digitized by Google

des troupeaux en France et j'ai l'espoir que la Société nationale d'agriculture de France qui est à la tête de tous les progrès voudra bien prier sa section de grande culture de rechercher les meilleurs moyens pour augmenter le nombre des bons bergers.

Au sujet des chiens, la question est déjà tranchée ; elle était du reste moins difficile à résoudre que celle des bergers.

Grâce à l'extrême amabilité de M. Ruau, ministre de l'Agriculture, qui a bien voulu répondre favorablement à notre vœu émis au concours de Compiègne et admettre, dès cette année, les chiens de berger au concours général agricole de Paris, on a pu y voir de très beaux spécimens obtenus par sélection, de nos deux races bien distinctes, bien définies et bien fixées, dites de Brie et de Beauce ; la route est donc toute tracée, il n'y a qu'à la suivre. Malheureusement elle a été et est même peut-être encore loin d'être toujours suivie.

Il n'est pas douteux que souvent des chiennes de Beauce à poil court et à museau ras ont été par négligence ou accident mariées avec des chiens de Brie à poil long et à museau moustachu et inversement, ce qui a donné des bâtards qui, se trouvant répandus aux quatre coins de la France, ont pu faire croire que nous possédions beaucoup de types différents de chiens de berger, tandis que d'après les hommes compétents, tels que MM. J. Bénard, Bizouerne, Brandin, de Chézelles, Menault, Milne-Edwards, Prieur, Sévrette, Teyssandier, Thieulent, Triboulet, qui ont été nommés en 1897 membres de la commission spéciale chargée d'étudier et de décider des points à adopter pour nos chiens de berger, nous n'avons que deux types vrais : l'un à long poil,

Digitized by Google

avec la tête garnie de moustaches et de sourcils, l'autre à poil court avec la tête à poil ras.

Il faut donc croire que les autres soi-disant variétés existantes, qui n'ont du reste aucun type suivi, ni aucune homogénéité, ne sont que des croisements entre les deux races ci-dessus et même souvent entre des chiens quelconques de garde, ou de chasse, de toutes races et de tous poils.

Nous avons du reste toujours pensé que, dans l'intérêt même de notre élevage national, il valait mieux s'en tenir à deux types bien définis et bien distincts, susceptibles de satisfaire tous les goûts et offrant l'homogénéité nécessaire à toute race de valeur.

Au sujet des couleurs, il est reconnu qu'au point de vue agricole, la couleur préférée pour la garde des troupeaux doit être la plus noire, parce qu'au crépuscule elle se distingue mieux des moutons que les couleurs fauves et grises, mais au point de vue vente, comme chiens de luxe, de fantaisie ou d'agrément, les autres couleurs sont admises et certaines même quelquefois recherchées ; c'est une affaire de mode.

Au sujet du travail et du dressage des chiens, les concours organisés depuis dix ans dans 18 départements différents ont montré que les auxiliaires et compagnons des bergers étaient dignes en tous points de leur renommée d'intelligence. Un bon berger sobre, travailleur et consciencieux, a toujours un bon chien. On peut dire : « Tel maître, tel chien ! »

Il y a dix ans les chiens de berger se vendaient généralement de 20 à 80 francs. On ne voyait dans les Expositions que des chiens sans type et sans aucune homogénéité. Aujourd'hui, grâce à l'impulsion donnée, grâce

Digitized by Google

à la sélection, il s'est produit un changement complet et on voit dans les Expositions et aux Concours, comme on l'a vu à la Galerie des Machines, à Compiègne, à Meaux, à Evreux, à Beauvais, à l'Exposition canine des Tuileries, des classes superbes, très homogènes, de nos races de Brie et de Beauce.

Les chiens de berger se vendent maintenant couramment de 50 à 300 francs, et même quelquefois beaucoup plus cher, car, depuis cinq ans, il y a eu des sujets exceptionnellement beaux, vendus à des prix variant entre 500 et 1.500 francs. Ces prix devraient donner à réfléchir aux bergers et même aux cultivateurs, auxquels un beau chien sélectionné ne coûterait ni plus de nourriture, ni plus de soins, ni plus d'impôts, qu'un chien sans type et par conséquent sans valeur.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

RELATIFS

A L'OCCUPATION ALLEMANDE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

ET

AUX AFFAIRES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES

PAR

LÉON LABBÉ

Conseiller général de l'Eure, Conseiller municipal d'Évreux.

Publiés par JOSEPH LABBÉ

Avocat à la Cour d'appel de Paris.

Digitized by Google

INTRODUCTION

Les notes que l'on va lire étaient, dans l'esprit de mon Père, destinées à RESTER DANS LE TIROIR.

J'ai jugé néanmoins utile de les publier.

Il me paraît nécessaire, en effet, en ces temps d'internationalisme et d'antimilitarisme à outrance, de rappeler à ceux qui ont vu l'année terrible, d'apprendre à ceux qui sont venus ensuite, quelles furent dans le département de l'Eure, et plus particulièrement à Évreux, les exigences du vainqueur, et ce que firent, pour les atténuer dans la mesure où cela leur était possible, leurs représentants d'alors.

Paris, le 15 juillet 1906.

JOSEPH LABBÉ.

Digitized by Google

L'OCCUPATION ALLEMANDE DANS L'EURE

Le bombardement d'Évreux a eu lieu le 19 novembre 1870, et l'occupation le 8 décembre suivant, par mille hommes environ de la landwehr et cinq à six cents cavaliers. Le lendemain nous avons reçu au moins six mille hommes (infanterie, cavalerie et artillerie). Après un séjour de huit jours environ, ils évacuèrent Évreux et, jusqu'au 14 janvier 1871, les Allemands qui occupaient Pacy et Saint-André ne sont guère venus que pour faire des patrouilles.

Le 13 février 1871, au reçu d'un ordre émanant de l'autorité allemande d'avoir à verser des sommes considérables à titre de contribution de guerre (soit quinze millions pour le département de l'Eure), les maires des communes des deux cantons d'Évreux et même d'autres cantons se réunirent à la mairie d'Évreux pour s'entendre sur ce qu'il y avait à faire.

Les représentants de la ville d'Evreux avaient été convoqués, c'étaient MM. David, Deschamps, Labbé.

Après de longs débats, M. David émit l'avis que, plusieurs membres du conseil général se trouvant présents comme maires des communes, il y aurait utilité à ce qu'ils prissent l'affaire en main et fissent à Paris une démarche tendant à faire annuler le décret de la déléga-

Digitized by Google

tion du gouvernement de la Défense nationale concernant les conseils généraux ou, tout au moins, à faire nommer une commission départementale pour faire face aux nécessités du moment.

La réunion suivit son cours et on résolut de charger MM. de Barrey, Trutat et Labbé de faire le voyage de Paris et de Versailles, au moins pour obtenir une atténuation notable dans le chiffre de la contribution de guerre.

En conséquence, plus de cent cinquante maires du département signèrent une demande adressée au préfet allemand pour obtenir qu'il délivrât un laisser-passer pour les membres du conseil général sus-nommés.

Cette demande agréée par lui, un laisser-passer fut signé, autorisant les trois conseillers généraux ainsi que M. David qui voulut bien sur leurs instances se joindre à eux, à faire le voyage de Versailles, s'il y avait lieu, et en tout cas celui de Paris.

Il fut convenu que le départ s'effectuerait le soir même à dix heures et qu'une lettre circulaire serait, sans retard, adressée aux autres conseillers généraux du département pour leur donner avis de ce qu'on allait tenter, tout en regrettant de ne pouvoir prendre leurs conseils.

Voici le texte de ladite circulaire :

Les soussignés, conseillers généraux du département de l'Eure présents à Évreux, partent immédiatement pour Paris, afin d'obtenir du gouvernement de la Défense nationale l'autorisation de réunir régulièrement le conseil général. Ils prient dans tous les cas leurs collègues de se réunir à Évreux le vendredi 17 de ce mois, à midi, à l'hôtel de ville, afin de traiter la question de la contribution de guerre demandée au département par l'autorité allemande.

Évreux, le 13 février 1871.

Signé : Comte de Barrey, Trutat, Labbé.

Digitized by Google

Ce voyage avait, en somme, un double but : d'abord d'obtenir du gouvernement de la Défense nationale soit l'annulation du décret de Tours, soit la nomination d'une commission départementale, puis de faire à Versailles une démarche tendant à obtenir la remise entière si cela était possible, ou tout au moins une diminution de l'impôt de guerre, et en ce cas un sursis pour effectuer le paiement.

Le départ s'effectua à dix heures du soir et les voyageurs, auxquels s'était adjoint M. Pigache, après avoir changé de chevaux à Pacy-sur-Eure, arrivèrent vers quatre heures du matin à Septeuil et à dix heures à Versailles.

Nous eûmes une assez grande difficulté à être autorisés à séjourner à Versailles, mais après une explication, *en allemand*, nous pûmes nous y arrêter pour laisser reposer nos chevaux qui avaient marché toute la nuit, depuis Pacy, dans des chemins de traverse par suite d'erreurs commises à plusieurs reprises par le conducteur, et, après quelques heures de repos, nous repartîmes pour Paris où nous arrivâmes vers deux heures.

A l'hôtel du Ministère de la Marine nous eûmes l'heureuse chance de rencontrer l'amiral de la Roncière-le-Noury, qui, mis au courant de l'affaire, nous promit son concours absolu.

Notre première visite, après un repos de quelques instants à l'*Hôtel des Deux-Mondes*, fut pour M. Picard, ministre de l'Intérieur, qui ne voulut s'engager en aucune façon, prétendant qu'étant dans ce Ministère depuis quelques jours seulement, il ne pouvait prendre sur lui d'autoriser la nomination d'une commission départementale ; que, quant à la contribution de guerre, il engageait à

Digitized by Google

résister autant que cela serait possible, qu'il fallait même attendre le commencement d'exécution, et que si quelques villages étaient incendiés, alors seulement il serait temps de s'incliner.

Au Ministère des Affaires Étrangères, nous fûmes reçus par M. Hérold qui nous fit exactement les mêmes réponses, mais en ajoutant qu'il n'y aurait peut-être pas lieu d'attendre le commencement des exécutions.

Ces deux réponses évasives et fort peu concluantes n'étaient pas faites pour calmer nos appréhensions car, ayant vu les choses de très près, comprenant fort bien que suivre cette voie, c'était livrer le département de l'Eure aux pires désastres et voyant à la suite de ces deux visites que nous n'obtiendrions rien pour l'annulation du décret de Tours relatif aux conseils généraux, nous ne nous préoccupâmes plus que de sauvegarder, si faire se pouvait, les intérêts du département à nos risques et périls et sans nous arrêter à la situation plus ou moins légale des conseils généraux.

Il fut donc convenu que nous irions le lendemain à Versailles, où, grâce à l'intervention de l'amiral de la Roncière, nous arrivâmes sans encombre.

L'amiral, accompagné de M. de Barrey, fut reçu par M. de Bismarck qui reconnut l'exagération de la demande et déclara qu'il ferait tous ses efforts auprès du roi pour obtenir que la contribution fût réduite à 5.000 000. Il ajouta qu'il fallait voir M. le général Fabrice sous la direction duquel se trouvait le département de l'Eure.

Après plusieurs tentatives infructueuses pour rencontrer M. le général Fabrice, la députation, au moment de quitter Versailles pour y revenir au besoin le lendemain, eut la chance de se trouver devant sa porte comme il

Digitized by Google

rentrait. Elle fut donc introduite et M. de la Roncière put s'expliquer ; M. Fabrice lui confirma que cette somme de cinq millions serait certes suffisante comme contribution de guerre, mais qu'il fallait tout d'abord en payer un à la date du 21 février au plus tard ; ainsi fut-il convenu et M. Fabrice affirma que, pour les quatre autres, un délai à discuter serait accordé.

Comme la délégation allait partir, le général Fabrice pria l'amiral de la Roncière de vouloir bien rentrer et lui donna communication d'une lettre qu'il recevait du roi, lettre par laquelle une réduction de vingt-cinq à sept millions était accordée au département de la Seine-Inférieure ; il ajouta que l'Eure ne pouvait être plus rigoureusement traitée et confirma ainsi la réduction déjà promise par M. de Bismarck.

Il fut décidé que MM. de Barrey et Trutat retourneraient dès le lendemain à Évreux pour rendre compte au conseil général des résultats des démarches faites, et que je resterais à Paris avec M. David, qui voulut bien ne pas me quitter, afin de faire les démarches nécessaires pour trouver, si possible, le million demandé.

Ces messieurs étaient partis le 16 vers midi ; le 17 je fis auprès de divers banquiers, du Crédit Foncier, de la Banque de France, toutes les démarches possibles pour obtenir des fonds contre des engagements formels, mais, malheureusement, elles ne furent pas couronnées de succès et, le lendemain, M. David et moi rentrâmes à Évreux.

A peine rentré, je fus obligé de me rendre au *Grand Cerf* sur l'invitation de mes collègues MM. le Comte de Lagrange et de Barrey. Ils m'expliquèrent que leurs collègues, après être venus exactement au rendez-vous,

Digitized by Google

avaient été forcés de repartir dans leurs communes respectives par crainte d'exécutions militaires et avaient chargé MM. de Lagrange et de Barrey de s'entendre avec moi pour défendre les intérêts du département de l'Eure.

M. de Barrey avait expliqué qu'un million devait être versé le 24 février et il se demandait s'il ne conviendrait pas de partir à Rouen pour obtenir un délai plus long ; aussi les membres du conseil général avaient-ils été d'avis de prier MM. de Lagrange et de Barrey de faire à Rouen les démarches nécessaires dès que je serais rentré à Évreux. Après de longues hésitations, il fut décidé que je resterais à Évreux où ma présence serait beaucoup plus utile pour défendre les intérêts du département en l'absence de tous les autres conseillers généraux ; et, qu'en tout état de cause, MM. de Lagrange et de Barrey rentreraient chez eux pour parer aux dangers que pouvaient courir leurs communes.

Ma situation était, je ne me le dissimulais pas, extrêmement grave et douloureuse, je me trouvais seul en présence des autorités allemandes, chargé de la défense des intérêts départementaux, et je comprenais qu'il ne fallait pas se relâcher d'une surveillance incessante pour ne pas les compromettre ; j'étais d'ailleurs parfaitement décidé à aller jusqu'au bout, et malgré ma situation particulière de santé, à ne rien laisser au hasard. Je dois dire d'ailleurs que mon titre de conseiller général et, je le crois aussi, l'usage que j'avais encore conservé de la langue allemande m'ont été d'un grand secours pour sauvegarder les intérêts du département.

Avant le départ de MM. de Lagrange et de Barrey, il fut décidé que j'adresserais une circulaire à tous nos

Digitized by Google

collègues pour les inviter, puisque je n'avais pas pu trouver les fonds exigés, à se rendre à Évreux le 23 février pour aviser aux moyens à prendre pour solder la demande de fonds faite par l'autorité allemande.

Voici le texte de cette circulaire :

La délégation du conseil général qui a été chargée de faire les démarches pour obtenir l'annulation de la demande de contribution de guerre imposée au département de l'Eure par les autorités allemandes n'a pu obtenir que la suspension provisoire des mesures militaires de rigueur, avec réduction des deux tiers, ce qui fixe maintenant cette contribution à cinq millions.

Un cinquième de cette contribution est exigé dans le délai de six jours, c'est-à-dire le 23 courant au plus tard. Nous en donnons connaissance sans retard à tous les maires des cantons que nous avons l'honneur de représenter afin qu'ils s'entendent avec leurs commissions municipales et décident ce qu'ils jugeront convenable de faire. Si, comme nous, vous comprenez la nécessité absolue de satisfaire à la demande qui nous est faite, vous voudrez bien réunir les maires de chacune des communes de votre canton sans aucun retard ; ils devront recueillir et verser en temps utile entre vos mains le montant de la contribution, soit le quinzième de la somme demandée primitivement ; et, pour les communes qui ont déjà effectué leur versement, il est indispensable qu'ils remettent entre vos mains le récépissé qui leur a été délivré par l'autorité allemande. Nous comptons, Monsieur, sur votre exactitude pour apporter soit les espèces, soit les récépissés, le 23 courant, à dix heures du matin, à l'hôtel de ville d'Évreux.

Veuillez agréer, etc.

Signé : Vice-amiral de la Roncière-le-Noury, Comte de Barrey, Trutat, Labbé.

Les membres du conseil général présents à Évreux, tout en espérant que je pourrais trouver à Paris le million exigé, avaient pensé qu'il était néanmoins utile de prendre un engagement vis-à-vis de l'autorité allemande et on me remit cet engagement qui était ainsi conçu :

Digitized by Google

Les membres du conseil général de l'Eure se portant fort pour leurs collègues s'engagent, au nom du département, y compris l'arrondissement des Andelys, à payer dans le délai de six jours la somme de un million de francs à la condition que toute poursuite et mesures militaires cesseront immédiatement.

Le conseil général avisera plus tard aux mesures à prendre pour solder les quatre autres millions qui, avec le million susmentionné, compléteront la réquisition de guerre de cinq millions, imposés définitivement au département de l'Eure, d'après la réduction accordée par le gouvernement allemand.

Il est bien entendu que les versements déjà effectués par les communes viendront en déduction de la somme de cinq millions.

Évreux, le 17 février 1871.

Signé : LEFEBVRE-DURUFLÉ, Comte d'ARJUZON, L. LABBÉ, P. TRUTAT, DUMESNIL, Marquis de CHAMBRAY, Marquis de BLOSSEVILLE, Comte LECOUTEULX de CANTELEU, Comte de BARREY, Comte de LAGRANGE, P. FIRMIN-DIDOT.

Nous étions donc relativement tranquilles, attendant l'époque du versement, comptant sur le bon sens et le bon vouloir des populations qui devaient être plus calmes depuis notre voyage, puisqu'il ne s'agissait plus que de payer un quinzième de la contribution imposée quand, le 20 février, des ordres furent donnés à la mairie d'Évreux d'avoir à payer le lendemain plus de 660.000 francs sous peine d'exécution militaire.

J'appris également que, sans attendre le délai qui nous avait été fixé, des exécutions avaient déjà commencé dans différentes communes.

La commission du conseil municipal que M. Lépouzé avait jugé utile de grouper autour de lui fit, en conséquence de cette demande inattendue, une démarche auprès du général de division M. de Rheinbaben et du colonel de dragons pour leur demander un sursis qui nous fut positivement refusé.

Digitized by Google

Je retournai alors, comme représentant du département, auprès du général et voulus lui remettre la protestation suivante que j'avais jugé utile de faire au nom de mes collègues du conseil général, puisqu'en partant ils m'avaient laissé la mission d'agir au mieux des intérêts du département.

Le soussigné, membre du conseil général de l'Eure, proteste énergiquement tant en son nom personnel qu'au nom de la délégation du conseil général qui s'est rendue à Versailles mercredi dernier 15 courant, et au nom du conseil général tout entier qui a approuvé en tous points la conduite tenue par ladite délégation, contre les mesures prises aujourd'hui à l'égard des populations du département de l'Eure :

Attendu que, dans la conférence qui a eu lieu à Versailles, M. le général Fabrice a reconnu que le département était dans l'impossibilité de payer l'indemnité complète et qu'il était équitable que l'autorité allemande se contentât provisoirement d'un million que le conseil général s'est engagé de lui verser le 23 courant à deux heures de l'après-midi sur la somme réduite.

Attendu qu'après cette conférence M. de Bismarck a eu une conférence avec M. Jules Favre et qu'il a reconnu, ainsi que le déclarent les personnes qui ont été reçues dans la soirée par M. le Ministre des Affaires Etrangères de France, que pendant l'armistice et alors que les bases de la paix n'étaient pas encore arrêtées, il était impossible de demander une indemnité quelconque de guerre.

Le soussigné demande en conséquence que toute demande suivie d'exécution militaire soit suspendue jusqu'à ce que l'autorité allemande ait reçu une réponse de Versailles émanant de M. le comte de Bismarck.

Évreux, le 20 février 1871.

Signé : L. Labbé

Le général refusa absolument de recevoir cette protestation et, devant mon insistance, fut sur le point de terminer l'entrevue ; je lui demandai alors de me permettre d'adresser à M. de Bismarck une dépêche télégraphique ; il y consentit d'abord, et je retournai chez moi

Digitized by Google

relativement tranquille sur les conséquences de ma conversation, mais quelques instants après le général me fit prier de passer à la Préfecture et me déclara que ma dépêche était beaucoup trop longue, que les lignes étaient surchargées et, sur ma proposition de réduire la longueur de cette dépêche, le général me déclara nettement qu'il ne l'enverrait pas.

Voici en quels termes cette dépêche était conçue :

A Son Excellence Monsieur le Ministre Président,
Comte de Bismarck,

Mercredi dernier, dans une audience accordée à M. le vice-amiral de la Roncière-le-Noury, Votre Excellence a reconnu que la somme de quinze millions imposée au département de l'Eure était exagérée.

Puis, dans une audience du même jour, les délégués du conseil général avaient pris l'engagement vis-à-vis de M. le général Fabrice, si cela était nécessaire, de verser le 23 courant aux autorités allemandes la somme de *un* million, ce qui lui parut provisoirement suffisant.

Le même jour, dans une conférence avec Votre Excellence, M. Jules Favre a démontré qu'il était juste que les réquisitions en argent des contributions de guerre postérieures à l'armistice ne fussent exigées d'aucune commune, or la notification de ces contributions n'a été faite que le 11 et le 12 février dans le département.

La commune d'Évreux et les autres communes du département ont reçu l'ordre, aujourd'hui à midi, de verser demain, avant dix heures, la somme de cinq millions.

En conséquence, nous prenons la liberté de prier Votre Excellence de donner immédiatement par télégraphe les ordres nécessaires pour empêcher l'exécution dont les communes du département sont menacées.

Pour la délégation du conseil général de l'Eure,
Le conseiller délégué,

Signé : L. Labbé.

Malgré toutes mes instances je ne pus obtenir aucun

Digitized by Google

adoucissement, le général me répétant qu'il avait des ordres, qu'il n'avait pas à les discuter mais à les exécuter.

Cependant, vers cinq heures, le colonel de dragons vint trouver le maire d'Évreux et lui dit que, le général devant s'absenter pendant deux jours, un sursis était accordé pendant lequel il pourrait prendre les ordres de son supérieur à Rouen.

Le maire d'Évreux réunit le soir le conseil municipal afin de discuter les moyens de sortir de cette grave situation ; j'offris de retourner à Versailles si le conseil le jugeait utile, mais il me fut répondu qu'évidemment aucune démarche ne pourrait être faite avec chances de succès et que le plus simple était d'attendre les événements.

Malgré cette opinion émise par le conseil municipal d'Évreux qui voyait les choses à un point de vue personnel, convaincu qu'étant près des autorités il ne pourrait probablement rien arriver de fâcheux à Évreux, je pensai que, seul représentant du département présent à cette réunion, j'avais d'autres devoirs à remplir ; je ne me dissimulais pas la difficulté que présentait une nouvelle excursion à Versailles, mais, d'un autre côté, je voyais nos pauvres communes menacées d'exécutions militaires, dans l'impossibilité de résister ou même, en cas de résistance, brûlées, anéanties.

Je me disais aussi que mes collègues seraient peut-être en droit de me reprocher de ne pas avoir fait tout ce qui dépendait de moi pour obtenir quelques adoucissements, et que je trahirais la confiance mise en moi par ceux qui m'avaient laissé libre de faire pour le département ce que je jugerais le plus avantageux ; et

Digitized by Google

qu'en somme, en raison des avantages qui pourraient résulter d'une nouvelle tentative, ce serait presque déserter mon poste que de ne pas faire ce dernier voyage.

Le lendemain matin je fis part de ma détermination à M. le maire d'Évreux qui me dit que le résultat était plus que douteux, ainsi qu'il l'avait déjà expliqué la veille devant le conseil municipal.

Je lui expliquai les motifs qui me déterminaient, et, après une longue conversation, comprenant les motifs de ma détermination, motifs autres que ceux spéciaux à la ville d'Évreux, il admit ce nouveau voyage.

Immédiatement je me rendis chez M. David, que je fus assez heureux de rencontrer chez lui, et qui voulut bien consentir à m'accompagner dans cette nouvelle expédition.

J'allai de suite à la préfecture expliquer au représentant de l'autorité allemande les raisons qui me faisaient désirer un nouveau voyage et lui demander un nouveau sauf-conduit tant pour moi que pour M. David et notre voiture, le voyage devant se faire rapidement, puisque ma présence était utile à Évreux pour le versement du 23.

Nous partîmes donc par Nonancourt, et, à notre arrivée à Paris, nous nous rendîmes immédiatement au Ministère des Affaires étrangères pour obtenir une audience de M. J. Favre ; nous vîmes son secrétaire général, auquel nous exposâmes le but de notre nouvelle visite ; il nous engagea à lui remettre, ce que nous fîmes, la supplique que nous avions rédigée pour M. de Bismarck, en nous disant que MM. Thiers et Jules Favre traitaient *en ce moment* l'affaire avec le grand chance-

Digitized by Google

lier ; il nous engagea à opposer une résistance passive autant que cela était possible et à ne verser que de faibles acomptes à la dernière extrémité et en demandant des sursis.

Voici le texte de la lettre à M. de Bismarck :

A Son Excellence Monsieur le Ministre Président,
Comte de Bismarck,

Mercredi dernier 15 courant, dans une audience accordée à la délégation du conseil général de l'Eure, en la personne de M. le vice-amiral de la Roncière-le-Noury son président, Votre Excellence a bien voulu reconnaître que la contribution de guerre de quinze millions imposée au département de l'Eure était exagérée et, après nous avoir promis son concours pour la faire réduire des deux tiers, elle nous a engagé à voir à cet effet M. le général Fabrice.

Les délégués de l'Eure se sont, en conséquence, présentés chez M. le général Fabrice qui, reconnaissant également l'exagération de cette contribution, nous a formellement promis qu'elle serait réduite des deux tiers comme cela avait eu lieu pour le département de la Seine-Inférieure, c'est-à-dire cinq millions, en nous demandant d'en payer le plus tôt possible un cinquième, soit *un* million.

Les membres du conseil général, agissant au nom du département qu'ils représentent, se sont donc immédiatement occupés d'aviser aux moyens de remplir cette condition et ils se sont personnellement engagés à compléter le million demandé pour le cas où le département serait impuissant à le fournir ; ils se réuniront à cet effet à Évreux le 23 de ce mois.

Nous expliquons ces faits à Votre Excellence pour lui démontrer notre empressement à remplir les engagements pris par nous vis-à-vis de M. le général Fabrice.

Mais depuis notre retour nous avons appris par une dépêche de M. Jules Favre, insérée dans tous les journaux, que, dans l'entrevue qu'il a eu l'honneur d'avoir avec Votre Excellence le 15 de ce mois, il a été arrêté que toutes les contributions de guerre imposées depuis l'armistice aux départements seraient sinon annulées, au moins suspendues quant à leur exécution, tant que durerait cet armistice. Celles dont notre département a été frappé

Digitized by Google

tions seraient dès le lendemain envoyées par voie télégraphique aux autorités militaires afin de les informer de ces modifications et de faire suspendre les actes d'exécution dont le département était menacé.

Aussitôt après notre retour nous nous sommes occupés d'aviser aux moyens d'acquitter le million demandé ; nous avons fait appel aux communes les plus aisées et les membres du conseil général ont informé M. le général et M. le préfet qu'ils s'engageaient personnellement à compléter ce million dans le cas où les communes auxquelles il avait été fait appel seraient impuissantes à le fournir intégralement.

Malgré cette preuve de bon vouloir, les autorités locales, comme si elles n'avaient pas reçu d'instructions de Votre Excellence, ont continué à s'adresser directement aux communes, demandant aux unes une part contributive dans cinq millions, aux autres dans quinze millions, en accompagnant partout ces demandes de menaces qui, plusieurs fois, ont été suivies d'exécutions militaires.

Nous avons voulu déposer des protestations contre ces actes, nous avons demandé qu'elles fussent transmises à Versailles par voie télégraphique, l'autorisation nous a été refusée ; nous venons donc encore une fois faire appel à votre justice, réclamer la suspension de la contribution qui nous est imposée, en nous fondant sur l'armistice qui en a précédé la demande et qui devrait conséquemment nous en affranchir, et néanmoins nous déclarons que si vous croyez devoir persister à la réclamer, le million réclamé du département sera payé tant par les communes que par nous comme nous l'avons promis, d'ici au 23 de ce mois.

Nous ne doutons pas que Votre Excellence ne fasse droit à nos légitimes réclamations et nous comptons qu'elle voudra bien, à raison de l'urgence, transmettre par voie télégraphique à toutes les autorités militaires du département de l'Eure l'ordre de suspendre toute mesure d'exécution, et mettre ainsi un terme aux actes de rigueur qui, nous en sommes convaincus, sont aussi contraires à votre volonté qu'ils nous paraissent l'être à la justice et aux véritables droits des gens.

Les délégués du conseil général,

Signé : A. DAVID, L. LABBÉ.

Le général Fabrice prit tout d'abord connaissance de notre réclamation et nous répondit que, dans sa confé-

Digitized by Google

rence avec l'amiral de la Roncière, il n'avait pas pris l'engagement de réduire à cinq millions la contribution de quinze millions imposée au département, et encore moins de réduire à un million celle supposée de cinq millions, ce que d'ailleurs il n'était pas en son pouvoir de faire, qu'il n'avait entendu que promettre son bon vouloir, ces sortes de contributions étant abandonnées à la décision des armées occupant le département.

Vainement nous avons tenté de le ramener à sa promesse faite à l'amiral : tout ce qu'il a été possible d'obtenir a été la demi-promesse d'engager les chefs d'armée à se contenter de *un* million en sus des sommes déjà versées ; à cet égard, j'eus avec le général une longue discussion dans laquelle je cherchais à lui prouver que les sommes jusqu'à présent versées étaient si peu importantes qu'on devrait les comprendre dans les fonds à verser aux autorités allemandes. Il me répondit en souriant que ma combinaison était inadmissible, attendu que les sommes versées jusqu'à ce jour s'élevaient à plus de 1.800.000 francs et que d'ailleurs nous devions nous estimer bien heureux de ne payer qu'un million à titre provisoire quand il aurait été facile d'obtenir du département cinq millions en moins de deux jours ; il fallut donc céder sur ce point et je dus recommencer la lutte pour fixer le délai de paiement de ce million à payer comme complément de la contribution de guerre.

Je proposai de fixer le paiement à la fin de mars, ayant la conviction que, avant cette époque, la paix serait signée et, qu'en conséquence, nous serions exonérés de tout paiement.

Je défendis le terrain pied à pied mais, malgré mon insistance, je ne pus obtenir le délai que je désirais ;

Digitized by Google

j'expliquai au général que, très probablement, les fonds entiers ne pourraient pas être réunis pour le 23 février ; il consentit à ce que le 23 février la plus forte partie de la somme fût payée à la préfecture, ajoutant que le délai complémentaire ne s'étendrait que jusqu'au 4 mars, mais M. le général Fabrice ajouta à nouveau qu'il ne pouvait prendre d'engagement définitif.

Quelque dures que fussent ces exigences, nous crûmes devoir demander à M. Fabrice de les consigner par écrit afin d'éviter qu'on ne produisît pas plus tard de nouvelles réclamations. Cet écrit nous fut refusé mais le général nous déclara qu'il allait adresser à M. le préfet allemand, avec ordre de nous le communiquer, un télégramme dans lequel il fixerait d'une façon définitive les conditions qui devraient être faites au département.

J'ai la satisfaction de pouvoir dire qu'ayant seul pris la parole au nom du département, mon honorable collègue, M. David, approuva en tous points la façon dont j'avais mené l'affaire, ainsi que les résultats obtenus.

Revenus à Paris, nous retournâmes au Ministère des Affaires étrangères pour savoir s'il ne serait pas intervenu quelque décision favorable ; au moment où nous sortions sans avoir rien appris, M. Thiers y rentrait, revenant de Versailles. Nous lui demandâmes au nom du département de l'Eure s'il avait pu traiter la question et la mener à bonne fin.

Il nous répondit qu'il s'en occupait activement, qu'il comprenait les souffrances des départements occupés et désirait vivement y mettre un terme, mais que rien n'avait encore pu être arrêté. Nous retournâmes ensuite chez M. le duc de Broglie, ainsi que nous lui avions promis, et après lui avoir exposé la situation, nous lui

Digitized by Google

demandâmes de nous donner son avis sur ce qu'il croyait devoir être fait. Il nous répondit à peu près comme il l'avait fait au Ministère des Affaires étrangères : qu'il fallait temporiser autant que possible mais que, cependant, il fallait s'incliner devant la force et payer plutôt que de s'exposer à des violences qui ne pourraient qu'ajouter encore aux malheurs du pays.

Il nous confirma en même temps que le gouvernement français avait bien décidé que les sommes ainsi payées par les départements occupés seraient imputées sur leur part dans la contribution générale de guerre que la France entière aurait à acquitter.

M. l'amiral de la Roncière-le-Noury, que nous pûmes voir un instant, fut également d'avis qu'il fallait se soumettre aux tristes nécessités de la situation.

Nous passâmes la soirée à Paris et repartîmes le 23 février au matin heureux d'avoir entrepris ce voyage puisqu'en échange de nos tribulations et de nos fatigues, nous avions la certitude d'avoir gagné deux millions au moins, puisque le département qui avait déjà versé au dire de M. le général Fabrice moins de deux millions ne devait plus payer aux autorités allemandes qu'une somme de un million pour solde de la contribution imposée au département de l'Eure comme impôt de guerre. Notre seule crainte était qu'en notre absence quelque violence n'eût eu lieu, car tout acte de cette nature aurait pu amener de terribles représailles contre notre pauvre département qui aurait pu, en quelques heures, être ruiné sans retour ; en tout cas, toute violence aurait pu autoriser M. le général Fabrice à se dégager de la promesse qu'il avait paru nous donner.

Nous retrouvâmes à Nonancourt notre voiture qui nous

Digitized by Google

avait attendus avec un sauf-conduit délivré spécialement, et nous arrivâmes à Évreux à une heure. Je me rendis à la préfecture ainsi que je l'avais promis à M. le général Fabrice; j'y trouvai une dépêche fort peu claire ne concluant à rien. Je racontai au préfet allemand la conversation que j'avais eue à Versailles avec M. Fabrice et lui fis observer que la dépêche ne répondait pas à ce qui avait été arrêté. J'ajoutais que si le conseil général s'engageait à verser un million en plus des sommes déjà versées dont le chiffre s'élevait à près de deux millions, il devait lui paraître tout naturel que j'insiste pour obtenir l'engagement des autorités allemandes qu'aucune contribution de guerre ne serait plus levée sur le département. Le but que je désirais atteindre était d'obtenir de Versailles une réponse claire, précise, établissant bien que le département ne paierait plus qu'un million pour toute contribution, en un mot d'obtenir la confirmation de ce que j'avais, à peu près, arraché à M. le général Fabrice. Le préfet allemand comprit bien ce que je désirais et parut même trouver ma demande toute naturelle.

Je lui dis en outre, qu'en raison des sommes déjà perçues, il ne serait peut-être pas facile de trouver en espèces le million demandé; que j'avais bien obtenu de M. le général Fabrice un délai pour le paiement jusqu'au 4 mars, mais que, véritablement, en raison de l'épuisement du département, il serait équitable d'accepter, en remplacement d'espèces à l'échéance du 4 mars, des traites complémentaires à l'échéance de six mois, ce qui permettrait, tout en ayant une garantie sérieuse, de rassembler les fonds qui pourraient manquer.

J'espérais, par cette nouvelle combinaison, obtenir un délai plus long pour le paiement du million exigé et, ainsi,

Digitized by Google

éviter au département le paiement après la signature de la paix.

Après une longue discussion pendant laquelle je fis savoir à mes collègues du conseil général que j'étais de retour, le préfet allemand consentit à expédier à Versailles un télégramme dans la rédaction duquel j'intervins afin de bien préciser ce que je jugeais le plus avantageux pour le département, car pendant toute cette discussion je n'avais pas pu me mettre en rapport avec mes collègues et j'avais dû continuer à assumer la lourde responsabilité de défendre seul les intérêts de tous.

La réponse se fit longuement attendre, mais j'eus la satisfaction de voir que le gouvernement allemand accepterait l'engagement des membres du conseil général de payer le complément du million qui restait à verser, en traites, dans le cas où les fonds ne pourraient être versés intégralement.

Je me rendis donc auprès de mes collègues réunis à la mairie d'Évreux afin de les mettre au courant de tout ce que nous avions fait dans nos voyages de Paris et de Versailles et leur expliquer ce que, dans l'intérêt du département sans cesse menacé, nous avions cru devoir faire sans prendre leur avis.

L'approbation, je ne puis le cacher, fut unanime : *c'est la plus grande joie que j'aie jamais éprouvée*, car mêlé depuis peu aux affaires du département j'avais été singulièrement ému d'avoir une mission aussi grave que celle qui m'avait été imposée ; après chaque décision je me demandais si j'avais suivi la bonne voie et si, par telle ou telle démarche, je n'avais pas compromis l'existence de quelques-uns de mes concitoyens.

En quittant le préfet allemand je lui avais demandé,

Digitized by Google

en raison de l'heure avancée à laquelle je le quittais, de remettre au lendemain le versement des sommes apportées par les divers délégués ; il m'accorda ma demande sans aucune difficulté.

La ville d'Évreux, qui jusque-là avait pu échapper aux demandes d'argent qui lui avaient été faites même sous menace d'exécution militaire, réunit la commission nommée à l'effet de s'occuper des intérêts de la cité dans les douloureuses circonstances que nous traversions, et d'un commun accord on pensa qu'il y avait lieu de verser une somme de quarante mille francs pour éviter l'exécution complète, qui avait commencé à propos d'une discussion mal engagée puisque dans les maisons de six conseillers municipaux (MM. Lépouzé, David, Dian, Cauët, etc.), l'autorité allemande avait déjà fait diriger 16 hommes chargés d'occuper les maisons jusqu'à parfait paiement.

On introduisit les délégués des divers cantons du département qui avaient apporté des fonds et on en fit le compte :

Amfreville	8.563 fr.
Pacy	14.886,85
Ecos	15.000
Pont-Audemer	10.800
Gisors	17.502,25
Evreux (2 cantons)	40.000
Breteuil	9.133
Conches	3.500
Vernon	9.300
Damville	26.782,50
Louviers (Saint-Pierre-du-Vauvray seulement)	900
Le Neubourg	10.000
Gaillon	
TOTAL, avec le canton de Gaillon.	166.367,60

Le canton de Gaillon, qui contribuait aussi pour une

Digitized by Google

large part au sacrifice qu'on demandait, devait fournir le surlendemain seulement la somme qui n'avait pu être apportée; cette somme s'élevait à 19.663 fr. 30.

La somme de 166.367 fr. 60 fut donc encaissée provisoirement par M. le président du conseil général mais il y a lieu d'observer qu'une différence de 151 fr. 80 entre les sommes reçues et les sommes versées ressortira, par suite d'appréciations erronées des différentes monnaies allemandes par les délégués qui en ont opéré le versement.

Il fut convenu que, le surlendemain, je serais chargé d'accompagner le délégué de Gaillon qui devait apporter ses fonds, afin de pouvoir expliquer à l'autorité allemande les motifs du retard.

Le lendemain 24 février à une heure et demie après-midi, les membres du conseil délégués, MM. de Barrey, comte de Lagrange, marquis de Chambray, Trutat, Labbé, portèrent au préfet allemand la somme qui avait été encaissée et lui remirent l'engagement suivant :

Les membres du conseil général soussignés, se portant fort pour leurs collègues, s'engagent d'honneur, au nom du département, y compris l'arrondissement des Andelys, à solder le 4 mars prochain entre les mains des autorités allemandes la somme de 833.633 francs qui complète le million demandé, sous la condition expresse qu'aucune nouvelle demande de contribution de guerre ne sera imposée au département de l'Eure et que toutes les mesures militaires de perception cesseront immédiatement.

Il est entendu que toutes les sommes versées depuis et y compris le 23 courant seront comprises dans le versement à faire de ladite somme de 833.633 francs à la condition de représenter les récépissés.

Évreux, le 24 février 1871.

Signé : Comte de Valon, Ph. Fouquet, Lefebvre-Duruflé, marquis de Blosseville, comte de Lagrange, marquis de Chambray, P. Trutat, N. Lereffait, Vauquelin, Join-Lambert, comte de Barrey, L. Labbé.

Digitized by Google

Ont adhéré ou avaient signé les précédents engagements :

Comte d'Arjuzon, de la Roncière-le-Noury, Emile Vy, baron de Forval, comte Lecouteulx de Canteleu, Dumesnil, comte de Reiset.

Il est facile de voir par le libellé de cette obligation, que je tenais à bien établir que le million composé de 166.367 francs espèces et de notre engagement de 833.633 francs devait être le dernier à être payé par le département de l'Eure, ainsi que je l'avais discuté avec le général Fabrice ; et il avait été bien entendu entre nous que nous insisterions pour que, dans le reçu qui nous serait délivré, il fût bien stipulé que, dans le cas où nous ne pourrions pas verser en espèces le solde du million, l'autorité allemande consentirait à accepter des traites à six mois.

En échange de notre engagement le préfet allemand nous remit un reçu de la somme versée avec la différence mentionnée plus haut en raison de la perte de valeur de certaines pièces.

Ce reçu était ainsi conçu :

Reçu des membres du conseil général, au nom du département de l'Eure, la somme de 166.215 fr. 60 pour contribution de guerre imposée par le gouvernement allemand.

Cette somme n'est qu'un acompte sur la somme à verser.

Éveux, le 24 février 1871,

Signé : Von Porembsky, préfet.

A ce reçu M. de Porembsky ajouta la pièce suivante:

Digitized by Google

Au nom du gouvernement allemand.

Nous, Préfet de l'Eure,

Reconnaissons avoir reçu l'engagement pris par les membres du conseil général de l'Eure de verser pour le 4 mars prochain la somme de 833.633 francs. Il est entendu qu'aucune nouvelle contribution extraordinaire ne sera demandée au département de l'Eure, y compris l'arrondissement des Andelys, et que, dans le cas où, malgré les efforts du conseil général, cette somme ne serait pas complétée le 4 mars prochain, le gouvernement allemand accepterait pour le surplus une traite à six mois signée au nom du conseil général par les membres soussignés pour solde de l'impôt de guerre réduit à trois millions.

Évreux, le 24 février 1871.

Le préfet de l'Eure,

Signé : Von Porembsky.

Signé : Von Altensleben,
Assesseur au présent et lieutenant au 6e dragons.

En sortant de la préfecture, mes collègues me confièrent les deux pièces signées par le préfet allemand.

J'avais donc enfin réussi dans une entreprise qui tendait d'abord à faire payer le moins possible au département, puis ensuite à reculer le versement de la somme que nous devions payer le plus tard possible, et j'avais la satisfaction d'avoir fait, contrairement à l'avis de presque tous ceux auxquels j'en avais parlé, un second voyage à Versailles, utile aux intérêts du département; je me trouvais donc récompensé de la peine et des ennuis de toute sorte que j'avais encourus, j'avais aussi la satisfaction d'avoir répondu à la confiance qui m'avait été témoignée par mes collègues du conseil général.

Après cet échange de pièces, il fut convenu avec mes collègues que nous adresserions une nouvelle lettre-circulaire à tous les conseillers généraux ou, en leur absence,

Digitized by Google

aux conseillers d'arrondissement ou, en leur absence aussi, à l'administration municipale de chaque chef-lieu de canton afin de bien préciser la situation. Voici le texte de cette lettre :

Monsieur,

Les membres du conseil général après avoir obtenu par une première démarche à Versailles la réduction à cinq millions de la contribution de guerre imposée aux communes du département, en ont fait une seconde qui a amené une réduction nouvelle de deux millions ce qui abaisse le chiffre définitif à trois millions sous la condition formelle d'un paiement immédiat ; il en résulte que les communes n'ont à payer que les 3/15 soit le cinquième de la somme primitivement imposée.

Nous sommes autorisés à faire connaître que le gouvernement français, conformément aux principes et aux antécédents, admettra cette contribution en compte dans l'indemnité de guerre, de sorte, qu'en réalité, ce paiement n'est qu'une avance.

Nous vous prions donc de réunir sans délai tous les maires de votre canton et de les inviter à verser immédiatement la part à la charge de chaque commune pour éviter toute mesure de rigueur.

Vous voudrez bien apporter les fonds de tout votre canton, le 2 mars à une heure après-midi, à la mairie d'Évreux.

Veuillez agréer, etc.

Les conseillers généraux présents à Évreux.

Signé : comte de Vallon, Ph. Fouquet, Lefebvre-Duruflé, marquis de Blosseville, comte de Lagrange, marquis de Chambray, P. Trutat, M. Lereffait, Vauquelin, comte de Barrey, Join-Lambert, L. Labbé.

Le lendemain, pour éviter toute erreur, il fut décidé qu'on enverrait aux conseillers généraux non présents à Évreux, la lettre suivante :

Évreux, 25 février 1871.

Les membres du conseil général de l'Eure sont convoqués pour le 4 mars prochain, à l'hôtel de ville d'Evreux à midi, pour recevoir des communications très importantes relatives à de graves

Digitized by Google

intérêts départementaux. Il est donc indispensable que chacun d'eux se rende à cette convocation.

Je me chargeai d'expédier ces deux lettres par exprès afin d'être certain de leur arrivée à destination en raison de la difficulté des communications dans notre département. La situation continua ainsi jusqu'au 1er mars ; ce jour-là les journaux annoncèrent les conditions des préliminaires de paix, et, me basant sur l'article 4, il me parut naturel qu'il n'y eût plus rien à payer.

Pour être fixé à cet égard, je prétextai un voyage à faire et me rendis à la préfecture pour bien connaître les intentions de l'autorité allemande avec laquelle nous étions, malheureusement, obligés de compter. Le préfet allemand, dans la conversation que j'eus avec lui, me répondit qu'à son point de vue j'étais complètement dans le vrai, mais que, n'ayant pas reçu d'ordres, il serait obligé d'exiger le 4 courant l'exécution des promesses faites par le conseil général.

J'insistai longuement auprès de lui sans obtenir une réponse favorable ; le général ne fut pas plus tranquillisant ; la situation menaçait donc de s'aggraver beaucoup et il me semblait pénible de verser les fonds du département alors que, dans ma conviction, nous devions être libérés de tout engagement.

Je demandai donc au préfet allemand de me préparer un laisser-passer afin de me permettre de partir dans la nuit même pour arriver le 2 à Paris, aller le 3 à Versailles et revenir en temps utile pour le versement qui devait être opéré le 4. Je trouvai chez lui le plus grand empressement à me donner satisfaction ; il m'engagea vivement à faire ce voyage et même étudia avec moi les

Digitized by Google

modes de circulation les plus favorables pour faciliter mon prompt retour.

Il me remit immédiatement deux sauf-conduits, l'un pour moi, l'autre pour ma voiture, mes chevaux et mon cocher afin de prévenir toute réquisition qui eût pu entraver mon retour.

Il me semblait en effet que livrer le département à l'abandon, sans tenter un dernier effort, était déplorable, puisque nous touchions presque au terme de nos tribulations et qu'un nouveau voyage était bien peu de chose, en comparaison des résultats importants que je pouvais obtenir.

Toutefois je pensai utile d'adresser à Bordeaux une dépêche pour connaître l'avis du gouvernement sur la question, afin que, si je n'obtenais rien à Paris, je pusse me servir de la décision du gouvernement pour agir à mon retour du nouveau voyage de Paris.

J'envoyai donc une personne de confiance à Lisieux, hors des lignes allemandes, en lui demandant de ne rentrer qu'avec la réponse et d'attendre le 4 au matin, si besoin en était.

Ma dépêche était ainsi conçue :

Amiral de la Roncière-le-Noury, Bordeaux.

Vous savez que le conseil général de l'Eure a pris engagement de verser le 4 courant un million pour mettre fin aux demandes d'argent des autorités allemandes dans le département. Déjà deux cent mille francs environ payés à-compte le 23 février.

En raison du traité de paix doit-on verser le complément ?

Demandez avis du gouvernement, je vous prie, et répondez télégraphiquement à Lisieux, hôtel de France, à M... d'Évreux, qui attend prompte réponse.

Signé : LABBÉ.

J'organisai donc mon départ pour le soir afin d'avoir

Digitized by Google

la possibilité de revenir avant le délai fatal et retournai auprès de M. le préfet pour lui demander s'il consentirait à télégraphier à Versailles afin d'avoir de nouvelles instructions. Il me répondit qu'il ne pensait pas que cela fût utile, attendu que s'il y avait quelques modifications dans le mode de perception il en serait instruit sans retard. J'insistai cependant, et il me promit d'adresser de suite un télégramme dont il me soumit la rédaction.

Je me préparais donc à partir lorsque, à la mairie, on me fit observer qu'il était absolument indispensable que je fusse à Évreux le lendemain 2 mars, puisque j'étais le seul conseiller général présent à Évreux, que j'étais déjà au courant de l'affaire, et qu'en conséquence il fallait remettre le voyage.

Je cédai donc devant les instances de mes collègues du conseil municipal et je retournai donner avis au préfet que je ne partirais pas dans la nuit du 1er au 2 mars, à cause de la nécessité de ma présence à Évreux et qu'en conséquence je reviendrais le lendemain 2 mars lui redemander le sauf-conduit nécessaire pour voyager de nuit du 2 au 3 et arriver à Évreux dans la nuit du 3 au 4 ; j'avais la certitude, avec les laisser-passer que le préfet me promit de me délivrer pour moi et mes relais en route, de pouvoir faire le voyage que je jugeais indispensable pour éviter le paiement du complément du million réclamé.

Je vis aussi le général de division présent à Évreux qui me déclara de son côté qu'il serait fort disposé à penser que les contributions de guerre n'étaient plus exigibles.

Le lendemain matin je m'apprêtais à sortir, quand je reçus la visite d'un aide de camp du général qui m'an-

Digitized by Google

nonça que des ordres étaient parvenus à Évreux pour suspendre provisoirement les exécutions militaires et que son général s'empressait de m'en donner avis sans retard.

Je remerciai l'aide de camp et commençai à penser que, enfin, nous étions sortis de toutes nos appréhensions et que nous ne serions pas obligés de payer les sommes primitivement réclamées.

Une heure après, je reçus la visite d'un aide de camp du préfet qui me faisait prier de passer sans délai à la préfecture ; l'aide de camp ajouta qu'il avait l'ordre de m'attendre pour m'accompagner.

Le préfet m'annonça alors que son gouvernement, en réponse à la dépêche que je l'avais prié d'expédier la veille, lui avait fait savoir que la perception des contributions de guerre ne serait pas effectuée dans le cas où, à Bordeaux, l'Assemblée ratifierait les préliminaires de paix.

Je le priai de me faire traduire la dépêche afin qu'il me fût possible d'en donner connaissance aux membres présents du conseil municipal ; il me fit copier la note suivante que je le priai de signer :

La contribution de guerre qui reste à payer sera annulée dans le cas où les préliminaires de paix seront ratifiés à Bordeaux.

Évreux, le 2 mars 1871.

Signé : *Le préfet impérial.*

Von Porembsky.

Tout faisait supposer que les préliminaires de paix seraient ratifiés ; néanmoins je ne voulus rien laisser au hasard et obtins la promesse que, si les préliminaires de paix n'étaient pas ratifiés à Bordeaux, l'autorité allemande consentirait à nous accorder un délai de huit jours pour réunir nos fonds.

Digitized by Google

Lorsque les représentants des divers cantons vinrent à la mairie ainsi que les représentants des communes des cantons Nord et Sud d'Évreux, nous eûmes donc la satisfaction de les engager à retourner chez eux en les invitant toutefois à conserver en mains les fonds qu'ils avaient jusqu'à ce que nous ayons été informés si les conditions de paix étaient acceptées ou rejetées. Afin d'éviter à mes collègues du conseil général un voyage difficile dans les conditions où nous nous trouvions, alors que leur présence dans leurs cantons me paraissait très utile, je leur fis parvenir la note suivante :

Monsieur et cher collègue,

Je reçois à l'instant de M. le préfet allemand l'avis que si les préliminaires de paix étaient ratifiés à Bordeaux, le complément de la contribution de guerre imposée au département ne serait pas exigé et que, dans tous les cas, il consentirait à nous accorder un délai de quelques jours pour faire les fonds.

La réunion du 4 courant se trouve donc sans objet.

Agréez, etc...

Signé : L. Labbé.

Presque au moment où ces lettres étaient envoyées, la mairie d'Évreux recevait de son côté l'avis officiel émanant du préfet allemand que les préliminaires de paix étaient ratifiés à Bordeaux ; je fus donc heureux d'avoir adressé ma lettre à mes collègues pour ne pas leur occasionner un déplacement inutile.

Le 4 mars au matin, je me rendis à la préfecture pour remettre à qui de droit l'engagement pris au nom du gouvernement allemand, et de son côté le préfet allemand me remit l'engagement pris par les membres du conseil général dont les noms sont mentionnés plus haut.

Digitized by Google

Dans la journée plusieurs de mes collègues n'ayant pas reçu ma lettre vinrent chez moi pour s'entendre sur ce qu'il y avait à faire, manifestant d'abord leur étonnement que je les eusse contremandés ; après quelques explications ils comprirent que leur présence était sans objet à Évreux et qu'en effet j'avais eu raison de chercher à leur éviter le voyage.

A cette séance étaient présents : MM. Lefebvre-Duruflé, marquis de Chambray, Join-Lambert, comte de Lagrange, comte Lecouteulx de Canteleu, comte de Reiset, Firmin-Didot, Labbé.

Excusés : MM. N. Lereffait, Vauquelin.

Je tiens, avant de terminer ces notes jetées sur le papier, à témoigner ma reconnaissance à M. David qui m'a si utilement secondé dans la deuxième campagne que nous avons entreprise ensemble ; sa présence et ses bons avis m'ont énergiquement soutenu dans plusieurs circonstances et, dans les douloureux moments que nous avons passés ensemble, il était bon de se sentir appuyé par une personne dont le jugement sain était d'un grand secours. Puisque JE GARDE CES LIGNES DANS LE TIROIR, je puis donc me donner la satisfaction de me dire que si je n'avais pas résisté aux conseils qui m'ont été donnés à Évreux, je serais resté tranquillement chez moi, et il est certain, connaissant les mesures de répression exercées par les détachements allemands à la fin de l'occupation, à plusieurs reprises, que dans ce cas le département eût, sans aucun doute, payé les cinq millions qu'après longue discussion l'amiral de la Roncière-le-Noury avait pu obtenir comme paiement de la contribution de guerre, au lieu des quinze millions primitivement réclamés.

Digitized by Google

Donc, grâce à ce voyage, j'ai pu économiser au département le versement de plus de 2.800.000 francs, d'abord en obtenant la reduction de cinq à trois millions, puis en obtenant de retarder le versement du million qui était réclamé à titre définitif.

Les maires représentants des communes des cantons Nord et Sud ont bien compris pendant cette douloureuse période combien l'usage de la langue allemande était avantageux ; aussi, chaque jour, recevais-je la visite d'un ou plusieurs d'entre eux afin d'intercéder auprès des autorités allemandes pour différer ou faire rejeter les demandes de réquisition.

J'ai tenu un compte exact de toutes les démarches faites auprès de moi, ainsi que des résultats obtenus; c'est une satisfaction très grande pour moi d'avoir pu rendre ces services à mon pays, mais je n'ai pas voulu, en ce qui concerne plus spécialement mon canton Nord et le canton Sud, conserver ces notes. *Je ne veux imposer à personne la reconnaissance* et, en sortant de notre réunion du conseil général, je brûle tous ces souvenirs.

Je dois ajouter que j'ai rencontré chez le commandant de place beaucoup de bon vouloir au sujet des réquisitions que des détachements voulaient prélever dans les communes environnantes ; il est évident que l'usage, quoiqu'à présent imparfait pour moi, de la langue allemande n'a pas été étranger à ce résultat, puisqu'au lieu de conférer avec lui par l'intermédiaire d'un aide de camp, je traitais toutes les affaires directement avec lui. J'ai pu ainsi échapper aux réclamations incessantes des intendants qui réclamaient constamment de nouveaux sacrifices.

Digitized by Google

Mais comme il faut souvent que le grotesque se trouve mêlé aux choses les plus sérieuses, un jour, à la suite d'une discussion violente, je dirai même d'une altercation que j'eus avec un intendant, des membres du conseil municipal me demandèrent ce que j'avais dit à l'intendant et quel était le motif de la discussion.

Après une autre entrevue avec les autorités allemandes, on me demanda à nouveau ce que j'avais dit, alors qu'il s'agissait naturellement de défendre les intérêts de la ville et que j'avais cru utile de le faire de préférence en allemand. J'expliquai succinctement au conseil quel avait été l'objet de ma conversation et ces messieurs me dirent qu'il était préférable de présenter aux Allemands mes observations en FRANÇAIS afin que chacun pût les comprendre.

N'est-ce pas charmant ?

Je me demandai un moment si, en présence de ces petites taquineries, le mieux n'était pas de ne plus rien dire, mais je réfléchis que dans ces discussions interminables, il ne s'agissait pas seulement des intérêts de la ville d'Évreux, mais de ceux du département tout entier ; c'est ce qui fait que, sans m'en préoccuper autrement, je passai par-dessus ces mesquineries dont je ne pouvais pas d'ailleurs rendre la population entière responsable.

J'ai donc la satisfaction d'avoir fait tout ce qui était possible tant pour Évreux et les communes des cantons Nord et Sud que pour le reste du département.

. . . . . .

. . . . . .

Après avoir établi ce que j'ai cru devoir faire dans l'intérêt du département, il m'a paru intéressant de conserver les notes que j'ai prises en ce qui concerne plus spé-

Digitized by Google

cialement la ville d'Évreux, ainsi que les cantons Nord et Sud, au point de vue des réquisitions de toutes sortes qui ont été demandées pour alimenter, d'après le dire des autorités allemandes, les armées qui circulaient autour de nous, afin, disaient-ils, d'éviter des réquisitions directement faites.

Le 26 janvier, Monsieur le maire d'Évreux reçut de la préfecture allemande la lettre suivante :

Par ordre du 13e corps d'armée, le commandant de place va faire constituer des magasins à Evreux, auxquels tout le département de l'Eure doit contribuer et qui seront administrés (sous contrôle de l'administration militaire) par la ville d'Évreux. Ces magasins auront à assurer et à contenir ce qu'il faut pour trente mille hommes et quinze mille chevaux. Seraient donc à soigner et à compléter (si quelques objets seraient pris avant) :

99.000	kilogrammes de farine (pain).
300	bœufs très forts (pesant au moins 400 kilogr.).
22.500	kilogrammes de lard ou porc salé.
18.000	litres de cognac.
15.000	— de riz.
22.500	kilogrammes de haricots ou pois.
7.500	— de café brûlé.
4.500	— de sel.
500.000	— d'avoine.

Et, si c'est possible :

100.000	cigares (sorte meilleure pour les officiers).
1.000.000	pour les soldats.
9.000	kilogrammes de tabac.

De la paille et du foin dans des quantités encore suffisantes pour la garnison d'Évreux et 400 chevaux (2 chevaux de voiture contre un de cavalier), cette dernière livraison doit commencer de suite à être finie en si peu de temps que possible (en huit jours au plus tard).

La Mairie d'Évreux a à établir des magasins d'ouvriers d'Évreux et des environs (cordonniers, tailleurs et couturières) afin qu'elle

Digitized by Google

pourra livrer chaque jour une quantité considérable de vêtements, soit :

100 paires de bottes longues.
200 pantalons militaires.
2.300 chemises de flanelle.

Le commandant de place attend jusqu'à trois heures des nouvelles de la préfecture et de la mairie, quels ordres ont été donnés par ces administrations pour l'exécution de cet ordre.

Évreux, le 27 janvier 1871.

Le commandant de place,
Signé : Von Porembsky.

En même temps que la lettre, vint à la mairie un officier, probablement d'intendance, chargé, paraît-il, des pleins pouvoirs du duc de Mecklembourg, commandant en chef du 13e Corps d'armée allemand.

Il expliqua comment il entendait que la livraison fût faite ; en raison du départ du préfet et de l'administration entière, il voulait charger le maire d'Évreux de la répartition sur tout le département de cette réquisition. Il fit ressortir, avec un semblant de raison, que si le préfet était resté, il aurait rendu ainsi un service signalé à son département en faisant lui-même d'une façon équitable entre les cantons, selon leur production, la répartition de la réquisition réclamée ; que, quant à lui, il lui paraissait impossible, n'ayant pu trouver à la préfecture ni registres ni renseignements, d'établir cet impôt d'une façon régulière et que, d'ailleurs, il n'avait pas l'intention de faire le détail entre chacune des 700 communes du département.

La commission municipale qui se trouvait alors réunie à la mairie lui fit comprendre en *allemand*, car cet officier déclara ne pas connaître la langue française d'une façon assez complète, quoiqu'il avouât la comprendre à peu près, que le maire d'Évreux n'avait aucun pouvoir

Digitized by Google

sur les autres communes du département, qu'il suffirait qu'il donnât un ordre pour qu'on ne l'exécutât pas, et que, au surplus, il n'appartenait pas à un fonctionnaire français de s'occuper d'une affaire aussi grave surtout quand il n'avait aucun droit de s'en saisir.

L'intendant insista vivement ; il s'ensuivit une scène extrêmement violente dans laquelle la commission lui déclara formellement que ce qu'il réclamait était impraticable, qu'il pouvait parfaitement, sans descendre aux détails par commune, prendre la peine de faire la division par canton, et que, dans ce cas, le maire d'Évreux se chargerait de porter à la connaissance de ses collègues des cantons Nord et Sud d'Évreux les exigences des autorités allemandes.

Après de longues, d'interminables discussions, l'intendant comprenant enfin que l'action du maire était absolument nulle en dehors d'un faible rayon, partit en disant qu'il allait se livrer au travail qu'on lui indiquait, mais qu'il était regrettable qu'un fonctionnaire français ne fît pas ce travail, attendu que, ainsi qu'il s'en était déjà expliqué, le département n'aurait pu qu'y gagner au point de vue de l'équité.

La réponse fut donc portée au commandant de place, qui déclara, à son tour, qu'il attendrait de nouvelles instructions.

Il insista toutefois pour visiter l'emplacement destiné aux magasins ; c'était la caserne Saint-Sauveur ; il trouva les locaux parfaitement disposés et déclara que c'était impossible de trouver quelque chose de mieux, puisque, grâce aux murs élevés qui l'entouraient, les objets entrés dans la cour seraient ainsi à l'abri des maraudeurs.

Digitized by Google

Il fut bien entendu, également, que ces magasins ne seraient en aucune façon sous la surveillance de l'administration municipale d'Évreux qui n'aurait aucun pouvoir pour faire respecter les denrées que devaient apporter toutes les communes des environs ; mais qu'un poste allemand serait établi à la caserne même et que l'action de la mairie d'Évreux se limiterait à recevoir les fournitures faites par les communes des deux cantons d'Évreux.

Le 28 du même mois, la mairie reçut une nouvelle lettre pour l'informer de la quantité des fournitures de toutes sortes qu'elle aurait à livrer.

Par ordre du 13e corps d'armée prussien, la ville d'Evreux va faire constituer des magasins des vivres pour les troupes prussiennes, auxquels tout le département de l'Eure est obligé de contribuer. En conséquence la ville d'Evreux livrera les denrées suivantes aussitôt que possible, au plus tard d'ici huit jours, dans le magasin d'Evreux.

3 360	kilogrammes de farine.
14	bœufs ou 20 vaches.
1 040	kilogrammes de lard, porc salé ou mouton
1 200	litres de cognac.
1 400	litres de riz.
1 040.	kilogrammes haricots ou pois.
1 200	kilogrammes café brûlé.
200	kilogrammes sel.
23 000	kilogrammes avoine.
8	chevaux de voiture.
4	de selle ou 2 de voiture.

Les capitales des cantons auront à accélérer la livraison quant aux communes situées dans leurs rayons ; si le gouvernement prussien trouve, pour l'exécution de cet ordre, de la négligence et des mauvaises volontés, la commune sera punie d'amende en argent et forcée à la livraison par force militaire, les suites en retomberont sur la commune elle-même.

Le préfet,

Signé : Von Porembsky.

Digitized by Google

Mais, quelques heures plus tard, vint une autre lettre, rectifiant la première lettre de la journée, et ajoutant à la demande :

100 paires de bottes longues.
200 pantalons de drap foncé.

Déjà la veille, il s'était élevé une très grave discussion au sujet des ateliers à organiser ; en effet, l'autorité allemande avait la prétention de faire exécuter différents travaux par les ouvriers et ouvrières de la ville. Le maire répondit qu'il ne lui était pas impossible de fournir l'étoffe demandée pour les pantalons ainsi qu'environ cent mètres de flanelle pour chemises, mais que, naturellement, il lui était impossible de réquisitionner des ouvriers pour les confectionner. Toutefois l'autorité allemande persista dans ses prétentions le 28 et voulut forcer le maire à lui fournir le cuir et le drap ainsi que la flanelle *confectionnée*.

Il fallut donc faire une démarche à la préfecture pour faire bien comprendre l'impossibilité de réaliser la demande de l'intendance.

A ce sujet, il est bon de faire remarquer que l'intendant qui, le 26, n'avait pas pu prononcer un mot de français, trouva parfaitement les phrases nécessaires pour apostropher vivement M. le maire, et que je me permis à ce propos d'intervenir en allemand pour lui faire comprendre l'inconvenance de ses observations.

Il fallut donc s'exécuter et, dès le lendemain, les maires des deux cantons d'Évreux furent convoqués à la mairie pour que l'on fît une répartition équitable entre les diverses communes en leur demandant d'apporter chacune ce que l'on pensait le moins gênant possible.

Dans cette séance, M. le maire d'Évreux fit bien com-

Digitized by Google

prendre aux délégués des diverses communes l'intérêt capital qu'il y avait à se soumettre aux exigences de l'armée allemande, puisque, au lieu d'aller chercher dans les campagnes leurs approvisionnements et d'organiser ainsi une sorte de pillage, les troupes allemandes n'auraient plus aucun motif de faire des réquisitions.

L'Assemblée décida qu'il serait impossible de traiter cette affaire en commun et qu'il y aurait lieu de choisir dans le canton Nord et dans le canton Sud des délégués qui se joindraient à l'administration municipale d'Évreux et à la commission chargée de s'occuper des affaires de la ville ; cette commission se composait de MM. Deschamps, Moisy, David, Simon, Labbé.

Les délégués choisis dans le canton Nord furent MM. Colombel, Clérisse et Culley, et pour le canton Sud, l'assemblée choisit MM. Saudbreuil, Béguin et de Fayet.

Il fut convenu que, le lendemain, une réunion aurait lieu pour déterminer la charge qu'aurait à subir chaque commune, et pour adresser une note à chaque maire des fournitures à apporter.

Le lendemain, la commission municipale retourna à la préfecture pour s'entendre à nouveau sur la très grave question de savoir si, ces réquisitions apportées, *les deux cantons Nord et Sud n'auraient plus rien à fournir et si les détachements allemands recevraient des ordres pour ne pas opérer directement.*

Une discussion s'engagea encore à ce sujet ; le maire expliqua qu'il lui était impossible d'inviter toutes les communes à apporter leur contingent, si, dès le lendemain peut-être, elles étaient exposées à recevoir la visite de détachements plus ou moins nombreux. Il fut extrêmement difficile d'arriver à une solution satisfaisante

Digitized by Google

et surtout suffisamment claire ; mais devant notre insistance, le préfet allemand et l'intendant s'engagèrent à ne pas faire de nouvelles réquisitions tant que les autres cantons n'auraient pas fourni leur part dans la contribution générale.

Le premier soin de la commission réunie fut de fixer tout d'abord le prix de chacune des denrées ou étoffes demandées par l'autorité allemande et voici le résultat de ce travail :

3 360 kilogrammes de farine ou 21 sacs, à 75 francs . .	1 575 fr.
14 bœufs de 400 kilogrammes, ou 22 vaches, à 1 fr. 60.	8 960 —
1 040 kilogrammes de lard, porc salé ou mouton, à 1 fr. 90.	1 976 —
1 200 litres de cognac, à 1 fr. 50.	1 800 —
1 400 kilogrammes de riz, à 1 fr. 40	1 960 —
1 040 kilogrammes haricots ou pois, à 1 fr. 50.	1 560 —
1 200 kilogrammes de café brûlé, à 5 francs.	6 000 —
200 kilogrammes de sel, à 0 fr. 50	100 —
23 000 kilogrammes d'avoine ou 230 sacs de 100 kilogrammes à 32 francs	7 360 —
10 chevaux de voiture, à 500 francs.	5 000 —
40 000 kilogrammes de foin, c'est-à-dire la nourriture de 400 chevaux pendant 25 jours, à 0 fr. 20.	8 000 —
40 000 kilogrammes de paille litière pendant 25 jours, à 0 fr. 125	5 000 —
300 mètres de flanelle à 3 francs	900 —
110 mètres de draps foncés, à 8 francs.	880 —
	51 071 fr.

La population des deux cantons d'Évreux s'élevant à

rs recensements, il
t les bases les plus
ributive de chaque

mis ; les uns propo-
autres sur la popu-

Digitized by Google

lation ; en ce qui concerne le premier système, il faut convenir qu'il y avait un écueil difficile à vaincre, c'était la perte de temps qu'entraîneraient les recherches à faire ; de plus, bien des communes ne seraient peut-être pas en mesure de fournir tous les documents nécessaires à cet objet et de graves erreurs, très préjudiciables aux intérêts des communes, pourraient être commises.

Le dernier moyen avait l'avantage considérable de permettre d'opérer sans retard, ce qui paraissait important, puisque le délai imparti n'était que de huit jours au plus ; et il était évident qu'on ne pourrait avoir la prétention de réunir tout ce qui était demandé dans un délai moindre, même en déployant la plus grande activité.

Il fut donc convenu que l'on adopterait le second système, et, comme il était aussi impossible de connaître exactement la population de chaque commune, il fut arrêté que l'on s'en rapporterait au dernier almanach imprimé, et, en ce qui concerne la ville d'Évreux, sur l'observation de M. le maire, il fut arrêté que le chiffre de la population ne devrait être porté qu'à 10 950, attendu que le surplus était la population flottante dont il n'était certes pas équitable de surcharger la ville.

Après que la commission eut pris cette décision, elle pensa qu'il était important de répartir les réquisitions de façon à ce que la ville d'Évreux prît à sa charge toutes les denrées et étoffes, en dehors de la paille, de l'avoine, du porc et du foin ; de cette façon, Évreux devait se charger d'une dépense de 23 816 fr. 25, attendu que, en se basant sur la population totale des deux cantons d'Évreux, qui est de 23 479 habitants, il en ressort que chaque habitant doit contribuer pour une somme de 2 fr. 175.

Digitized by Google

La ville d'Évreux s'engagea en conséquence à faire le nécessaire pour satisfaire aux exigences des armées allemandes et elle resta chargée des denrées dont voici la nomenclature :

200 kilogrammes de sel à 0 fr. 50.	100 fr. »
1 040 kilogrammes haricots ou pois, à 1 fr. 40 . . .	1 560 — »
300 mètres de flanelle, à 3 francs	900 — »
110 mètres de drap, à 8 francs	880 — »
1 200 kilogrammes de café brûlé, à 5 francs	6 000 — »
3 360 kilogrammes de farine ou 21 sacs à 75. . . .	1 575 — »
1 400 kilogrammes de riz, à 1 fr. 40	1 960 — »
1 200 litres de cognac, à 1 fr. 50.	1 800 — »
10 chevaux de voiture à 500 francs	5 000 — »
22 vaches à 1 fr. 60 le kilogramme	4 041 — 25
	23 816 fr. 25

Par suite de cette acceptation par la ville d'Évreux, de prendre les denrées ci-dessus mentionnées à sa charge, le travail se trouvait singulièrement simplifié : il ne resta plus à la commission qu'à faire, entre les autres communes des deux cantons d'Évreux, la répartition de la somme de 27 254 fr. 75, montant de l'estimation des autres fournitures qui ne devaient sous aucun prétexte rester à la charge de la ville d'Évreux.

La répartition donna lieu à de longues discussions, la commission cherchant autant que possible à faciliter à chaque commune le paiement de la réquisition en nature imposée en choisissant parmi les denrées à apporter celles qui étaient une charge moindre pour telle ou telle commune selon qu'elle se trouvait sur le plateau ou dans la vallée.

Quand ce travail fut terminé, il fallut se préoccuper de le faire parvenir à chaque commune en les invitant à fournir ce qui était réclamé dans le plus bref délai

Digitized by Google

possible, afin d'éviter que les détachements ne se crussent autorisés par suite d'un retard, même insignifiant, à se rendre directement dans les communes, ce qui aurait pu amener des désastres.

Voici le détail des fournitures pour le canton Nord :

	POPULATION	DEMANDE en argent.	VACHES	CHEVAUX	PORCS	AVOINE	PAILLE	FOIN
		fr. mill.						
Aviron.	181	393,675	»	»	»	260	500	1 244
Bacquepuis. . .	175	380,625	»	»	»	»	1 500	1 000
Bernienville . .	218	474,150	»	»	»	400	1 220	1 000
Boulay-Morin. .	214	465,450	»	»	»	800	1 740	»
Brosville. . . .	412	896,100	»	»	»	300	»	4 000
La Chapelle. . .	174	378,450	»	»	98	600	»	»
Dardez.	61	132,675	»	»	»	300	»	180
Emalleville. . .	162	352,350	»	»	»	»	1 000	500
Gauville	180	391,500	»	»	»	5 415	3 270	»
Graveron. . . .	204	443,700	»	»	»	600	200	535
Gravigny. . . .	697	1 515,975	»	»	»	»	»	»
Irreville	198	430,650	»	»	200	600	500	»
Mesnil-Fuguet .	94	204,450	»	»	»	»	870	500
Normanville . .	285	619,875	»	»	»	687	»	2 000
Parville	149	324,075	»	»	»	900	300	»
Quittebeuf . . .	519	1 128,825	»	»	203	600	3 000	1 000
Reuilly.	286	622,050	»	»	100	800	630	500
Sacquenville . .	425	924,375	»	»	»	1 515	2 000	1 000
Sainte-Colombe.	532	1 157,100	»	»	»	1 925	2 000	1 500
Saint-Germain .	103	224,025	»	»	»	300	»	640
Saint-Martin . .	71	154,425	»	»	»	»	620	400
Tilleul-Lambert.	237	515,475	»	»	»	710	»	1 940
Tournedos . . .	237	515,475	»	»	»	500	2 125	500
Tourneville. . .	193	419,775	»	»	»	310	1 000	1 000

Ainsi que l'on peut le voir plus haut le système adopté était excellent puisque les communes de la vallée devaient de préférence fournir du foin et celles des plateaux de la paille et de l'avoine.

Les délégués voulurent bien se charger de faire par-

Digitized by Google

venir à chaque commune la nomenclature de la réquisition imposée et ils eurent le soin d'inviter chaque maire ou président de commission, d'après les instructions formelles données par l'autorité allemande, à faire des voyages successifs sans retard afin que les troupes en stationnement fussent approvisionnées et surtout pour éviter qu'elles se crussent autorisées à aller réquisitionner en cas de négligence ; il avait été du reste annoncé que le délai le plus long ne devait pas dépasser le 4 février, au plus tard.

En ce qui concerne le canton Sud, la commission fit le même travail ; en voici le détail :

	POPULATION	DEMANDE en argent.	VACHES	CHEVAUX	PORCS	AVOINE	PAILLE	FOIN
		fr. mill.						
Angerville . . .	153	332,775	»	»	»	1 000	»	»
Arnières	544	1 183,200	»	»	»	1 000	»	4 316
Aulnay.	229	498,075	»	»	»	»	»	2 490
Les Baux. . . .	409	889,575	2	»	»	778	»	»
Caugé	332	722,100	»	»	»	2 000	1 500	1 000
Claville.	579	1 259,325	»	»	»	2 000	3 500	1 000
Fauville	118	256,650	»	»	»	800	»	»
Fontaine. . . .	531	1 154,925	1	»	228	»	»	2 000
Gauciel	218	474,150	»	»	»	1 000	»	2 170
Guichainville. .	462	1 004,850	»	»	»	1 640	4 000	»
Huest	197	428,475	»	»	»	»	1 500	1 240
Jouy-sur-Eure .	466	1 013,550	2	»	»	1 170	»	»
Miserey	343	746,025	1	»	100	550	500	»
Plessis-Grohan .	394	856,950	1	»	»	»	»	»
Saint-Luc. . . .	115	250,125	»	»	»	300	1 290	»
Saint-Sébastien.	240	522,000	»	»	190	800	»	»
Saint-Vigor. . .	154	334,950	»	»	»	1 050	»	»
Sassey.	112	243,600	»	»	»	295	750	»
La Trinité . . .	77	158,775	»	»	»	200	»	474
Les Ventes. . .	548	1 191,900	1	»	100	1 320	500	1 000
Vieil-Evreux . .	307	667,725	1	»	»	772	500	400

Digitized by Google

Comme pour le canton Nord, les délégués eurent soin de répartir, entre les communes de la plaine et de la vallée, les denrées exigées par les Allemands, et la commission a la conscience d'avoir fait tout ce qu'elle pouvait pour ne pas surcharger inégalement les communes, en leur facilitant le transport des denrées dont la fourniture leur était le moins préjudiciable.

Il fut arrêté qu'un préposé de la mairie serait toute la journée à la caserne Saint-Sauveur, pour recevoir, de concert avec un officier allemand, les diverses fournitures et en constater le poids.

Des reçus furent donnés pour chaque fourniture, les choses se passèrent donc régulièrement. La ville d'Évreux s'entendit pour les chevaux avec M. Culley, un des membres de la commission, afin qu'il pût s'en procurer au prix fixé comme maximum, et il fut arrêté, bien entendu, que la livraison ne s'en ferait qu'à la dernière extrémité et si les exigences devenaient pressantes.

Quelques jours après avoir arrêté tous ces arrangements, l'administration municipale se rendit à la préfecture pour expliquer que, ayant cherché de tous côtés et s'étant adressée à tous les fournisseurs possibles, elle ne pouvait se procurer ni haricots, ni pois. Le préfet allemand consentit, après une longue discussion, à les retirer de la demande. Puis, pensant obtenir une nouvelle réduction, on lui demanda de diminuer la quantité de café qu'il réduisit à 600 kilos, et enfin il renonça à la fourniture de riz, ce qui fit en somme une réduction très sensible.

Naturellement on ne proposa pas aux autorités allemandes de leur livrer les vaches ni les chevaux de sorte que, en somme, la ville d'Évreux, si lourdement

Digitized by Google

éprouvée par une occupation incessante du 14 janvier au 9 mars 1871, réalisa sur les réquisitions demandées quelques économies qui lui étaient bien dues si l'on examine le compte définitif, ci-après établi :

. . . . . .

. . . . . .

Les Allemands quittèrent Évreux le 8 mars 1871 ; j'avais eu avec eux des entretiens continuels au sujet de trois personnes du Fidelaire arrêtées pour « VOIES DE FAIT CONTRE DES SOLDATS ALLEMANDS » et ne pus obtenir que l'abandon de celui qui était tombé gravement malade à la prison.

Quant aux deux autres, ils furent emmenés.

Le lendemain, je pensai qu'il me serait plus facile d'obtenir, sinon l'élargissement, au moins un adoucissement pendant le transport et je me rendis sans retard à Pacy-sur-Eure où j'étais sûr de les retrouver.

Le général de Rheinbaben, auquel j'allai demander à les voir, m'autorisa à voir les prisonniers, à leur demander et à leur donner ce dont ils pouvaient avoir besoin ; j'avais pris la précaution d'apporter des couvertures et un peu d'argent que je leur laissai, leur promettant de ne pas les abandonner ; et je les recommandai au général qui me promit de s'intéresser à eux.

Quelques jours après, je reçus de G..., détenu à Saint-Denis, une lettre par laquelle il me demandait d'aller le voir avant son départ pour l'Allemagne.

L'humanité commandait, je partis donc pour Saint-Denis ; à mon arrivée j'appris que G... était parti le matin même pour l'Allemagne.

Je revins désolé à Évreux, mais je songeai que j'obtiendrais peut-être satisfaction en me rendant à Rouen.

Digitized by Google

Je fis donc cette démarche et je reçus l'accueil le plus aimable avec promesse d'intercéder en faveur des deux prisonniers et j'eus la satisfaction de recevoir la lettre suivante, à la date du 11 mai :

Soisy, le 10 mai 1871.

Monsieur le Conseiller Général,

J'ai communiqué à l'autorité compétente la demande que vous m'avez adressée à Rouen, relative aux nommés D... et G..., originaires du Fidelaire, près Conches, qui auraient été arrêtés par un détachement de troupes allemandes pour voies de fait contre des soldats allemands, et je viens d'apprendre que la cour martiale a condamné à mort le nommé G..., mais que le 28 avril dernier, ce jugement a été présenté à M. le Ministre de la Guerre, à Berlin, pour obtenir de Sa Majesté l'Empereur, la grâce de cet individu.

Quant au nommé D..., il a été acquitté et sera mis en liberté dès que la peine prononcée par la cour martiale contre G... sera commuée ou sanctionnée.

J'ai l'honneur de vous offrir l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : FABRICE.

. . . . . .

. . . . . .

A la date du 6 septembre 1871 intervint une loi attribuant aux départements envahis une première indemnité de cent millions.

Le département de l'Eure fut compris dans cette somme pour 1.538.700 francs.

Pour arriver à une répartition équitable, la commission départementale (spéciale) mit pour bases :

1° Le montant en argent des réquisitions de toutes natures.

2° Le montant des dégâts et pertes, par suite d'incendies.

Digitized by Google

3° Le détail et la valeur des titres, meubles et objets mobiliers, enlevés sans réquisition [1].

Le total des trois colonnes de l'impôt général du département s'étant élevé à 10 112 224 fr. 69, il en résulte qu'il y a lieu d'attribuer 0,152 par franc d'indemnité totale à recevoir.

Le canton Nord ayant réclamé pour ces trois colonnes 367 285 fr. 81, il lui revient donc 55 887 fr. 64.

La répartition attribuée au canton Sud fut établie sur les mêmes bases, mais comme la ville d'Évreux est comprise dans le canton Nord, il en résulte, tout naturellement, que le chiffre du canton Sud est beaucoup plus faible que celui de l'autre canton.

Le total des trois colonnes devant servir de base à la première indemnité ne s'élève donc qu'à 90 723 fr. 97.

1. Je reproduis le tableau ci-joint tel que je l'ai trouvé *autographie* dans les papiers de mon Père, bien qu'un certain nombre des totaux soient fautifs. C'était, sans aucun doute, un état hâtivement établi par l'administration, qui fut rectifié plus tard par la Commission spéciale sur le vu des pièces comptables.

J. L.

Digitized by Google

NOMS DES CANTONS	CONTRIBUTIONS DE GUERRE PAYÉES		MONTANTS DES PAR L'AUTORITÉ IMPOTS
	antérieurement à la ratification des préliminaires de paix.	postérieurement au 26 février 1871.	avant les préliminaires.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Andelys	230 341,75	»	11 843
Ecos	15 000	»	8 927
Etrépagny	81 670	5 000	8 587,57
Fleury-sur-Andelle	19 004	»	»
Gisors	42 643,50	»	11 500
Lyons-la-Forêt	63 686	»	8 189
Bernay	255 336	»	16 000
Beaumesnil	64 777	»	8 005
Beaumont-le-Roger	225 205,75	364,79	13 380,56
Brionne	252 186,40	»	»
Broglie	73 562,70	»	10 016,76
Thiberville	95 294,85	»	12
Evreux nord	54 454	»	15 649
Evreux sud	10 121,50	»	7 510,79
Breteuil	9 132,99	»	9 894,19
Conches	9 300	»	10 281
Damville	3 500	«	6 510
Nonancourt	21 000	»	6 798
Pacy-sur-Eure	29 549,74	»	6 107,30
Rugles	9 795	1 870	10 108
Saint-André	39 282,12	»	10 754,80
Verneuil	22 729	6 771	13 084,79
Vernon	46 782,50	»	9 822
Louviers	900	»	15 913
Amfreville-la-Campagne	12 563	»	9 980,92
Gaillon	25 639,88	»	9 565,39
Le Neubourg	24 551,25	»	13 666,98
Pont-de-l'Arche	6 350	»	9 097,29
Pont-Audemer	44 147,30	»	13 733,85
Beuzeville	500	39 676	10 000
Bourgtheroulde	55 550	»	9 127,15
Cormeilles	179 690	»	8 816,41
Montfort-sur-Risle	360	»	8 124,87
Quillebeuf	»	»	»
Routot	122 299	»	12 948
Saint-Georges-du-Vièvre	50 260,70	»	8 202,71
	2 197 185,93	53 681,79	332 157,33

Digitized by Google

POTS PERÇUS LEMANDE CTS après e 26 février 1871.	ESTIMATION en argent des réquisitions de toute autre nature.	ESTIMATION en argent des dégâts et pertes par suite d'incendies et autres causes.	DÉTAIL et valeur des titres, meubles et autres objets enlevés sans réquisition.	TOTAL GÉNÉRAL
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
»	186 846,70	6 641	5 412	441 084,45
»	108 366,13	58 156,70	20 777,90	181 489,20
»	281 093,35	803 072,88	53 094	1 232 517,80
»	305 334,83	275 632,02	112 918,63	712 949,48
»	651 926,41	223 709,99	74 862,25	1 004 642,15
»	232 109	5 690	28 907	344 581
7 408,95	522 564,28	800	2 986,20	805 095,43
»	60 360,90	500	128 124,17	261 787,07
»	148 745,18	6 600	307 094,67	701 391,95
14 218,68	249 932,01	23 757,80	78 949,50	619 044,39
»	23 111,33	256 571,71	»	363 267,50
25 696	118 047,50	10 240	18 050,05	267 340,40
»	359 116,49	6 980,52	1 192,50	437 425,11
»	67 140,17	20 335	3 248,80	108 456,26
»	35 849,26	25 324,20	9 504,65	89 705,29
»	102 872,02	12 849,47	27 126,30	162 428,79
»	67 499,25	692,10	6 960,80	85 162,15
6 548,85	74 004,95	20 000	114 974,35	243 326,15
»	303 361,87	12 956	32 641,12	384 616,03
»	44 794,12	5 719,35	32 695,05	104 979,80
»	319 452,21	52 780,37	»	422 269,40
»	87 915,48	»	16 353,37	146 853,64
»	262 233	54 983,40	31 876,28	405 697,18
»	261 715,59	1 613	41 467,35	321 608,94
»	131 015,70	15 265,30	2 330	171 154,92
»	87 830,24	5 250,85	23 708,15	151 994,96
»	220 492	60	5 483,10	264 253,33
»	74 529,06	23 379,75	63 645,80	483 001,89
»	167 581,15	»	16 722,75	242 189,05
»	39 304,05	2 892	2 534	94 906,05
»	246 812,62	45 499,60	168 419,70	525 409,07
»	24 476,64	102	93,20	213 178,25
»	102 336,26	550	3 029,80	114 400,93
6 898,77	1 973,36	»	»	8 872,13
»	280 751	182 470	192 864	791 332
»	50 549,63	1 711,75	13 341,75	124 066,54
60 771,25	6 302 048,74	2 168 786,76	1 641 389,19	12 732 474,68

Digitized by Google

CANTON NORD

NOMS DES COMMUNES	CONTRIBUTION de guerre antérieure à la ratification des préliminaires de paix.	MONTANTS des impôts directs.	ESTIMATION en argent des réquisitions de toute nature.	ESTIMATION en argent des dégâts et pertes par suite d'incendies ou autres causes	DÉTAIL et valeur des titres, meubles et autres choses sans réquisitions.	TOTAL par commune.	TOTAL des trois colonnes qui doivent participer à l'indemnité	PROPORTION par commune à raison de 0,152.
	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Aviron	400	269,66	1 948,88	21	»	2 639,54	1 969,88	299,74
Bacquepuis	325	263,99	821	2	»	1 411,99	823	125,23
Bernienville	400	370,27	3 265,28	»	»	4 035,55	3 265 28	496,85
Boulay-Morin	375	178,75	1 708,80	»	»	2 262,55	1 708,80	260,02
Brosville	500	340	882,80	»	»	1 722.80	882,80	134,34
La Chapelle	305	184,39	2 114,20	»	»	2 563,59	2 114,20	321,70
Dardez	157	84	247	»	»	482	247	37,59
Emalleville	250	198,94	253,50	»	»	802,44	253,50	38,57
Evreux	40 000	8 619,57	282 218,71	»	»	330 837,88	282 218,71	42 943.07
Gauville	400	236,02	3 784,80	638,87	»	5 059,69	4 423,67	673,12
Graveron	750	372,20	7 850,16	»	1 192,50	10 164,86	9 042,66	1 375,95
Gravigny	500	550,91	20 364,09	»	»	21 415	20 364,09	3 098.56
Irreville	350	182,79	806.20	»	»	1 338,99	806,20	122,67
Mesnil-Fuguet	300	101,42	204,40	»	»	605,82	204,40	31,10
Normanville	500	407,22	1 152,96	280,90	»	2 341,08	1 433,86	218,18
Parville	260	132,89	2 915,55	454	»	3 762,44	3 369,55	512,72
Quittebeuf	900	689,62	762,80	7	»	2 359,42	769,80	117,14
Reuilly	750	334,75	840	»	»	1 924,75	840	127,83
Sacquenville	950	403,85	1 970,60	»	»	3 324,45	1 970,60	299,85
Sainte-Colombe	4 300	619,95	16 277,36	5 232	»	26 489,31	21 509,36	3 272,92
Saint-Germain	180	85,90	258,40	»	»	524,30	258,40	39,33
Saint-Martin	182	132,66	259	»	»	573,66	259	39,42
Tilleul-Lambert	595	281,44	3 326,10	»	»	4 201,14	3 326,10	506,12
Tournedos	487	387,71	4 499,90	344,75	»	5 639,36	4 844,65	733,18
Tourneville	338	220,50	384	»	»	942,50	384	58,44

Digitized by Google

CANTON SUD

NOMS DES COMMUNES	CONTRIBUTION de guerre antérieure à la ratification des préliminaires de paix.	IMPÔTS DIRECTS	ESTIMATION en argent des réquisitions de toute nature.	ESTIMATION en argent des dégâts et pertes par suite d'incendies ou autres causes.	DÉTAIL et valeur des titres, meubles et autres objets enlevés sans réquisition.	TOTAL des communes.	TOTAL des trois colonnes qui doivent participer à l'indemnité.	PROPORTION par commune à raison de 0,152.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Angerville	350	144,23	4 731	»	238	5 463,23	4 969	755,38
Arnières	1 050	583,91	5 574,44	»	»	7 208,35	5 574,44	847,30
Aulnay	»	130,67	1 247	»	»	1 377,67	1 247	199,55
Les Baux	615	442	1 140	»	85	2 312	1 225	186,20
Caugé	550	413,66	2 085,34	»	11,50	3 060,50	2 096,84	318,70
Claville	1 150	840,67	9 271,50	»	»	11 262,17	9 271,50	1 409,25
Fauville	215	138,23	1 049,20	»	61,50	1 463,93	1 110,70	168,85
Fontaine	400	341,91	1 932	»	»	2 673,91	1 932	293,65
Gauciel	300	291,21	931,70	»	200	1 722,91	1 131,70	172,20
Guichainville	600	630,99	21 553,95	»	831	23 615,94	22 384,95	3 402,50
Huest	341	233,27	1 000,64	»	»	1 574,91	1 000,64	152,10
Jouy	»	323,32	1 712,64	»	104	2 139,96	1 816,64	276,15
Miserey	500	384,19	4 308,90	»	172,75	5 365,84	4 481,65	671,20
Plessis-Grohan	613	346	4 741,50	20 335	75,55	26 111,05	25 152,05	3 823,10
Saint-Luc	300	410	235	»	163,50	1 108 50	398.50	60,55
Saint-Sébastien	387,50	292,25	1 510,66	»	»	2 190,41	1 510,66	229,60
Saint-Vigor	300	208,10	494	»	»	1 002,10	494	75,10
Sassey	190	151,25	459	»	»	800,25	459	69.75
Trinité	230	66,80	155,10	»	»	451,90	155,10	23,55
Ventes (les)	1 050	631,28	1 608,60	»	»	3 289,88	1 608,60	244,50
Vieil-Evreux	950	506,85	2 804	»	»	4 260.85	2 804	426,20

Digitized by Google

DES MOUVEMENTS DE LA POPULATION

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

ET LE RETOUR A LA TERRE

PAR M. LOUIS PASSY

MEMBRE DE L'INSTITUT, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Un mémoire statistique du département de l'Eure a été publié, en l'an XIII, par les soins de M. Masson Saint-Amand, préfet de l'Eure. C'est un document précieux et rare, qui doit servir de base à toutes les recherches relatives au mouvement de la population dans le cours de ce siècle. Je n'hésite pas à en reproduire quelques parties avant toute observation personnelle.

« La population du département a été estimée, en 1790, à 405,760 individus; suivant les recensements faits en l'an VI par les administrations municipales de canton, elle s'élevait alors à 411,209. Pendant le dernier trimestre de l'an VIII, il a été fait un dénombrement par arrondissements, dont voici le résultat :

Digitized by Google

NOMS des arrondissements communaux.	HOMMES mariés ou veufs.	FEMMES mariées ou veuves.	GARÇONS de tout âge.	FILLES de tout âge.	DÉFENSEURS de la patrie vivants.	TOTAL.
Pont-Audemer.	18.997	21.184	20.697	23.689	1.447	86.014
Louviers . . .	14.763	16.095	14.799	16.949	1.451	64.057
Andelys. . . .	14.215	15.429	13.802	15.955	1.779	61.180
Évreux	25.549	28.376	27.618	31.122	2.787	115.452
Bernay	17.853	19.505	17320	20.491	1.186	76.355
TOTAUX. . .	91.377	100.589	94.236	108.206	8.650	403.058

« Les trois résultats obtenus à ces différentes époques offrent une variation assez frappante de la population qui a dû éprouver une diminution notable, en raison des lois qui ont appelé les Français de tout âge à la défense de la patrie.

	hommes.
Les cinq bataillons partis en 1791 et 1792 ont fourni.	5.000
Les réquisitions en 1793 ont été de.	8.700
La quatrième classe de la conscription de l'an VII a fourni	7.516
Le contingent de la conscription de l'an VIII a été de	504
Total des citoyens partis pour la défense de la Patrie.	21.720

« Parmi ces défenseurs se trouvent beaucoup d'hommes que la stagnation du commerce et de l'industrie a forcés de partir pour les armées, et qui auraient contracté mariage, s'ils étaient restés dans leurs foyers. Cette diminution ne peut être totalement compensée par les naissances, qui sont le produit, ou des mariages qu'ont favorisés la vente des domaines nationaux et la division des propriétés, ou des unions précoces que des jeunes gens se sont empressés de former, pour profiter de la faveur des exemptions que les lois sur la réqui-

Digitized by Google

sition et la conscription ont accordées aux hommes mariés à des époques déterminées.

« Le nombre des familles qui exercent le commerce ou quelque profession industrielle est de 19,000; celui des familles vivant de leurs revenus, de rentes, de salaires publics ou d'un travail non sujet à patente est de 77,000; environ 4,000 familles, à raison de leur indigence, sont exemptes de toute contribution, n'existent qu'avec peine du produit d'un travail modique, et ne se soutiennent qu'à l'aide des secours ou aumônes qu'elles reçoivent.

« L'âge où les enfants commencent à être de quelque utilité à leurs parents varie suivant les localités et le genre d'industrie. Dans les villes manufacturières, un enfant de sept ans travaille déjà la laine, le coton et le fil; au retour des écoles publiques où il va s'instruire, il retrouve la laine ou le coton qu'on lui donne à éplucher, à filer, à dévider, à préparer pour la trame; il contracte de bonne heure l'habitude du travail et d'une occupation sédentaire. Dans les campagnes, les enfants du même âge, appartenant à des parents indigents, conduisent au pâturage la vache nourricière de la famille, cueillent les herbes dans les champs, reviennent à la maison soulager la mère des soins qu'elle donne à des enfants plus jeunes.

« Dans les communes riveraines des forêts, qui sont ordinairement très peuplées, les enfants, dès qu'ils peuvent marcher, accompagnent leur père à la loge ou atelier dans lequel il travaille; ils ramassent les copeaux ou les éclats de bois, qu'ils apportent à la maison. Devenus plus forts, quand ils commencent à connaître les routes ils cueillent la bruyère, cherchent le bois sec,

Digitized by Google

font provision de tout; et s'ils ne sont éloignés que d'un myriamètre des villes, ils y apportent chaque jour le bois qui excède leur consommation et retournent gaiement montés sur l'âne paisible qu'ils ont promené dans les différents quartiers pour le débarrasser de son fardeau. Ce genre d'occupation, toujours nécessaire à l'existence de la famille, est un obstacle à l'instruction des enfants; s'ils acquièrent de la force et de la vigueur, ils manquent ordinairement de connaissances élémentaires ; lorsqu'ils ne peuvent sortir ou lorsqu'ils sont rentrés, on leur fait filer de la laine. La profession du père est ordinairement celle du fils; le goût se trouve déterminé par l'habitude et quelquefois par l'intérêt des parents; des convenances particulières ou le nombre des enfants, sont les seuls motifs qui engagent à changer. Dans la classe des artisans, c'est depuis douze ans jusqu'à seize ans que les jeunes gens commencent leur apprentissage dont la durée est de trois ans; l'apprenti est souvent nourri par le maître dans la dernière année ; suivant la profession, on paie au maître une somme de 50 ou 100 francs par an. Ce contrat, longtemps respecté, a été souvent violé depuis la Révolution; le nouveau Code de commerce rétablira sans doute la fidélité dans l'exécution des dispositions de cet engagement. A dix-huit ans, le jeune homme quitte son maître et ses parents pour aller s'engager ailleurs, y acquérir de nouvelles connaissances, se perfectionner dans son art, et quelquefois se dépraver.

« Dans les campagnes, le fermier, qui a ménagé son fils pendant son adolescence, le charge de conduire ses chevaux, de labourer ses terres, lorsqu'il est parvenu à seize ou dix-sept ans ; à cet âge, le corps est assez déve-

Digitized by Google

État de la population du département

	1801	1806	1821	1826	1831	1836	1841	1847	1851
Andelys (les)	5.160	5.051	5.016	5.214	5.168	5.085	5.385	5.000	5.069
Ecos	360	353	395	328	401	439	460	525	»
Val-Corbon	67	69	55	63	61	57	58	»	»
Etrépagny	1.201	1.330	1.250	1.279	1.368	1.516	1.508	1.609	1.617
Saint-Martin-du-Bosc	148	126	»	»	»	»	»	»	»
Fleury-sur-Andelle	182	168	238	342	520	750	1.065	1.318	1.587
Gisors	3.650	3.277	3.339	3.795	3.533	3.364	3.624	3.616	3.597
Lyons-la-Forêt	1.674	1.754	1.660	1.702	1.650	1.608	1.524	1.538	1.609
Beaumesnil	391	421	430	435	451	447	436	»	»
Pierre-Ronde	119	137	148	149	132	124	126	563	514
Beaumont-le Roger	1.237	1.582	1.768	2.320	2.515	2.317	2.063	2.044	2.030
Vieilles	436	445	469	»	»	»	»	»	»
Bernay	6.271	6.521	6.332	6.600	6.605	7.244	6.871	7.512	7.235
Brionne	1.682	2.118	1.620	2.657	2.645	2.891	3.098	3.159	3.302
Valleville	257	307	269	282	»	»	»	»	»
Broglie	977	972	950	1.058	1.007	1.052	1.024	1.265	1.232
Saint-Vincent-la-R	160	203	112	127	217	209	162	»	»
Thiberville	1.043	991	1.191	1.250	1.283	1.422	1.344	1.525	1.339
Breteuil	1.940	»	1.918	»	2.049	1.980	2.153	2.158	2.142
Conches	1.918	»	1.725	»	2.056	2.074	2.094	2.135	2.051
Damville	728	»	762	»	804	859	946	1.029	988
Mousseaux-sur-D	42	»	»	»	»	»	»	»	»
Evreux	8.426	»	9.728	9.729	9.963	10.287	11.706	11.802	11.644
Nonancourt	1.204	»	1.359	»	1.345	1.410	1.529	1.629	1.641
Pacy-sur-Eure	1.510	»	1.364	»	1.387	1.460	1.496	1.544	1.597
Rugles	1.546	»	1.800	»	1.990	2.132	2.050	2.036	1.972
Saint-André	749	»	977	»	1.202	1.243	1.234	1.376	1.430
Bastigny	87	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Georges-des-Chap.	135	»	»	»	»	»	»	»	»
Verneuil	4.375	»	4.376	»	4.178	3.900	3.956	4.047	3.720
Gauville-sur-V.	102	»	102	»	»	»	»	»	»
Vernon	5.202	»	4.812	»	4.888	5.301	7.128	6.024	5.677
Vernonnet	659	»	»	»	»	»	»	»	»
Amfreville-la-Campagne	852	814	874	907	745	754	709	710	732
Gaillon	925	1.050	1.022	1.025	1.143	1.143	2.596	2.856	1.559
Louviers	6.819	8.472	9.892	9.242	9.885	9.927	9.998	10.295	10.381
Neubourg (le)	1.944	1.902	1.809	1.867	2.118	2.131	2.105	2.292	2.341
Pont-de-l'Arche	1.480	1.514	1.486	1.491	1.483	1.674	1.687	1.755	1.815
Beuzeville	2.351	2.535	2.568	2.552	2.735	2.605	2.610	2.622	2.608
Bourgtheroude	765	728	735	738	740	749	773	784	716
Cormeilles	1.161	1.141	1.301	1.306	1.331	1.391	1.373	1.467	1.451
Montfort-sur-Risle	532	564	525	518	571	574	566	550	547
Quillebeuf	1.137	1.205	1.467	1.541	1.344	1.366	1.447	1.427	1.698
Routot	1.189	1.253	1.161	1.081	1.199	1.077	1.101	1.099	1.140
Saint-Georges-du-Vièvre	731	768	815	853	820	826	1.125	1.009	1.112
Pont-Audemer	5.207	1.386	5.486	5.398	5.305	5.358	5.497	6.753	6.039

Digitized by Google

e l'Eure de 1801 à 1896.

356	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906
.026	5.137	5.161	5.379	5.574	5.474	5.423	6.040	5.923	5.715	5.514
»	538	533	586	585	595	561	530	551	550	539
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1.663	1.628	1.680	1.886	2 025	2.043	2.093	2.120	2.177	2.349
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1.534	1.454	1.401	1.457	1.367	1.448	1.373	1.484	1.494	1.453
.694	3.654	3.573	3.834	4.047	4.362	4.359	4.462	4.681	4.861	4.888
»	1.443	1.391	1.370	1.323	1.269	1.260	1.223	1.185	1.157	1.042
»	603	570	525	527	549	548	531	493	492	505
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	2.099	2.099	1.985	1.984	1.951	1.909	1.886	1.895	1.915	1.917
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
.237	7.566	7.510	7.281	7.643	7.989	8.310	8.016	7.966	8.159	8.090
»	3.940	4.037	3.550	3.763	3.658	3.746	3.577	3.520	3.521	3.351
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1.214	1.252	1.176	1.140	1,122	1.025	1.034	966	963	923
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1.362	1.420	1.426	1.394	1.379	1.323	1.222	1.250	1.191	1.225
»	2.108	2.162	2.050	1.987	2.095	2.084	2.210	2.328	2.427	2.476
»	1.945	2.482	2.035	2.105	2.094	2.249	2.207	2.157	2.204	2.292
948	1.003	985	968	1.040	1.176	1.201	1.259	1.350	1.337	1.249
»	»	»	»	»	»	»	»	»	«	»
.047	12.265	12.320	13.350	14.627	15.847	16.755	16.932	17.766	18.292	18.971
»	1.404	1.750	1.817	1.983	2.075	2.072	2.058	2.073	2.054	2.046
»	1.723	1.643	1.781	1.810	1.840	1.945	1.926	2.037	2.021	2.090
»	1.853	1.867	1.648	1.724	1.689	1.794	1.736	1.732	1.814	1.816
»	1.492	1.523	1.465	1.511	1.528	1.507	1.634	1.531	1.614	1.614
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	3.714	4.259	3.896	3.755	3.988	4.200	4.270	4.330	4,403	4.446
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
.674	7.410	7.787	7.961	7.636	7.881	8.164	8.288	8.492	8.757	8.667
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	729	709	656	631	614	604	584	558	552	543
3.578	3.340	3.219	3.335	3.474	3.488	3.198	3.206	3.016	2.769	2.479
9.611	10.841	11.707	11.360	10.973	10.753	10.553	9.979	10.199	10.219	10.302
2.454	2.567	2.500	2.443	2.433	2.343	2.414	2.437	2.500	2.437	2.563
1.699	1.661	1.643	1.617	1.618	1.711	1.789	1.752	1.867	1.890	1.859
»	2.451	2.455	2.318	2.348	2.490	2.497	2.608	2.621	2.599	2.557
»	751	733	745	720	691	754	767	715	742	636
»	1.426	1.385	1.320	1.268	1.247	1.216	1.240	1.214	1.208	1.263
»	687	574	546	588	625	645	635	611	594	543
»	1.449	1.441	1.372	1.402	1.414	1.501	1.318	1.217	1.265	1.102
»	968	964	904	900	862	890	879	862	781	783
»	11.62	1.088	960	928	868	832	796	749	764	755
6.106	61.36	6.182	6.124	5.942	6.168	6.163	6.084	6.012	5.908	6.111

Digitized by Google

loppé, les muscles assez vigoureux pour enfoncer le soc de la charrue, décharger les fumiers, conduire les charrettes, ramasser les récoltes. Les batteurs en grange et les bergers sont ordinairement étrangers à la famille du laboureur ; ce sont des journaliers qui louent leur travail : le marché se renouvelle le plus souvent à l'entrée de la moisson, quelquefois à chaque saison de l'année.

« Les causes morales ont plus d'influence que les causes physiques sur l'époque de la puberté, dans les arrondissements où le commerce entretient une activité permanente. Dans les villes manufacturières, les sexes sont plus promptement développés : l'habitude qu'ont les jeunes gens de se rencontrer fréquemment, de se trouver réunis dans les mêmes ateliers entretient une grande familiarité ; à dix-huit ans, ils n'ont plus rien à apprendre ; ils gagnent, par leur travail, le même prix que leurs parents ; et l'union devient intime par le mariage, à moins que le libertinage n'en éteigne le désir. Dans les campagnes, au contraire, où l'on ne connaît que les produits de l'agriculture, le cultivateur calcule l'établissement de ses enfants ; il semble ne s'y déterminer que lorsqu'il peut les placer dans une ferme : il diffère son consentement jusqu'à ce qu'il les mette à la tête d'une exploitation rurale ; et ce consentement est toujours désiré parce qu'il règle la nature et le montant des avances faites par chaque père de famille pour l'avantage des époux. Tandis que l'homme de journée employé dans la ferme est, à l'âge de vingt-quatre ans, père de plusieurs enfants, le fils du fermier, incertain sur le choix d'une épouse, attend jusqu'à plus de trente ans pour se fixer et vieillit quelquefois dans le célibat.

Digitized by Google

« L'âge où l'on cesse de travailler varie comme l'espèce des travaux qui exigent une plus grande ou une moindre consommation de forces, comme les professions dont l'exercice est plus ou moins salubre. Quoique la tissure de la laine, du coton et du fil ne soient point un genre d'occupation pénible, les caveaux souterrains, dans lesquels les métiers sont placés, deviennent la cause de plusieurs maladies particulières aux tisserands. Le journalier qui, jusqu'à cinquante ans, a toujours battu en grange est rarement exempt d'asthme ou autres maladies de poitrine ; les forgerons, les autres individus, qui se livrent à des travaux excessifs et fatigants, sont tourmentés de goutte, de rhumatismes : avant d'être parvenus à la vieillesse, ils sentent leurs forces abattues, tandis que l'artisan et le cultivateur jouissent encore, à soixante ans, d'une santé parfaite et continuent des travaux dans lesquels l'habitude et l'expérience semblent suppléer à l'activité.

« De là le nombre et la quantité de mendiants qu'on rencontre dans les pays de fabrique où l'ouvrier ne sait rien conserver pour ses vieux jours. Dans les campagnes agricoles, au contraire, la mendicité est plus rare : la sobriété, l'esprit d'ordre y conservent leurs forces, la santé, et ce qui a été économisé sur les profits de chaque jour.

« En parcourant les chaumières, on trouve quelquefois des couples octogénaires qui présentent le tableau de la fable de Philémon et Baucis. »

Tel est le tableau vraiment intéressant que nous offre le préfet de l'Eure en l'an VIII.

Digitized by Google

II. — Du mouvement de la population dans le département de l'Eure en 1861[1].

(1860-1861)

Le gouvernement a publié, en 1861, le dénombrement quinquennal de la population. Le département de l'Eure y figure pour un chiffre de 398.661 habitants. Ce chiffre accuse la persistance, je dirai presque la violence d'un mouvement de dépopulation signalé déjà comme un des phénomènes les plus intéressants de notre état social. Des causes, évidemment semblables, font glisser sur la même pente non seulement le département de l'Eure, mais encore les départements de l'Orne et du Calvados, et, pour mieux dire, les trois quarts de la Normandie. Pour bien comprendre l'intérêt qui s'attache à cette question, il suffira, je pense, de jeter un coup d'œil sur le tableau suivant. Ce tableau est dressé d'après les recensements généraux faits en France depuis le commencement du siècle.

	1801	1806	1821	1826	1831
Les Andelys	61.180	61.718	61.656	63.700	64.337
Louviers	64.037	67.941	68.812	68.326	68.942
Evreux.	115.452	118.993	115.501	116.656	118.397
Bernay.	76.335	83.494	81.422	84.667	82.828
Pont-Audemer . . .	85.782	89.198	88.787	88.315	89.744
	402.796	421.344	416.178	421.665	424.248

[1] *Journal des Économistes*, décembre 1862.

Digitized by Google

	1836	1841	1846	1851	1856	1861
Les Andelys	64.385	65.348	64.923	64.717	63.307	62.537
Louviers.	69.402	69.240	69.453	68.859	67.811	66.791
Evreux	119.657	123.256	121.795	120.374	118.112	115.237
Bernay	83.106	8.388	80.017	77.202	74.695	74.081
Pont-Audemer . . .	88.212	87.558	87.059	84.625	80.940	80.015
	424 762	425.780	423.247	415.777	404.665	398.661

Ainsi l'histoire de la population du département de l'Eure, depuis soixante ans, se divise en trois périodes bien distinctes.

La première, qui commence avec le Consulat, finit avec la Restauration. De 1800 à 1830, la population s'accroît et gagne 20.000 habitants. S'il fallait ajouter foi aux recensements publiés sous l'Empire, cet accroissement aurait été réalisé dès 1806; malheureusement il est de tradition (et l'examen des faits a toujours confirmé la tradition) que l'empereur Napoléon Ier, voulant donner des forces de la France une grande opinion à l'Europe, ordonna de forcer les chiffres de la population. Il est donc plus prudent de fixer le point de départ et le point d'arrivée (1800-1830) et de laisser dans l'ombre le moment précis où la population a pris son élan.

A partir de 1830 et même jusqu'en 1846, la population reste stationnaire. Elle varie à chaque recensement de 1.000 habitants, tantôt en plus, tantôt en moins. A cette époque, le département de l'Eure était dans la situation la plus prospère, et s'il était vrai que la population s'élève toujours avec la richesse, le département de l'Eure aurait, dès cette époque, dépassé le chiffre de 430,000 habitants, qui n'a jamais atteint.

Digitized by Google

A partir de 1846, le spectacle change : tout à coup la population décroît, et, avec une rapidité extraordinaire, retombe au-dessous du chiffre qu'après les guerres, les troubles, les ravages de la Révolution, lui accordait le recensement de 1801. En vingt ans le département de l'Eure perd 27.000 habitants; en quinze ans, 25.000.

Quelle est la cause de cette étrange situation ?

Une population diminue de deux manières : parce qu'il entre dans un département moins de personnes qu'il n'en sort, c'est-à-dire par l'excédent de l'émigration sur l'immigration; ou bien parce qu'il naît moins de personnes qu'il n'en meurt, c'est-à-dire par l'excédent des décès sur les naissances.

On attribuait, jusqu'à présent, la dépopulation à l'émigration; on disait que chaque année un certain nombre d'habitants quittait le département et allait, dans d'autres parties de la France, et notamment dans la Seine-Inférieure et à Paris, chercher des moyens d'existence. L'industrie du bâtiment a pris, dans toutes les grandes villes, une si prodigieuse extension, qu'elle enlève tous les jours des bras aux autres industries. Dès qu'un jeune homme intelligent n'a pas, dans la situation de ses parents, une position faite, il quitte le village et poursuit la fortune ailleurs. Les femmes surtout croient trouver à Paris et Rouen, dans le service domestique ou dans l'oisiveté de la débauche, des conditions plus agréables d'existence, des espérances mieux fondées de fortune. Voilà le bilan de l'émigration; quant à l'immigration, elle ne laisse pas que d'être assez considérable. Nous remarquons d'abord, dans le recensement de 1861, que les communes au-dessous

Digitized by Google

de 500 habitants ont gagné environ un millier de personnes. Les chemins de fer ont facilité les voyages, répandu le goût de la villégiature et créé, en pleine campagne, un grand nombre de maisons bourgeoises. Reste une population flottante dont il est assez délicat d'apprécier les divers éléments, mais qui donne, par les besoins agricoles et industriels, la mesure de ses mouvements. Ainsi, tout compte fait, dans le département de l'Eure l'émigration balance ses échanges avec l'immigration ; peut-être même la perte est-elle de son côté. Nous en donnerons une preuve frappante. Durant les six années qui ont précédé le recensement de 1861, le chiffre de la population a été inférieur à celui qui aurait dû résulter de l'excédent des décès sur les naissances, c'est-à-dire que le département a reçu des autres régions de la France une certaine quantité de population qui a compensé, en partie, le déficit résultant du défaut de production.

Puisque l'émigration n'est pas la cause de la dépopulation dans le département de l'Eure, il faut donc que ce soit l'excédent des décès sur les naissances. Cependant, de 1852 à 1856, la moyenne annuelle des décès a été, en France, d'un décès par 41 habitants. Ce chiffre s'applique exactement au département de l'Eure. En 1854 et 1855, années de choléra, de guerre, de cherté, les décès s'accumulent ; mais la proportion entre la France et le département de l'Eure n'augmente pas. Depuis 1856, la situation hygiénique tend à s'améliorer. Le recensement de 1861 confirme le recensement de 1852, et l'on reconnaît que le département de l'Eure est un de ceux où la vie moyenne est la plus longue.

Plus on examine les chiffres qui constatent le mou-

Digitized by Google

vement de la population de 1852 à 1856, mieux on s'aperçoit que la décroissance de la population tient uniquement à un déficit dans les naissances. Le nombre des naissances, par mariage, a été, pour la France entière, de 3,51 naissances légitimes par mariage, ou une naissance par 39 habitants. Dans l'Eure, au contraire, ce nombre n'a été que de 2,35 naissances légitimes par mariage, ou d'une naissance par 48 habitants. Ajoutons aux naissances des enfants légitimes les naissances des enfants naturels, et nous trouverons, entre la moyenne de la France et la moyenne du département de l'Eure, la différence suivante. En France, on comptait une naissance par 35,70 habitants; dans l'Eure, une naissance par 44,63 habitants.

Je veux maintenant prouver que le nombre des naissances n'a pas suffi, de 1856 à 1862, pour couvrir le nombre des décès. Pendant les six dernières années, le nombre total des décès s'est élevé à 58,742 et comme, durant la même période, le nombre total des naissances n'a pu franchir 48,071, l'excédent des décès sur les naissances présente un déficit de 10,671, ce qui, en moyenne, fait par an une perte sèche de 1,778 personnes. — Pour maintenir la population au chiffre existant en 1855, il aurait fallu, par mariage, 3,09 naissances (nombre inférieur de 0,12 à la moyenne générale de la France pendant la même période). — Or, le département de l'Eure n'a eu que 2,31 naissances par mariage légitime, et, si l'on tient compte des enfants naturels, que 2,53 par union.

Contrôlons maintenant ces chiffres, relevés d'ailleurs avec tant de soin et d'autorité par la direction générale de la statistique, et comparons-les aux listes de recru-

Digitized by Google

tement. Cette comparaison est saisissante. On va voir dans quelle mesure le nombre des jeunes gens nés dans le département s'est abaissé, et par conséquent s'il est vrai que le nombre des naissances ait diminué dans la plus forte proportion :

	1836	1841	1846	1851	1856	1861
Population .	424.762	425.780	423.247	415.777	404.665	398.661
Jeunes gens inscrits. .	3.684	3.561	3.566	3.211	3.096	2.763

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance des chiffres qui précèdent. En 1836, le département de l'Eure fournissait annuellement au service militaire 921 hommes de plus qu'en 1862 et le chiffre de 921 s'élèvera, dans le recrutement de 1863, au delà de 950. C'est tout dire.

Après avoir établi que la population diminue, parce que le nombre des naissances diminue, demandons-nous pourquoi le nombre des naissances diminue, pourquoi les mariages ne sont plus, dans notre département, assez féconds pour combler les vides de la mort, lorsque la mort n'y frappe pas à coups plus pressés que sur tout autre point de la France?

Faut-il supposer d'abord que la race du département de l'Eure, race éminemment agricole, a perdu sa force physique? Assurément non. Les longues guerres de la Révolution et de l'Empire, en n'épargnant que la portion la moins saine et la moins robuste des populations qu'elles ont si largement moissonnées, troublèrent pendant quelque temps l'équilibre de la santé publique, et

Digitized by Google

léguèrent au pays plusieurs générations débiles. Grâce à la paix qui, de 1815 à 1848, a régné en Europe, grâce à la vertu régénératrice d'un travail justement récompensé, grâce aux progrès incessants du bien-être le mal est réparé ; chaque jour en efface les dernières traces, et la conscription emporte les premiers hommes que le hasard lui a livrés. S'il n'est aucune cause physiologique qui puisse expliquer l'infécondité des mariages, nous devons noter cependant deux faits qui ne sont pas sans importance : le premier est l'âge relativement élevé auquel se marient aujourd'hui les hommes : le second est l'accroissement considérable de notre effectif militaire, qui retarde l'âge du mariage jusqu'à trente ans pour un plus grand nombre d'hommes qu'autrefois. Cependant, quel qu'en ait été l'effet, ces circonstances n'ont pas agi en Normandie plus puissamment qu'ailleurs. Elles ont pesé du même poids sur toute la France.

Quant à la situation économique du département, elle n'a cessé, depuis trente ans, de s'améliorer. J'ai eu occasion de le constater pour l'arrondissement des Andelys. Les travaux de la Société libre de l'Eure, les enquêtes de l'Association normande, les rapports sur les expositions universelles ou locales, les concours régionaux ou cantonaux, s'accordent pour rendre à l'agriculture et à l'industrie du département une glorieuse justice. Il est vrai que le département de l'Eure, depuis 1848, a subi de rudes épreuves. Les révolutions politiques, les maladies et le choléra, de 1854 et 1855, la guerre, de mauvaises récoltes, sont venus tour à tour ralentir, si ce n'est arrêter, l'essor de la prospérité publique. Tout cela est vrai, mais sans portée dans la discussion : la Normandie n'a pas été plus malheureuse

Digitized by Google

que d'autres parties de la France, où la population a continué de croître et de multiplier.

La cause de la dépopulation que subit le département de l'Eure appartient à l'ordre moral. Si le nombre des enfants diminue, c'est que les parents ne veulent pas avoir d'enfants. La passion du bien-être, l'ambition de la fortune, la crainte de laisser des enfants moins riches que soi, le désir plus égoïste d'échapper aux embarras d'une nombreuse famille, tels sont les penchants qui dominent au sein des ménages. On discute aujourd'hui la venue d'un enfant comme le plus important chapitre du budget matrimonial ; on ajourne l'accroissement de la famille jusqu'au moment où l'on sera certain de pourvoir aux charges qu'elle entraîne. A l'appui de cette observation, je citerai une lettre prophétique, déposée aujourd'hui aux archives de l'Eure, et écrite, en 1831, à M. Antoine Passy, alors préfet du département, par un homme de grand sens, M. Legrand père, cultivateur du Vexin.

« L'économie, disait-il, est portée à un point que les familles s'observent afin de n'avoir que peu d'enfants. De 1780 à 1810, et antérieurement, il y avait beaucoup plus d'enfants dans les familles ; il n'était pas rare d'en compter depuis quatre jusqu'à dix. Ainsi, je crois que la population des pays ruraux aisés tend plutôt à diminuer qu'à s'accroître. Partout le peuple travaille, et aspire à l'aisance. »

Depuis que cette lettre a été écrite, les faits ont confirmé, d'une manière éclatante, la justesse de ces réflexions. L'aisance n'a pas seulement changé la situation du peuple, elle en a changé les sentiments. Les pauvres et les riches ne pensent pas de même ; la différence

Digitized by Google

des conditions sociales amène inévitablement des différences dans la manière de voir et d'agir. Et, par exemple, qu'importe l'avenir au pauvre, quand il vit tout entier dans le présent? Que lui importe d'avoir plus ou moins d'enfants, puisque ses enfants vivront comme lui, à la grâce de Dieu, à la force de leurs bras ; comme lui, ils courront les hasards de l'indigence ; comme lui, ils achèteront leur vie du prix de leur travail. Le riche, au contraire, l'homme aisé, l'homme qui a gagné laborieusement sa fortune et sa position dans le monde, hésitera avant d'imposer à lui-même et à ses descendants les épreuves dont il a triomphé.

C'est un fait presque nouveau, tant il est contesté. On avait remarqué que la population décroît sous l'influence de gouvernements et d'institutions dont le poids oppressif étouffe la liberté humaine, sous le coup de révolutions et de catastrophes qui détruisent tout à coup les éléments du travail ; on ne se figurait pas qu'elle pût décroître en s'enrichissant, décroître au milieu d'une activité féconde, décroître au moment où, dans tous les rangs, s'améliorent les conditions générales de l'existence. Un tel fait, outre sa nouveauté, a cela de remarquable, qu'il contredit formellement les opinions les plus accréditées en matière de population, et notamment celles que le docteur Malthus a essayé de faire prévaloir. Arrivé au terme de ses longues et savantes recherches, Malthus a posé en principe que la population tend sans cesse à dépasser la limite des subsistances, et que cette loi fatale est destinée à entretenir éternellement les misères et les souffrances qui ont été jusqu'ici le partage de la vie humaine. Nous ne discuterons pas ici la valeur d'une

Digitized by Google

doctrine que beaucoup d'économistes tiennent pour mal fondée, et qui ne se concilie pas, d'ailleurs, avec les enseignements de l'histoire et la marche de la civilisation ; nous nous bornerons à citer comme exemple le spectacle qu'ont donné à la science, de 1840 à 1860, les départements de l'Eure, de l'Orne et du Calvados. Nous dirons que, loin d'être douée d'une énergie constamment identique, loin d'être soumise à une loi commune et fatale, la tendance à multiplier n'opère que sous l'empire d'idées et de sentiments sujets à varier, et que si tantôt elle prend une activité excessive et rompt l'équilibre entre la population et les subsistances, tantôt aussi elle se modère, et met en péril la conservation de la population existante.

Si l'on pouvait garder encore quelques doutes sur la cause morale de la diminution de la population en Normandie, on n'aurait qu'à comparer la fécondité des villes et des campagnes. Pendant les six années qui ont précédé 1861, on a compté, dans les villes du département de l'Eure qui ont plus de 3.000 âmes, 3,05 naissances par ménage, c'est-à-dire plus de trois enfants par mariage. Dans les communes rurales, on n'en a trouvé que 2,45. Il n'est pas malaisé de deviner les raisons qui rendent la population urbaine plus féconde que la population rurale. Dans les villes, la classe ouvrière est en présence de biens auxquels il lui est difficile de prétendre ; les maisons sont d'un prix que la plus active persévérance ne saurait atteindre; les valeurs mobilières échappent à ses regards et à sa convoitise. Faute d'un but immédiat et visible qu'elle puisse poursuivre par l'épargne, elle vit au jour le jour, sans penser au lendemain, cédant, en toutes

Digitized by Google

choses, à la tentation du moment. Parcourez, au contraire, les campagnes, et voyez si le journalier, le cultivateur met au service de ses plaisirs une ardeur imprudente. L'habitude de calculer dirige son esprit, comme la passion de la propriété domine son cœur. La terre, sous ses yeux, se divise à l'infini et s'offre à son ardeur. Chaque vente réveille ses désirs et provoque ses efforts ; il travaille, il amasse, il se prive, et quand vient le moment de compromettre le rêve de sa vie par les charges d'une nombreuse famille, il réfléchit et s'arrête. Dès lors, comment ne pas avouer que la dépopulation de la Normandie a pour seule et unique cause l'ambition du bien-être et, pour tout dire, la volonté ?

J'espère avoir montré comment et pourquoi la population a diminué dans le département de l'Eure. Je dirai en deux mots quelle influence un pareil fait peut exercer sur la situation politique et économique du département.

L'article 34 de la Constitution de 1852 dit : « L'élection a pour base la population. » L'article 35 : « Il y aura un député au Corps législatif à raison de 35.000 électeurs. » Enfin, le sénatus-consulte du 27 mai 1855 accorde un député en plus lorsque le nombre excédant des électeurs dépasse 17.500. Pour que le département de l'Eure ait trois députés, il faut qu'il ait 105.000 électeurs, et pour qu'il en ait quatre, 122,500. Le plus vif intérêt s'attache donc au mouvement de la population, dès qu'on approche de cette double limite ; car, bien que le gouvernement ait récemment déclaré que le nombre des députés était fixé d'après la population inscrite sur les listes électorales, et non d'après la population recensée par le dénombrement quinquennal, il est évident que la population électorale doit s'éle-

Digitized by Google

ver ou s'abaisser avec la population générale. En 1862, toutefois, le département de l'Eure donne à ce principe une curieuse exception. Tandis que la population baissait, la liste électorale montait; tandis que le département perdait 6,004 habitants, il gagnait 3,377 électeurs :

	Population recensée.		Population électorale.
1857.	404.665		118.707
1862.	398.661		122.084
Différence de population en moins . . .	6.004	Différence d'électeurs en plus . .	3.377

Cette situation, à première vue très étrange, s'explique cependant assez naturellement. D'abord, le déficit dans les naissances ne peut pas influer immédiatement sur les listes électorales ; ensuite, les administrations municipales, dans un sentiment de justice, et peut-être dans l'espérance d'avoir un quatrième député, ont fait, depuis plusieurs années, de minutieuses et louables recherches pour compenser les pertes de plus en plus graves de la population sédentaire par des acquisitions plus ou moins sûres dans la population flottante. Malheureusement, tous ces efforts sont demeurés et demeureront inutiles. Le tableau suivant, relevé par nous et par nos amis sur les listes électorales closes au 31 mars 1862, nous prouve que le département n'a jamais pu et n'a jamais dû avoir quatre députés :

	Population recensée au 1er janvier 1862.	Population électorale inscrite au 31 mars 1862.
Arrondissement des Andelys	62.537	18.628
— de Bernay	74.081	21.955
— d'Evreux.	115.237	36.954
— de Louviers	66.794	20.095
— de Pont-Audemer. .	80.015	24.462
	398.661	122.084

Digitized by Google

Il ne faut donc pas, sous le rapport économique, s'étonner de la contradiction manifeste qu'offre la situation électorale de 1857 et de 1862. L'augmentation de la population électorale est un fait transitoire, exceptionnel. Elle a été provoquée par une étude persévérante de la population flottante ; elle sera bientôt emportée par le courant irrésistible de la dépopulation. Si le département était resté depuis 1836 dans des conditions ordinaires de production, il n'aurait pas vu échapper, en 1862, l'honneur qu'il méritait, à tous égards, d'être représenté par quatre députés. Voilà la moralité politique de la dépopulation.

Quant aux effets économiques et généraux d'une pareille situation, mes conclusions seront nettes et courtes. C'est une erreur naturelle et commune à la plupart des hommes, que de croire leur tâche remplie quand ils travaillent et vivent honnêtement. Ils oublient que leurs moindres actes (et la génération est le plus important de la vie), que leurs moindres actes, dis-je, ont une place marquée dans le mouvement social. Ils oublient qu'en repoussant les charges de la paternité, ils ne se bornent pas seulement à alléger le lourd fardeau de l'existence, et qu'ils enlèvent au grand œuvre de la production un de ses éléments les plus nécessaires. Le bien-être, il est vrai, doit se répandre plus vite que la population, si l'on veut que la condition matérielle du peuple s'élève ; mais cette loi est naturellement subordonnée à cette autre, que la population sera assez forte, assez nombreuse pour multiplier ces moyens de bien-être. Que le département de l'Eure persévère dans la voie où il s'est engagé, et il finira, sans s'en apercevoir, par tourner la prudence en

Digitized by Google

système ! Que le nombre des décès l'emporte quelques années encore sur le nombre des naissances, et la population, par comparaison avec les autres départements, se trouvera numériquement incapable de porter sa part du travail national !

Ce n'est pas sans raison que l'on a compté jusqu'ici, parmi les marques de la prospérité des États, le développement régulier et continu de la population. A tout instant, on voit des industries succomber, des modes de production disparaître, des instruments de travail se briser ; mais, par une sorte de compensation providentielle, au même moment, le génie humain enfante quelque découverte dont l'application bienfaisante ouvre de nouvelles carrières à l'activité de tous. A mesure que les nations s'éclairent, elles apprennent à étendre leurs conquêtes sur le monde matériel ; il faut de nouveaux bras, pour des œuvres nouvelles ; et lorsque la population, stationnaire ou décroissante, ne les livre pas au travail et à la production en quantité suffisante, la richesse publique et privée, arrêtée dans sa marche, laisse subsister les misères que ses progrès ont seuls le pouvoir de réduire.

III. — Quelques réflexions sur la dépopulation dans l'Eure en 1905-1906

Je reprends[1] un moment les observations que j'ai présentées il y a près d'un demi-siècle sur les mouvements de la population dans le département de l'Eure.

[1] Ces réflexions ont été communiquées à la Société libre de l'Eure.

Digitized by Google

Population du département de l'Eure d'après les dénombrements.

	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906 [1]
Département	398.661	394.467	377.874	373.629	364.291	358.829	349.471	340.652	334.781	330.115
Les Andelys.	62.537	61.011	59.501	60.013	58.632	58.152	58.015	57.082	56.473	56.119
Bernay.	74.081	72.676	68.000	67.003	63.909	61.720	59.232	56.910	55.659	53.842
Evreux.	115.237	116.058	112.178	111.542	111.929	112.889	111.261	110.349	109.638	110.121
Louviers	66.791	67.320	65.112	64.008	62.432	60.177	57.301	55.767	53.944	52.390
Pont-Audemer	80.015	77.402	73.083	70.973	67.389	65.891	63.662	60.544	59.067	57.643

[1] Non encore décrétée.

Digitized by Google

Au fond, je ne les change pas. Je me place au point de vue spécial de l'hygiène et de la médecine. Notre département a perdu, en quatre-vingts ans, quatre-vingt-dix mille habitants. De 1826 à 1846, la population s'élevait à 425,000 habitants environ et le dernier recensement constate qu'il ne possède plus que 330,000 habitants. C'est un fait surprenant. Le mouvement de décroissance s'accentue avec une rapidité continue. On ne peut savoir quand il s'arrêtera.

Qu'on veuille bien tout d'abord jeter un coup d'œil sur les résultats des statistiques administratives.

Les raisons générales de la dépopulation sont connues. Elles s'unissent toutes dans l'action dissolvante des mœurs nouvelles, dans la persistance du caractère et des habitudes normandes, c'est-à-dire dans la supériorité de la mortalité sur la natalité, la dissolution de la famille, l'enivrement de la vie contemporaine, la rapidité des communications, le voisinage et les séductions de Paris et des villes voisines. On pourrait en trouver d'autres ; mais celles-ci sont les premières à exercer leur influence sur notre département.

Depuis quelques années, tous ceux qui ont le loisir et le courage de penser à l'avenir de la France, ont poussé des cris d'alarme et se sont évertués à donner de patriotiques conseils ; mais c'est peine perdue que de parler et d'écrire pour prêcher dans le tumulte des intérêts assourdissants de la vie contemporaine. Naturellement les politiciens ont pris la parole.

Des Commissions aussi nombreuses qu'extra-parlementaires ont été constituées par le gouvernement, pour étudier les causes et les effets de ce phénomène social. Il semblait qu'elles devaient révéler le mystère

Digitized by Google

du fonctionnement des naissances. Puis, tout à coup, les discussions se sont éteintes ; les grandes Commissions extra-parlementaires ont paru se dissoudre et la vogue a quitté, dans l'opinion publique, le terrain que la cause de la population avait un moment conquis.

Il est probable qu'on arrive peu à peu à cette inévitable conclusion qu'on ne peut pas forcer les parents à avoir des enfants, ni créer une législation capable de diriger les habitudes et les volontés de chacun.

Pour résumer les leçons de l'expérience et du bon sens, j'invoquerai les sages paroles d'un maître, M. Émile Levasseur, qui disait supérieurement dans son ouvrage sur la population :

« Les remèdes imaginés par les législateurs seront aussi impuissants que les conseils des moralistes, et à en juger par la tendance actuelle et par les changements qui se produisent dans l'état moral et économique de la population, non seulement il est peu probable que la natalité française se relève, il ne serait pas surprenant qu'elle fléchît encore. Pour l'accroissement de la population, nous fondons plus d'espérance sur les mesures d'hygiène publique qui peuvent, ou en prévenant les épidémies ou en perfectionnant les soins donnés à l'enfance, contribuer à la diminution de la mortalité[1]. »

Le maître a parlé : mais faut-il abandonner au hasard et condamner à l'indifférence la solution d'une question qui est vitale pour l'avenir de notre pays ? Assurément non ; alors, que dire ? que faire ? si l'on ne peut forcer la production de la natalité. Que faire ? si

[1] *La Population Française.* Paris, Rousseau, 1892, t. III, p. 223.

Digitized by Google

ce n'est travailler à la conservation des enfants nouveau-nés. Voilà la vérité, voilà le salut.

A ce point de vue, un mouvement heureux s'est emparé des hommes de cœur et de science et l'on voit éclore, à chaque instant, des travaux scientifiques, des propositions nouvelles qui tendent à sauver les petits enfants des dangers que leur font courir l'ignorance des parents et les mauvaises conditions de la vie.

A quel moment et comment faut-il agir ?

Les discussions engagées à l'Académie de médecine ont éclairé ces délicates questions.

C'est dans les six premiers mois de son existence, dans le premier surtout, dans le second et le troisième ensuite, que la mort par des voies différentes guette la frêle victime.

L'article 8 de la loi Roussel, en interdisant aux nourrices de quitter l'allaitement des enfants avant sept mois, avait donné une leçon aux mères de famille qui allaitent elles-mêmes leurs enfants. Malheureusement cette loi n'a jamais été exécutée et le Préfet de police a dénoncé le fait dès 1895 au gouvernement.

L'Académie de Médecine s'est disputée sur ce sujet et finalement elle a adopté la proposition de M. Pinard, déclarant qu'il fallait maintenir la loi Roussel, que la collectivité devait des secours jusqu'à sept mois à tous les parents pauvres : on se rapproche ainsi de l'opinion du sénateur Piot qui veut que ceux qui n'ont pas d'enfants, soient taxés pour nourrir ceux qui en ont beaucoup ; c'est l'obligation de la collectivité qui revient partout où une plainte sociale s'élève sans être satisfaite.

Les autres médecins ont combattu la proposition Pinard au point de vue financier et au point de vue

Digitized by Google

social, déclarant à leur tour qu'il fallait réformer la loi Roussel en imposant à la mère l'obligation d'allaiter son enfant jusqu'à trois mois révolus.

Je cite ces opinions et ces discussions pour bien montrer que l'allaitement maternel à été très sérieusement examiné : il paraît indispensable dans les trois premiers mois de l'existence et surtout dans le premier ; en conséquence, porter tout son effort sur la mère et l'enfant, au moment de la naissance et dans les premières semaines après l'accouchement, est le plus utile et le plus facile moyen de sauvegarder la vie des nouveau-nés et de combattre la dépopulation.

Voilà ce qu'a compris admirablement M. Poussineau, dit Félix, dans l'organisation de la mutualité maternelle. Ceci n'est pas une invention d'esprit, c'est la réalité des choses.

Il s'agit de faire, dans une localité, appel à toutes les mères, pour qu'elles s'associent et viennent en aide aux femmes pauvres, au moment de la naissance de l'enfant et pendant le premier mois de son existence.

Il s'agit d'assurer l'allaitement maternel au petit être qui ne demande qu'à vivre et d'empêcher la mère de commettre le crime d'avortement par défaut de ressources immédiates ou de retourner trop tôt aux travaux de l'atelier et aux fatigues d'une vie trop laborieuse. Un enfant d'un mois marche sur trois mois et un enfant de trois mois s'est déjà emparé de la vie.

Cette institution est florissante à Paris : elle a été fondée à Évreux par notre compatriote, M. Fauchet, et partout elle a trouvé, pour la soutenir, des cœurs ardents à faire le bien, mais il faut aussi que les ouvriers s'y prêtent.

Digitized by Google

Si vous voulez vous inspirer des principes de la loi Roussel pour la protection des enfants du premier âge, faire fonctionner, par la charité, la mutualité maternelle, exposer, dans vos conversations, les conseils de la science et les règles de l'hygiène, si vous voulez vous enrôler avec un peu d'ardeur, — il en faut pour combattre les maux inévitables de la misère et de l'enfance, — vous aurez rempli un grand devoir social et fait une œuvre véritablement chrétienne. Du même coup, vous aurez répondu, par vos actes, aux théories de ceux qui veulent accroître la population par des lois.

Ce serait une grande présomption que de disserter sur les communications récemment faites à l'Académie de Médecine touchant l'alimentation des petits enfants et l'emploi de divers laits ou des substances alimentaires qu'il convient de leur donner. Je retiens cette conclusion, d'ordre général, que l'alimentation qui convient le mieux au nourrisson, est l'allaitement maternel et, à son défaut, l'allaitement au sein par une autre femme; enfin, si ce dernier venait aussi à manquer, l'allaitement animal.

En médecine, il n'y a pas de règle générale. Je dis en médecine comme en hygiène; tout dépend de la nature de l'enfant, de l'état de ses organes intérieurs et des conditions particulières de l'existence de ses parents; mais on peut dire cependant que si le médecin est obligé de tâtonner pour régler l'alimentation de l'enfant dans le cours de la première année, la nature a indiqué le remède dans l'application du lait pur, coupé, stérilisé ou modifié d'une manière quelconque. Je me permets, en passant, de conseiller aux praticiens de profiter des expériences et des conseils contenus dans les ouvrages

Digitized by Google

de M. Maurel loués devant l'Académie de Médecine. Sous le rapport de l'hygiène et de sa nécessité sociale, le progrès est donc considérable. L'importance capitale de l'hygiène des petits enfants domine les esprits qui réfléchissent et se propage même dans la mémoire de ceux qui ne réfléchissent pas.

Ce n'est pas seulement de la sympathie, c'est de l'admiration que nous devons aux savants qui éclairent tous les jours ces problèmes de la vie infantile ; c'est de la reconnaissance que nous devons à ceux qui profitent de leurs bons conseils et qui, par leurs exemples, répandent la foi dans l'œuvre du sauvetage de l'enfance compromise ou menacée par l'ignorance et la misère. Il faut braver le ridicule apparent qui s'attache aux opinions de ceux qui ne sont pas professeurs patentés dans la matière, et répéter ce qu'on apprend dans la conversation des praticiens ou dans les livres utiles qu'on répand aujourd'hui. C'est une nouvelle forme des sociétés de secours mutuels.

N'hésitez donc pas à lire tout ce qu'on écrit et approuvez hautement cette admirable campagne qu'on poursuit dans l'Europe entière contre l'alcoolisme, contre la tuberculose qui tendent à dégénérer ou à ruiner la race humaine. Vous en constatez tous les jours, dans les journaux, les effrayants ravages.

Rendons grâces à l'intérêt et au zèle que déploient tous ceux qui, de près ou de loin, comprennent la nécessité de ces généreux efforts. Le progrès est notoire du côté des médecins, éclairés par l'action de la presse scientifique et de l'administration de l'assistance publique. L'histoire victorieuse de la vaccination en offre un mémorable exemple. Dans nos départements, c'est

Digitized by Google

un appoint considérable pour la cause de l'hygiène des enfants du premier âge que l'exemple et les conseils de l'inspecteur et du comité départemental d'hygiène.

Le mode d'élevage officiellement employé dans l'Eure est, on peut dire exclusivement, celui de l'allaitement artificiel, et cependant nous venons de prêcher les bienfaits de l'allaitement maternel ; la contradiction ne sera pas trop forte, si nous reconnaissons que l'élevage des enfants au biberon peut encore se continuer, parce que le lait dans nos pays est généralement bon, et si nous avons les yeux fixés sur les progrès de l'alcoolisme dans les campagnes : seulement, constatons en passant que le biberon avec un tube en caoutchouc est condamné par nos médecins, si ce n'est proscrit. Il conviendrait, officiellement peut-être, d'en interdire la vente. Le Conseil général de l'Eure s'est prononcé dans le sens que la loi du 23 décembre 1874 devrait être révisée.

De la conservation des petits enfants, je passe à la conservation des vies humaines. Pour appuyer et justifier l'opinion qu'il y a, dans l'Eure, excédent de décès sur les naissances, j'invoquerai les travaux excellents du Dr Fortin, de vénérée mémoire, et surtout de M. Carlier, médecin-major, qui a particulièrement examiné les problèmes de la population à Évreux[1]. Je cite ses conclusions qui sont les nôtres.

« Depuis le premier recensement officiel de 1789, dit-il, la population totale d'Évreux n'a pas cessé de s'accroître : en un siècle, l'importance de la ville a

[1] Carlier, *Topographie médicale d'Évreux* (*Archives de médecine militaire*, t. XXII, 1893). — *Des rapports de la taille avec le bien-être* ; — *Les dernières épidémies de grippe à Évreux* ; — *Le climat en Normandie* ; *L'hygiène dans les petites villes* (*Annales d'hygiène*, 3e série, t. XXIX et XXX).

Digitized by Google

augmenté du simple au double et même au triple ou presque. L'accroissement de la population à Évreux tient à l'immigration et nullement à un excédent de naissances sur les décès. L'attraction d'un séjour agréable, facilité par la création des chemins de fer, paraît être la cause des immigrations. Au vrai, le nombre des habitants devrait baisser, parce qu'à Évreux, le nombre des morts surpasse celui des naissances. On meurt davantage qu'on ne naît, mais le flot des nouveaux venus vient combler les vides qu'accomplit la disparition des vivants. Le même phénomène se produit dans la plupart de nos chefs-lieux de canton. Ce ne sont pas les centres de population qui perdent, ce sont les campagnes. Quitter le pays pour aller chercher fortune et distraction à la ville, même à la petite ville, quitter l'agriculture pour les espérances du commerce, de l'industrie, pour avoir une place, devenir fonctionnaire, c'est l'hallucination des parents et des enfants réunis. Depuis cinquante ans, trente ans surtout, la dissolution de la famille rurale et la désorganisation de l'ancienne vie rurale s'accentuent fatalement par la décadence des anciens sentiments, des anciennes mœurs et l'entraînement des intérêts nouveaux. Les enfants s'échappent aussitôt qu'ils peuvent et le plus tôt qu'ils peuvent d'un milieu qui ne leur convient plus, et les parents le souhaitent, si bien que le village se vide, le travail diminue, et l'avenir est confié au hasard. Donc, les centres de population s'accroissent ou se soutiennent, et les statistiques constatent que la natalité dans les campagnes s'affaiblit. On part et l'on meurt. »

Si la population a diminué progressivement depuis

Digitized by Google

cent ans, ce n'est pas qu'il y ait, aujourd'hui, dans le département, des causes particulières d'épidémie et d'influences malsaines. Au contraire, le département tout entier s'est singulièrement assaini. Au commencement du siècle, la petite vérole, par exemple, faisait des ravages. Elle fut immédiatement combattue et poursuivie dès l'année 1801 par l'administration et par une société de médecine et de vaccine fondée à Évreux, dont les Comités établis siégeaient aux Andelys, à Bernay, à Louviers et à Pont-Audemer. Aujourd'hui la petite vérole est vaincue et Pasteur a succédé à Jenner.

D'autres maladies régnaient. Toutes, elles étaient causées par la température et la mauvaise qualité des boissons et c'est bien encore notre côté faible.

La plus générale attaquait les gencives et les dents. Le cidre a longtemps été accusé et l'est encore : on a cité par exemple les cantons de Conches et de Rugles, où le cidre était la boisson universelle et où la carie des dents se maintenait à l'état héréditaire. Depuis que l'alimentation publique s'est améliorée et n'est plus en proie aux acidités de l'estomac, depuis même que la confection du cidre s'est améliorée, la maladie chronique dont se plaignait M. Masson Saint-Amand ne paraît plus avoir le même caractère d'universalité. Il en est de même des dysenteries et des fièvres intermittentes, qui se déclaraient périodiquement dans les vallées, où les brouillards demeuraient en permanence et qui ont généralement disparu. Restent les fièvres typhoïdes, les affections catarrhales et les rhumatismes qui sévissaient en 1800 et qui subsistent toujours en 1900, suivant les localités et les saisons; enfin les cancers qui se sont toujours développés, on ne sait pourquoi, sur les confins

Digitized by Google

du Calvados et qui pourraient bien se relier à la tuberculose.

Aujourd'hui, ce sont les mœurs qui attaquent la santé publique. La vie surmenée a souvent donné carrière à ces maladies nerveuses qui sont répandues dans toutes les localités et dans toutes les classes de la population. L'alcoolisme aide la tuberculose et la tuberculose exerce son action fatale en Normandie comme partout ailleurs; mais encore une fois, la diminution de la population ne tient pas à des causes profondes d'un affaiblissement spécial dans la santé publique, en un mot dans des raisons de mortalité. Elle demeure dans la recherche passionnée du bien-être par la diminution des naissances.

D'une manière générale, la santé publique s'est améliorée depuis cinquante ans. Les découvertes de la science et le zèle des pouvoirs publics ont donné aux médecins des forces nouvelles pour défendre la santé générale. Je me réjouis des récentes lois et mesures sur l'hygiène, surtout au point de vue de la salubrité et du régime des eaux; mais je crains qu'elles ne soient impuissantes contre les vices constitutionnels des générations présentes, minées par la tuberculose et l'alcoolisme.

Il faut conclure.

Tout récemment, à Saint-Étienne, il s'est fondé une fédération des Sociétés d'hygiène et de tempérance et cette fédération, sous l'éloquente parole de MM. Casimir-Perier et Cheysson, a marqué le but qu'elle entend poursuivre et atteindre. C'est l'amélioration de la race, c'est la repopulation; mais tous ces grands discours, ces beaux écrits seront choses vaines, si dans chaque localité, dans chaque famille, nous ne rencontrons pas des esprits et des cœurs bien décidés à faire, dans le secret

Digitized by Google

de leur vie, la sainte croisade en faveur des ignorants et des malheureux, en faveur de l'existence des petits enfants et s'ils ne croient pas trouver, dans leurs efforts, la récompense sociale qui tournera non pas seulement à la satisfaction de leur conscience, mais au profit de la grande patrie et de l'humanité.

IV. — Le retour à la terre

Aux considérations spéciales que m'ont inspirées en divers temps les mouvements de la population dans le département de l'Eure, je joins le compte rendu d'un livre excellent, que j'ai eu l'honneur de présenter récemment à l'Académie des sciences morales et politiques. La population offre tant de points de vue divers que pour en suivre les mouvements on peut faire appel à toutes les parties de la science, à l'économie politique comme à la médecine et à l'hygiène.

Le livre de M. Méline sur le *Retour à la terre et la surproduction industrielle* vise naturellement les déplacements de production et de travail dont la Normandie a été le théâtre; dans le département de l'Eure, il est incontestable que les communes rurales se sont affaiblies et s'affaiblissent graduellement pour livrer aux villes le renouveau des générations successives.

Comment peut-on combattre la dépopulation des campagnes et le peut-on? Comment peut-on conserver ou rendre à l'agriculture les forces nécessaires à la prospérité des campagnes?

On a fait des volumes pour expliquer les causes du changement qui s'est opéré dans les mœurs et les

Digitized by Google

intérêts de nos populations rurales; mais M. Méline s'applique à analyser toutes les raisons qui militent en faveur d'un retour à la terre.

« Il faut, dit-il, engager la lutte pour recréer, par le bien-être et la moralité, les familles agricoles dispersées à travers ces villes où elles cherchent en vain la fortune. »

On voit que le problème se relie directement aux observations que nous avons présentées sur la situation dans le département de l'Eure, au point de vue de la dépopulation.

En une cinquantaine d'années, la science a tout bouleversé, tout changé, tout rénové : l'industrie, l'agriculture, le commerce, les transports, les moyens de production, de consommation, de circulation, la situation de nos campagnes et de nos villes, les habitudes de nos populations, les mœurs de nos familles, les rapports des hommes entre eux, la situation des nations entre elles.

« Le moment n'est-il pas venu, dit M. Méline, de faire halte un instant, au milieu du tourbillon des questions économiques qui précipitent le monde vers des destinées nouvelles? Ne convient-il pas de s'établir sur le terrain des progrès accomplis pour combattre les dangers futurs, en un mot, par une vue claire et nette du présent, d'entrevoir l'avenir? » Telle est la tâche à laquelle M. Méline s'est consacré avec une parfaite sincérité et une incontestable autorité.

Il convient d'abord de signaler la méthode que M. Méline a adoptée; car cette méthode fait l'originalité de son ouvrage et révèle la pensée maîtresse qui domine ses jugements.

Digitized by Google

Un grand nombre d'écrivains, sous une forme ou sous une autre, ont abordé le sujet du retour à la terre ; mais la plupart ont répété seulement que ce retour à la terre était chose désirable, utile, avantageuse, sans essayer de démontrer pourquoi cette évolution devait s'accomplir par la force des choses et ramener, dans nos campagnes, les déserteurs de la terre. Pour faire cette démonstration, M. Méline n'a pas pris la voie commune. Dans les études de ce genre, beaucoup d'écrivains ont coutume d'examiner la situation de l'agriculture et de l'industrie, en les séparant l'une de l'autre et d'envisager à part les conditions particulières de leur fonctionnement.

M. Méline, tout au contraire, a placé l'industrie et l'agriculture face à face, pour les accompagner plus aisément dans leur marche à travers le siècle, et c'est ainsi que par une observation très attentive des faits, il a pu constater les fortunes diverses et même à certains égards contraires, que les événements ont réservées et réservent à ces deux grandes sources de la production nationale.

Un des événements économiques les plus importants du XIXe siècle, c'est le développement de la grande industrie. Dès le début de son ouvrage, M. Méline s'y attache et marque, dans les divers pays du monde, les étapes victorieuses de sa colossale puissance. Il n'a pas de peine à montrer que l'industrie marche à pas de géant, laissant loin derrière elle l'agriculture, attirant les bras des hommes et les découvertes de la science, et engageant les diverses nations du monde dans des luttes acharnées. « Qu'en est-il résulté ? dit M. Méline, c'est que, sur certains points, l'équilibre entre la production

Digitized by Google

et la consommation a été rompu », et c'est le point de départ de l'argumentation de M. Méline.

La production mondiale a pris une allure vertigineuse : l'exportation du monde entier qui donne la mesure de l'excédent de la production sur la consommation intérieure, et qu'on peut appeler le trop-plein de la production, a augmenté en cinq ans, de 1897 à 1902, de dix milliards, soit une moyenne annuelle de 2 milliards : ce qui est déjà énorme. En 1903, son mouvement ascendant a fait un bond nouveau et étourdissant; elle a passé de 46 milliards à 50 milliards, soit une augmentation, en une seule année, de 4 milliards, double, par conséquent, de celle qui avait déjà marqué la période précédente.

Ces chiffres sont constatés par l'Office général d'Anvers dont la publication est une de celles qui résument pour le monde entier les statistiques commerciales.

Personne n'oserait soutenir que, dans ces dernières années, la consommation normale du monde ou que l'augmentation du bien-être général a provoqué et commandé une semblable explosion de la production. Il faut donc conclure que l'extraordinaire poussée de l'exportation dans tous les grands pays vient de l'état de pléthore de la plupart des marchés intérieurs.

Telle est la principale cause des célèbres trusts des États-Unis et des cartels en Allemagne, qui ont eu pour objet de limiter la production et de combattre la baisse des prix. Je dis la principale, car la protection, suivant une opinion vivement soutenue, est engagée dans la responsabilité de la production à outrance.

« Mais voici, dit M. Méline, que l'industrie allemande, qui a mené la campagne dans le sens de la production,

Digitized by Google

puis dans le sens de la limitation de la production, non contente de désarmer à l'intérieur, songe à désarmer à l'extérieur. »

L'Allemagne a, sur l'initiative du cartel allemand de l'acier, proposé et conclu avec ses plus redoutables concurrents de l'industrie sidérurgique, un arrangement et une alliance : les fabricants de rails et de poutrelles, anglais, belges et français se sont entendus pour fixer, entre contractants, leur participation réciproque dans les marchés d'exportation pour les rails et les poutrelles. Cet arrangement paraît à M. Méline la preuve éclatante du mouvement qui se dessine et s'accomplira dans l'industrie, pour régulariser et proportionner la production aux exigences mieux connues de la consommation ; car il ne s'agit pas pour les producteurs de produire indéfiniment, il faut vendre sûrement. Ce qui constitue une crise, ce n'est pas la modicité du bénéfice, c'est la vente à perte.

La surproduction en fait n'existe pas ; tout se vend, tout se place, mais aux dépens des prix, et cette baisse qui peut attaquer le prix de revient s'aggrave et prouve sans réplique l'encombrement industriel et la surproduction.

M. Méline voit donc, dans les faits acquis depuis quelques années, la nécessité, pour la grande industrie, de réduire, au moins momentanément, la production au lieu de l'accélérer, et par conséquent de diminuer le personnel des ouvriers qu'elle emploie.

En dehors de ces considérations générales, il existe une autre cause de réduction du travail humain qui est devenue la plus active de toutes, c'est le perfectionnement des machines qui enfante aujourd'hui des miracles.

Digitized by Google

Ce qu'on voit aux États-Unis confond l'imagination et personne ne peut dire où s'arrêtera pour l'homme la concurrence de la machine.

Cette question des machines est connue de tout le monde ; mais peut-être est-il bon pour la France de relever, avec M. Méline, dans l'Annuaire de statistique du ministère du Commerce, le nombre croissant des chevaux-vapeur qui constituent la force motrice de nos usines. Le nombre des chevaux-vapeur employés dans l'industrie française était de 863,000 en 1890 ; dix ans après, en 1900, il double : 1,791,000. Depuis 1900, il augmente encore et arrive, pour 1902, à près de deux millions. Ainsi se trouve prouvée la puissance menaçante de tout le machinisme industriel, et par conséquent de la production elle-même. L'examen des autres grandes industries, par des arguments divers, vient au secours de l'argument tiré des chevaux-vapeur.

De toutes ces données, on est autorisé à conclure, dit M. Méline, que la quantité de travail humain disponible dans l'industrie a, par la force des choses, une tendance invincible à diminuer et que cette tendance ira vraisemblablement en augmentant : et si cela est vrai, que deviendront demain ces intelligences et ces bras qui trouvaient un emploi de leur activité dans la grande industrie et dans le petit commerce ? Tous deux ne sont-ils pas compromis dans leur prospérité par une concurrence acharnée ? N'est-il pas utile et nécessaire, n'est-il pas juste de leur indiquer les sources où ils pourront puiser le travail et le profit de la lutte pour la vie ? M. Méline ne voit qu'une solution : le retour à la terre. La terre seule peut offrir un champ d'action et d'expansion capable d'absorber toutes les forces sans

Digitized by Google

emploi, et elle demeure la ressource et l'espérance suprêmes.

Le devoir social est donc d'étudier le problème agricole et d'en tirer toutes les solutions qui seront favorables à la victoire des mœurs rurales et partant à l'amélioration du sort de tous ceux qui sont nés sur la terre et en peuvent vivre.

L'effort social doit consister à faire pour la nourriture des masses laborieuses ce qu'on a déjà fait pour leur vêtement et leur habitation : d'où la nécessité de pousser à la production agricole et jardinière, surtout à celle qui intéresse les petits ménages, car elle est en même temps celle qui donne le plus de main-d'œuvre. Personne ne peut se faire une idée de l'énorme quantité de produits qui peuvent être absorbés par l'espèce humaine.

Le retour à la terre, c'est-à-dire la rénovation de nos campagnes, est une affaire de temps et de mœurs ; mais il est constant que les sentiments, les habitudes de la population française, se sont modifiés du tout au tout. De ce côté, le progrès est déjà très grand. Les propriétaires ont compris que le salut pour eux était de tirer de leurs biens terriers le meilleur parti possible. La difficulté de trouver des carrières pour leurs enfants dans le tumulte et le péril des divisions politiques a ramené, dans l'exploitation de leurs propriétés, un grand nombre de nos compatriotes. Les praticiens, découragés il y a vingt ans, ont repris le goût de la culture, depuis qu'ils ont vu qu'ils pouvaient gagner de l'argent avec les méthodes scientifiques de culture. Restent les ouvriers, et c'est vers eux que M. Méline tourne ses regards inquiets et son affectueuse sollicitude.

M. Méline ne se dissimule pas que le retour à la terre,

Digitized by Google

c'est-à-dire le maintien de la population rurale dans une activité féconde, sera traité par certains incrédules comme une pure idylle qui n'a pas sa place dans une société positive comme la nôtre. On louera ses bonnes intentions et on les taxera d'illusions; on répétera que le mouvement de la population agricole vers les grands centres de population est une fatalité, et M. Méline de répondre : « Si les campagnes sont abandonnées, ce n'est pas sans raisons; ces raisons, il faut les connaître, les examiner et les faire disparaître », et il énumère tous les motifs qui ont provoqué cet état de ruine ou de malaise qu'on a appelé la crise agricole et qui a mis en péril ou en langueur l'industrie et le commerce.

Est-il vrai que la grande industrie, dans peu d'années, sera forcée de diminuer son personnel? Est-il vrai que le petit commerce, qui prend son courant dans la désertion des campagnes, languit et ne suffit pas aux besoins de ceux qui croyaient y trouver sans grande peine une existence rémunérée? Si oui, pourquoi ne pas répéter à ceux qui sont nés sur la terre et qui en pourraient vivre, que l'agriculture est une grande industrie, qu'elle alimente une foule d'autres industries et de métiers qui se sont enfuis dans les bourgs et dans les villes, et que la vie à la campagne est le refuge naturel de ceux qui ont tenté en vain de s'assurer des moyens d'existence par la manufacture, le commerce ou le fonctionnarisme?

Rapidement, mais fermement, M. Méline confirme ses conclusions, en examinant à tous les points de vue, scientifique, financier, administratif, économique, matériel ou moral, la situation générale des campagnes. Au point de vue financier, administratif et économique, l'agriculture joue maintenant le premier rôle dans

Digitized by Google

les préoccupations et les résolutions du Parlement. M. Méline s'y est associé par l'action comme par la parole. On connaît ses opinions, il les explique très sobrement par des indications plutôt que par des commentaires. On doit seulement relever les vives critiques qu'il adresse à toutes les solutions socialistes et la condamnation qu'il prononce contre les sévérités du régime fiscal et les projets d'impôt sur le revenu qui entraîneront une nouvelle dépréciation de la terre, enfin l'énormité des impôts qui frappent la propriété rurale.

Mais comme son but est surtout humain, si je puis dire ainsi, qu'il vise la condition présente et future de l'ouvrier et du paysan, M. Méline s'applique à l'améliorer, en les attirant insensiblement dans la vie des champs, par les institutions d'enseignement, d'assistance et de prévoyance, les sociétés de secours mutuels et les caisses de retraite, le *homestead*, les jardins ouvriers, en un mot par les réunions et les divertissements qui sont devenus une nécessité de la vie moderne.

Ce qui encourage M. Méline à soutenir la thèse du retour inévitable à la terre, c'est qu'il voit, dans tous les pays de l'Europe, le mouvement agraire se déclarer. En France, le suffrage universel a introduit en maître, dans les lois, les intérêts des praticiens. En Angleterre, en Allemagne, en Italie, le mouvement agraire éclate et il s'impose à l'Angleterre, comme à l'empereur d'Allemagne ou au roi d'Italie. En Italie, à cette heure même, on délibère à Rome sur la création d'un Institut international d'agriculture, et on ne peut rien en dire, car on ne sait encore ce que les hommes politiques en voudront faire ; demain, un Congrès du commerce s'ouvre à Paris ; notre confrère M. Bernaërt nous a récemment

Digitized by Google

convoqués à un Congrès à Mons pour étudier la situation de l'industrie et du commerce mondial.

Dans tous les pays du monde, une enquête sur l'industrie et le commerce international, sur le travail et la population se poursuit, ou, comme on dit maintenant, la question du travail mondial est posée. Il était impossible que, au milieu du choc des intérêts contraires, M. Méline ne fît pas entendre sa voix : son livre est une déposition.

« Sans doute, dit en terminant M. Méline, la tâche est difficile et le retour à la terre ne se fera pas en un jour, mais l'entreprise est digne de l'effort. N'attendons pas d'être débordés par les événements. Ce n'est pas par des grèves qu'on changera l'état présent des choses : on ne fera que l'aggraver, en empirant la situation si difficile de nos industries nationales. Cherchons à préparer l'évolution qui permettra de reconstituer peu à peu les cadres de l'armée du travail sur de nouvelles bases. C'est pour faciliter la propagande de l'idée, en fournissant des armes et des arguments à ceux qui voudront se jeter dans la bataille, que nous avons écrit ce livre. »

J'ai cité ces dernières paroles de M. Méline, parce qu'elles donnent à son ouvrage son véritable caractère. M. Méline parle de très haut ; mais il n'entend s'imposer à personne. Il n'a pas fait un livre de doctrine, ni même de controverse ; cependant il appelle la critique, il demande la contradiction. Il voit un péril et veut le conjurer. Il expose et conclut. Je pourrais le louer, en disant qu'il a fait un livre excellent. Je préfère dire qu'il a fait l'acte d'un bon citoyen. Espérons.

Digitized by Google

DISCOURS

DE M. LOUIS PASSY

MEMBRE DE L'INSTITUT
ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE

Prononcé le 6 juin 1906 au lycée de Rouen à l'occasion du troisième centenaire de la naissance de Pierre Corneille.

La gloire de Pierre Corneille est portée à son comble et les échos des rives de la Seine ont pénétré jusque dans le séjour inconnu aux vivants, que les anciens appelaient les Champs-Élysées. L'ombre de Pierre a disparu. Elle est partie pour Paris et pour Rouen.

Ses parents, ses amis, tous ceux qui l'ont aimé et qui errent parmi les ombres heureuses attendent avec anxiété son retour et le récit des fêtes qu'a suscitées, dans la capitale de la France et dans la capitale de la Normandie, une admiration nouvelle pour le génie de ce grand homme.

Et Thomas Corneille inquiet, agité, allait et venait d'une ombre à une autre. « C'est bien aujourd'hui, disait-il, c'est aujourd'hui, le 6 juin, le jour de sa naissance ; on prépare une cérémonie publique à Rouen : que dis-je ? une manifestation nationale. Mais enfin, le 6 juin n'en est pas moins l'anniversaire d'une fête de famille, et Pierre n'est pas avec nous. Pierre nous appartient. Il m'appartient, à moi Thomas Corneille, et je ne cède à personne les honneurs de sa vie, comme je n'ai

Digitized by Google

jamais cédé à personne le soin de son bonheur. Que faire ? Puisque nous sommes tous réunis dans le séjour des ombres heureuses, cherchons à nous consoler, glorifions Pierre Corneille et envoyons à nos bien-aimés compatriotes de Normandie, au comité du Tricentenaire, à l'Académie de Rouen, à son président M. Allard, à M. de Beaurepaire, l'hommage de notre affectueuse reconnaissance. Pourquoi Pierre ne m'a-t-il pas prévenu ? Pourquoi ne suis-je pas à Rouen ? J'aurais inspiré dans leurs discours nos meilleurs amis : car Pierre n'est pas seulement le grand homme que la France acclame, il fut encore le meilleur des hommes. Il ne fit pas seulement des chefs-d'œuvre, le *Cid*, *Horace*, *Polyeucte*, *Nicomède*. Il fit encore un homme, un poète, un chrétien, moi-même.

« Quelle fortune extraordinaire ! le jour de ma naissance, le grand frère de vingt ans me prit dans ses bras et m'adopta. Partout où il passa, je passai après lui. Au collège des Jésuites, il avait remporté des prix en vers latins. Je composai en vers latins une tragédie nommée *Jézabel*. Des vers latins je pris les vers français. Il était le protecteur des Palinods, cette confrérie poétique et religieuse de Rouen, où mon oncle Antoine eut tant de succès. Je parus au moment où il fit au public les honneurs de notre petite amie Jacqueline Pascal. Puis au barreau, je devins avocat, comme il l'était, et je prêtai à ses côtés serment dans la chambre dorée ; car lui Pierre, moi Thomas, notre neveu Fontenelle, nous avons été avocats pour ne pas l'être. Pierre cependant étudiait ses dossiers et tint un rôle au Palais : mais à la maison, il étudiait ses auteurs : il créait des rôles et faisait plaider les personnages de l'antiquité. Je le voyais

Digitized by Google

courir dans l'imagination et je courus après lui. Je savais par cœur ses vers :

> A présent le théatre
> Est en un point si haut que chacun l'idolâtre.

« Et j'idolâtrais le théâtre :

> D'ailleurs si par les biens on prise les personnes,
> Le théâtre est un fief dont les rentes sont bonnes.

« Et nous n'étions pas riches. Notre mère Marthe qui nous donna le don poétique souriait et laissait le grand frère s'emparer de mon esprit et de mon cœur. Je brûlais du désir de l'aider et de le servir, sans avoir l'audace d'espérer l'imiter. Sur ses conseils, je fis une comédie : *les Engagements du Hasard*. C'était l'année où Pierre fut reçu à l'Académie française et voilà comment le poète me permit quelquefois d'être son versificateur.

« A peu près dans le même temps, une autre pièce plus importante se jouait dans l'intérieur de notre famille. C'est Pierre qui l'inventa. Les acteurs étaient dans sa main, c'est-à-dire le dénouement. Un mariage d'amour avait uni Pierre Corneille à Marie de Lamperiere : un mariage d'amour m'unit à sa belle-sœur Marguerite. J'avais vingt-deux ans, Marguerite en avait seize. Elle entra dans la maison des Corneille. Nous y restâmes.

« Les deux frères suivirent la même carrière : les deux sœurs conduisirent le même ménage, et la vie s'écoula entre l'amour et l'amitié. Le jour de la naissance de Pierre, comment ne pas rappeler l'histoire mémorable de ce double mariage et les heures de bonheur et de succès qui combattirent les jours d'infortune et de

Digitized by Google

misère ? Tout le monde le sait, je le répète. Pierre fut Thomas, si Thomas ne fut pas Pierre. »

Thomas parlait encore : il allait reprendre ses doux et ses tristes souvenirs. Une ombre se dressa devant lui. C'était l'ombre de Racine.

« Thomas ? A quoi pensez-vous ? dit-il. On célèbre, le 6 juin, la naissance de Pierre Corneille et vous ne m'en parlez pas. Je veux m'unir à vous et aux vôtres de cœur et d'esprit. Vous pouvez l'aimer : mais vous ne pouvez pas le louer dignement. Je le puis et je l'ai fait. Le 25 janvier 1685 à l'unanimité, à la place de Pierre Corneille, nous vous avons élu membre de l'Académie Française, et dans ce jour, pour tous deux mémorable, j'ai rempli mon devoir envers ce grand homme, sans vous oublier. »

Et de sa belle voix et de son noble geste, Racine déclama :

« La scène retentit encore des acclamations qu'excitèrent, à leur naissance, le *Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Pompée*, tous ces chefs-d'œuvre représentés depuis sur tant de théâtres, traduits en tant de langues, et qui vivront à jamais dans la bouche des hommes. A dire le vrai, où trouvera-t-on un poète qui ait possédé à la fois tant de grands talents, tant d'excellentes parties : l'art, la force, le jugement, l'esprit.

« Quelle noblesse, quelle économie dans les sujets ! Quelle véhémence dans les passions ! Quelle gravité dans les sentiments ! Quelle dignité et en même temps quelle prodigieuse variété dans les caractères ! Combien de rois, de princes, de héros de toute nation nous a-t-

Digitized by Google

il représentés, toujours tels qu'ils doivent être, toujours uniformes avec eux-mêmes et jamais ne se ressemblant les uns aux autres ! Parmi tout cela, une magnificence d'expression proportionnée aux maîtres du monde qu'il fait souvent parler, capable néanmoins de s'abaisser quand il veut et de descendre jusqu'aux plus simples naïvetés du comique, où il est encore inimitable.

« Enfin, ce qui lui est surtout particulier, une certaine force, une certaine élévation qui surprend, qui enlève et qui rend jusqu'à ses défauts, si on peut lui en reprocher quelques-uns, plus estimables que les vertus des autres. Personnage véritablement né pour la gloire de son pays : comparable, je ne dis pas à tout ce que l'ancienne Rome a eu d'excellents tragiques, puisqu'elle confesse elle-même qu'en ce genre elle n'a pas été fort heureuse, mais aux Eschyles, aux Sophocles, aux Euripides, dont la fameuse Athènes ne s'honore pas moins que des Thémistocles, des Périclès, des Alcibiades qui vivaient en même temps qu'eux.

« Ainsi, lorsque, dans les âges suivants, on parlera avec étonnement des victoires prodigieuses et de toutes les grandes choses qui rendront notre siècle l'admiration de tous les siècles à venir, Corneille, n'en doutons point, Corneille tiendra sa place parmi toutes ces merveilles.

« Voilà, monsieur, comme la postérité parlera de votre illustre frère ; voilà une partie des excellentes qualités qui l'ont fait connaître à toute l'Europe. Il en avait d'autres, qui, bien que moins éclatantes aux yeux du public, ne sont peut-être pas moins dignes de nos louanges : je veux dire, homme de probité, de piété, bon père de famille, bon parent, bon ami ; vous le savez,

Digitized by Google

vous qui avez toujours été uni avec lui d'une amitié qu'aucun intérêt, non pas même aucune émulation pour la gloire n'a pu altérer.

« Vous auriez pu, bien mieux que moi, monsieur, lui rendre ici les justes honneurs qu'il mérite, si vous n'eussiez peut-être appréhendé avec raison qu'en faisant l'éloge d'un frère, avec qui vous avez d'ailleurs tant de conformité, il ne semblât que vous faisiez votre propre éloge. C'est cette conformité que nous avons tous eue en vue lorsque tout d'une voix nous vous avons appelé pour remplir sa place, persuadés que nous retrouverions en vous, non seulement son nom, son même esprit, son même enthousiasme, mais encore sa même modestie, sa même vertu, son même zèle pour l'Académie. »

Et la voix de Racine s'éteignit. L'ombre salua et s'éloigna avec dignité.

Fontenelle, qui était aux aguets et qui avait tout entendu, s'élança vers Thomas : « Mon cher oncle, mon cher parrain, l'éloge de Racine nous fait à tous beaucoup d'honneur, c'est entendu ; mais moi aussi j'ai écrit la vie de Pierre Corneille, et dans un parallèle, je l'ai placé au-dessus de Racine. Je vous en prie, puisque les ombres aujourd'hui envoient leurs félicitations aux vivants, faites parvenir aux membres de cette Académie de Rouen, que j'ai contribué à fonder, à tous ceux qui ont préparé les fêtes de Rouen, notre patrie, le témoignage de ce que j'ai fait pour mon oncle Pierre et répétez que je prends ma part dans la gloire de son anniversaire avec autant de fierté que d'enthousiasme. »

Mais voici que Marthe, Marthe Le Pesant, la mère, la source de la piété familiale et de la poésie cornélienne,

Digitized by Google

apparut. « Mes enfants, voici l'heure où le cortège doit se mettre en marche pour proclamer la gloire de Pierre. Recueillons-nous. Pierre n'est pas dans le cortège et les joies du triomphe, croyez-le bien. Il est tout entier dans ses méditations. Il ne croit plus aux vanités de l'autre monde. Il prie. Unissons-nous à lui dans le grand jour de sa naissance. Remercions Dieu. Pierre reviendra. »

Digitized by Google

LE CIMETIÈRE FRANC ET CAROLINGIEN

de Bueil (Eure)

PAR M. LÉON COUTIL, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

(Nouvelles fouilles de 1904-1905 et 1906.)

Les fouilles que nous allons décrire ont été exécutées après les nôtres, par M. Deshayes, facteur-convoyeur, en 1904, 1905 et 1906 : elles portent sur environ 50 nouvelles sépultures; les plus riches, au nombre d'une dizaine, se trouvaient au n° 747 du cadastre appartenant à M. Chevalier, de Chanut (nous n'avions pu les fouiller, à cause des récoltes qui le recouvraient); elles ont porté aussi dans la pièce de M. Chauvin, de Chanut, n° 749, pour une vingtaine de sépultures. Vingt autres ont été explorées au-dessus, sur le plateau, au n° 750, appartenant à M. Charlier, et sur une longueur de 88 mètres; c'étaient les plus pauvres.

Mur gallo-romain. — Un mur de 16 mètres de longueur sur $1^{m},80$ d'épaisseur, formé de blocs réunis par du mortier de chaux, se dirigeait obliquement sur les n^{os} 747, 748 et 749; il formait un angle aigu de 5 mètres de côté à peu de distance de la séparation des n^{os} 747

Digitized by Google

et 746. Comme nous avons observé en cet endroit des tuiles et même quelques fragments de poteries romaines, il se pourrait que ce pan de mur leur soit contemporain? D'ailleurs, on a recueilli une monnaie de Claude II et une de Gratien, un peu plus haut, dans les terres de MM. Loth et Laval.

Mobilier funéraire. Céramique. — Les vases, au nombre d'une douzaine, étaient, comme les précédents, d'une pâte assez grossière; quatre seulement, le tiers, étaient ornés de pointillés ou d'entrelacs; leurs formes ressemblent à celles que nous avons reproduites sur nos planches, l'ouverture est à peu près égale à la hauteur.

Bronze. Plaques. — Les objets en bronze se composent de trois boucles complètes, avec leur ardillon à plaquette recouvrant la charnière; elles sont ornées de cinq clous ou cabochons. L'une porte l'ornementation en écaille de tortue, la plus fréquente dans l'Eure et la Seine-Inférieure. L'autre, plus soignée comme gravure, est ornée d'ondes, de nattes et de points carrés. Enfin, une autre porte des nattes ou entrelacs gravés finement et peu profondément; ces plaques sont presque toujours argentées et rappellent les formes wisigothiques. Une quatrième plaque est privée de ses charnières; ornée de dents de scie, elle pouvait s'associer avec une autre boucle seule. Une plaque carrée est ornée de quatre cabochons et d'entrelacs ou de losanges gravés finement. Une autre est ornée en relief d'ornements arrondis avec point médian. Enfin, une plaque munie de trois clous à grosse tête ronde porte comme décor une série de petites cavités parallèles et d'ornements arrondis sur les bords. Ces deux dernières se voient rarement dans les sépul-

Digitized by Google

tures normandes, mais plutôt dans l'Aisne, ainsi que la boucle complète avec ses deux petites plaques argentées et triangulaires, ornées de trois cercles concentriques, avec point central.

Nous citerons aussi une autre petite applique pour courroie et trois petites boucles carrées, avec ardillon et plaquette recouvrant la charnière.

Fibules. — Cinq fibules ansées sont ornées de raies parallèles, avec ou sans cercle et point central. Une très belle fibule en argent, ornée de filigranes, et de cloisons d'or renfermant quatre grenats disposés en croix, et quatre petites tablettes de verroterie ronde est le bijou le plus luxueux de ce cimetière. Nous citerons encore une plaquette d'or préparée pour recevoir aussi une tablette de verroterie.

Stylets. — Deux stylets avec spatule et une tige pointue à une extrémité, avec perle cannelée au centre, lignes parallèles ou s'entre-croisant au centre. Une petite tige de 5 centimètres est ornée de la même manière.

Objets divers. — Une boucle d'oreille composée d'une tige torse et d'une boule formée de deux cupules accolées; deux bagues à facettes, et une autre avec chaton gravé de signes difficiles à déterminer, comme le sont généralement les bagues franques, et celle décrite précédemment; une plaquette en forme de bec d'oiseau; une autre oblongue; trois petits boutons échancrés en croissant et un autre, circulaire, ont dû servir à orner des courroies, leurs rivets semblent l'indiquer; trois petits crochets doubles destinés à retenir les plis des étoffes, comme nous en avons décrit, et qui étaient par-

Digitized by Google

fois accompagnés de chaînettes; enfin, une grosse perle plate de verre, ornée de dentelures d'émail jaune, et quatre autres perles plus petites.

Fer. — Les objets en fer très mal conservés se composaient de plusieurs scramasaxes, de couteaux, de débris de boucles, d'un briquet et d'une petite flèche; mais aucune francisque ni framée n'a été trouvée dans ces sépultures.

Monnaies. — Un denier en argent d'Eudes (886) a été trouvé au fond d'une sépulture renfermant un squelette complet, avec sépulture superposée, dans le champ de Mme Charlier (n° 750 du cadastre), en décembre 1906.

Monogramme (ODO.REX) ✠ MISERICORDIA DN.= R/. grande croix ✠. BLESIANIS CASTRI.

Nous ne pouvons affirmer que nous ayons exploré le centre du cimetière, mais comme les sépultures sont très disséminées, il est fort difficile à explorer complètement.

Nous sommes certain qu'on a inhumé sur une étendue plus vaste, notamment vers l'Est, mais nos nombreux sondages y ont été moins favorisés. De ce côté, les sarcophages en pierre n'étaient plus utilisés; il faudrait exécuter des tranchées très rapprochées.

De l'examen du mobilier funéraire, on peut conclure que ce groupe de population était peu belliqueux (absence de francisques et de framées); peu riche, car les poteries sont bien ordinaires et peu ornées. Cependant la petite fibule en argent montre qu'au moins une personne avait des bijoux d'un style assez avancé.

Ainsi que nous l'avons constaté, les armes et objets en fer étaient peu nombreux.

Digitized by Google

En rappelant que les fouilles ont porté sur près de 140 sépultures, on doit être surpris du peu d'objets recueillis : soit 50 vases, 10 scramasaxes, 10 ou 12 couteaux, 4 grandes boucles en fer, 6 petites, 4 grandes plaques en bronze, 10 petites carrées, 1 contre-plaque carrée, 2 petites triangulaires, 4 petites carrées, 6 rondes, 10 fibules ansées, 2 stylets longs, 1 petit; 1 boucle d'oreille en fil tors avec sphère creuse, cinq bagues, dont 2 gravées, 6 petits crochets doubles; diverses pièces d'appliques, 4 perles de verre de diverses grandeurs forment le total des objets recueillis.

Ce cimetière rentre d'ailleurs dans la série de ceux du département de l'Eure qui sont généralement pauvres et loin d'égaler ceux de la Seine-Inférieure dans la partie qui touche la Somme, et ceux du Pas-de-Calais et de l'Aisne.

Digitized by Google

LISTE DES OBJETS MOBILIERS

CLASSÉS PARMI LES MONUMENTS HISTORIQUES

Dans les Eglises et Edifices publics du département de l'Eure

au 1er novembre 1906.

M. Maurice Couyba, député, rapporteur du budget des beaux-arts en 1907, a joint à son rapport la liste par départements des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques dans les édifices religieux et civils de la France, à la date du 1er novembre 1906. Cette liste a été publiée dans le *Journal officiel* des 1er, 2 et 3 février 1907, à la suite du rapport (voir feuilles 105 à 108 des *Documents parlementaires, Chambre*, annexe n° 344). Le conseil d'administration de la Société libre de l'Eure a décidé d'en extraire et de reproduire ici ce qui a trait au département de l'Eure et de procéder de même, dans les volumes suivants du *Recueil*, pour les futurs classements. Le classement, en effet, ne peut être clos, même à la date du 11 décembre 1908, ainsi que paraît le croire à tort le rapporteur : cette mesure de préservation essentielle ne pourra manquer d'être prise à l'égard des objets ou vestiges artistiques que le hasard mettra au jour dans l'avenir, et il sera toujours pos-

Digitized by Google

sible à la Commission des monuments historiques de faire ajouter à la liste des objets classés telle œuvre d'art dont la valeur n'avait pas été tout d'abord suffisamment appréciée.

Sous le bénéfice de cette réserve nécessaire, il est intéressant d'emprunter au rapporteur les observations dont il a fait précéder sa liste.

Messieurs, dit M. Couyba, la loi du 30 mars 1887, en établissant pour la première fois le principe d'un classement des objets mobiliers, a apporté une sérieuse innovation au régime existant. Jusqu'alors on s'était contenté de classer certains immeubles par destination, mais les meubles proprement dits échappaient à toute garantie ; il n'existait aucune disposition qui permît d'assurer légalement leur conservation. La loi de 1887 vint combler cette lacune en fournissant les moyens de sauvegarder les objets mobiliers appartenant à l'État, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, qui présenteraient, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national. Le législateur n'avait donc ainsi entendu viser, au début, que les seuls objets se recommandant par une valeur toute exceptionnelle.

A cette époque, du reste, c'était la direction générale des cultes qui avait mission de surveiller les objets mobiliers conservés dans les églises, et l'administration des beaux-arts n'intervenait, s'il y avait lieu, que pour constater leur importance artistique. C'était, pour ainsi parler, une cimaise qu'elle attribuait aux objets dont la conservation s'imposait plus particulièrement à raison de leur caractère spécial.

La liste de classement, dans les années qui suivirent 1887, était donc relativement restreinte ; elle s'établissait au moyen d'une sélection rigoureuse. Un seul inspecteur général adjoint était d'ailleurs chargé de ce travail, et aucun crédit spécial n'était affecté au service des objets mobiliers. Les classements opérés durant cette période n'en ont pas moins dépassé 4,000 numéros.

En prévision de la loi de séparation qu'on pressentait déjà comme probable, le service des monuments historiques fut amené, depuis plusieurs années, dans une intention de sauvegarde générale, à activer les recherches entreprises sur les divers points de la France, notamment par les sociétés des beaux-arts des départements et

Digitized by Google

par les collaborateurs de l'Inventaire général des richesses d'art de la France, et aussi à étendre les opérations de classement à de nouvelles catégories d'objets, autant que le permettaient des ressources toujours limitées et insuffisantes. Pour obtenir de plus prompts résultats, un fonctionnaire de l'administration centrale fut délégué au service des objets mobiliers en qualité d'inspecteur adjoint. Cette première augmentation du personnel permit d'ajouter, en peu de temps, 1,500 objets nouveaux à la liste de classement.

La loi de séparation, promulguée le 11 décembre 1905, a édicté des dispositions nouvelles qui imposent au service des monuments historiques des obligations formelles et précises qu'il est urgent de remplir. En ce qui concerne notamment les objets mobiliers, tous ceux qui n'auraient pas été classés antérieurement en vertu de la loi de 1887 devront faire l'objet d'un classement définitif dans le délai de trois ans à partir de la promulgation de la loi de 1905.

C'était, en réalité, plusieurs milliers de classements nouveaux auxquels l'administration devait procéder sans retard pour se conformer aux prescriptions de la loi. En vue de faire face à un travail aussi considérable, il était nécessaire d'adjoindre provisoirement un nouveau personnel au service des objets mobiliers. Ce personnel a été immédiatement recruté, et sa situation se trouvera régularisée, ainsi qu'il a été prévu au budget de 1907, sans augmentation de dépenses.

Le service des monuments historiques s'est appliqué alors à stimuler le zèle tant des commissions départementales appelées à dresser des états de propositions que des correspondants spéciaux chargés de lui signaler, jusque dans les provinces les plus reculées, les objets méritant d'être sauvegardés.

Durant les deux années qui restent à courir avant le 11 décembre 1908, terme du délai fixé par la loi, le service des objets mobiliers devra se consacrer exclusivement aux opérations nécessitées par le classement définitif qu'il faudra obligatoirement terminer en temps utile.

Quand on aura pris, dans chacun de nos départements, toutes les mesures de préservation à l'égard des objets signalés, quand la liste de classement sera close, il y aura lieu d'organiser un service permanent de contrôle à l'effet de surveiller la conservation et d'empêcher la disparition des objets mobiliers figurant désormais au nombre des monuments historiques. Le ministre et le sous-secrétaire d'État des beaux-arts se sont déjà préoccupés de cette

Digitized by Google

question capitale ; ils étudient, dès à présent, comparativement avec les règles en vigueur à l'étranger, les moyens les plus propres à assurer, le moment venu, une protection efficace aux objets mobiliers régulièrement classés. Ce sera le complément indispensable des mesures adoptées jusqu'ici en exécution des lois de 1887 et de 1905.

La commission du budget a pensé qu'il était utile, dans les circonstances actuelles, de porter à la connaissance du pays et des membres du Parlement, tous intéressés à la conservation des richesses d'art de leurs régions respectives, l'inventaire des monuments historiques et des objets mobiliers classés, présentant un caractère national, dans les édifices religieux : cathédrales, églises, chapelles, archevêchés, évêchés, couvents, cloîtres, prieurés, presbytères, séminaires, etc. ; dans les édifices civils, palais, châteaux, ministères, préfectures, hôtels de ville, mairies, beffrois, palais de justice, hospices, hôpitaux, bibliothèques, etc.

C'est cet inventaire, poussé jusqu'à la date du 1er novembre 1906, que votre rapporteur a l'honneur de soumettre pour la première fois à la Chambre, dans ce rapport annexe du budget des beaux-arts.

OBJETS MOBILIERS CLASSÉS DANS LES ÉDIFICES RELIGIEUX ET CIVILS DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

M. H. signifie que l'édifice est classé parmi les monuments historiques.

L'astérique * désigne les objets mobiliers immeubles par destination.

La date qui suit la mention de certains objets est la date de l'arrêté ministériel de classement. Cette date n'est pas ajoutée pour les objets classés postérieurement à la promulgation de la loi du 9 décembre 1905, ni pour ceux immeubles par destination qui font partie d'un édifice classé, le classement des objets immeubles par destination étant alors de droit.

Nous avons cru devoir rectifier quelques erreurs trop visibles contenues dans les indications qui accompagnent la liste.

Andelys (Les). — *Église du Grand-Andely*. (M. H.). — La Vierge, toile, 1612, par Quentin Varin. 21 mars 1904. — Le Martyre de saint Clair, toile, par Quentin Varin, † 1627. 21 mars 1904. — Le Martyre de saint Vincent, toile, 1612, par Quentin Varin. 21 mars 1904. — Sépulcre, provenant de la Chartreuse de Gaillon, pierre, XVIe siècle*. — Tribune des orgues, bois sculpté, 1573*. — Peintures murales, XVIe siècle*. — Vitraux, XVIe siècle*.

Arnières. — *Église*. — Fonts baptismaux, pierre, commencement du XVIe siècle. 29 février 1904. — Vitraux, XVIe siècle.

Digitized by Google

Aubevoie. — *Église*. — Vantaux de la porte occidentale, bois, XVI^e^ siècle. 4 juillet 1903.

Authou. — *Église*. — Clôture de chœur, bois, XVI^e^ siècle. 24 décembre 1890.

Bec-Hellouin (Le). — *Église*. — Émail peint décorant la porte du tabernacle du maître-autel : les Saintes Femmes recevant le corps du Christ, XVII^e^ siècle. 9 mai 1905.

Bernay. — *Église Notre-Dame-de-la-Couture*. — Vitraux, XV^e^, XVI^e^ siècles*. (Liste des monuments historiques publiée en 1862.)

Bernay. — *Église Sainte-Croix*. — Statues des douze Apôtres et des quatre Évangélistes, provenant de l'abbaye du Bec-Hellouin, pierre, commencement du XV^e^ siècle. 2 mai 1902.

Bernienville. — *Église*. — Deux chandeliers en cuivre fondu et ciselé, époque de Louis XIV.

Boisney. — *Église*. (M. H.). — Pierres tombales provenant de l'abbaye du Bec-Hellouin, XV^e^ siècle*.

Bosbénard-Commin. — *Église*. — Vitraux, XVI^e^ siècle*. 25 février 1897.

Bosc-Renoult-en-Ouche. — *Église*. — Deux stalles provenant de l'abbaye de Conches, bois sculpté, commencement du XVI^e^ siècle.

Bottereaux (Les). — *Église*. — Huit stalles provenant de l'abbaye de Lyre, bois sculpté, XVI^e^ siècle.

Bourg-Achard. — *Église*. — Stalles de chœur, bois sculpté, XVI^e^ siècle. 15 avril 1896. — Quatre scènes de la vie de saint Eustache, bas-reliefs, bois, XVI^e^ siècle. 15 avril 1896.

Bretagnolles. — *Église*. — Fonts baptismaux surmontés d'un baldaquin, pierre et bois sculpté, XVI^e^ siècle. 11 janvier 1897.

Brionne. — *Église*. — Un Apôtre, statue provenant de l'abbaye du Bec-Hellouin, pierre, XV^e^ siècle. 9 mai 1905.

Brosville. — *Église*. — La Vierge et l'Enfant, statue, pierre, XIV^e^ siècle. — Fonts baptismaux, pierre, XVI^e^ siècle.

Chapelle du Bois-des-Faulx (La). — *Église*. — Maître-autel, provenant de l'église de Notre-Dame de la Ronde ou de Saint-Aquilin d'Évreux, bois et marbre, XVIII^e^ siècle. — Six chandeliers du maître-autel, de même provenance, bois sculpté, XVIII^e^ siècle.

Chauvincourt. — *Église*. — L'Annonciation, l'Adoration des Mages, toiles, par Gilbert Francart, 1677 et 1679.

Digitized by Google

Conches. — *Église Sainte-Foy* (M. H.). — Vitraux, XVI^e^ siècle*. — Retable : Quatre scènes de la Passion, bas-reliefs, albâtre, XVI^e^ siècle (lisez : XV^e^ siècle).

Croisille (La). — *Église.* — Fonts baptismaux, pierre sculptée et peinte, XIII^e^ siècle.

Croth. — *Église.* — Vitraux de l'abside, commencement du XVI^e^ siècle.

Écaquelon. — *Église.* — Bas-reliefs décorant le tombeau du maître-autel : Cinq scènes de la Passion, albâtre, courant du XVI^e^ siècle (lisez : XV^e^ siècle). 29 février 1904.

Écos. — *Église.* — Bas-relief votif : Le Christ adoré par des donateurs, marbre (lisez : pierre), XV^e^ siècle. 15 mars 1892.

Écouis. — *Église.* — Statue funéraire de Jean de Marigny, archevêque de Rouen, 1347-1351, marbre, XIV^e^ siècle. 21 août 1905. — La Vierge et l'Enfant, statue surmontant l'autel de la chapelle de la Vierge, marbre, XV^e^ siècle. 21 août 1905. — La Vierge et l'Enfant, saint Denis, statues décorant le portail occidental, pierre, XIV^e^ siècle. 21 août 1905. — La Vierge et l'Enfant, statue surmontant la porte occidentale, pierre, XIV^e^ siècle. 21 août 1905. — L'Annonciation, groupe, pierre, XV^e^ siècle. 21 août 1905. — Sainte Marie l'Égyptienne, sainte Véronique, sainte Marthe, statues, pierre, XV^e^ siècle. 21 août 1905.

Évreux. — *Cathédrale Notre-Dame* (M. H.). — Crosse de Jean II de la Cour d'Aubergenville, évêque d'Évreux, 1244-1256, cuivre émaillé, XIII^e^ siècle. 17 juin 1901. — Anneau pastoral, or et cabochons, du même, VI^e^ siècle (lisez : XIII^e^ siècle). 17 juin 1901. — Triptyque : l'Adoration des Mages, les Anges adorant l'Enfant Jésus, la Présentation au temple, panneaux peints, XVI^e^ siècle. 21 octobre 1903. — La Vierge et l'Enfant, statue surmontant l'autel de la chapelle du rond-point, pierre, commencement du XVI^e^ siècle. 21 octobre 1903. — Vitraux, XIII^e^, XIV^e^, XV^e^, XVI^e^ siècles*. — Stalles du chœur, bois sculpté, fin du XIV^e^ siècle*. — Armoire et tronc du Trésor, dans la première chapelle du chœur au sud, bois sculpté et ferronnerie, seconde moitié du XV^e^ siècle*. — Plafond sous la tribune de l'orgue, bois sculpté, milieu du XVI^e^ siècle*. — Clôtures des chapelles, bois sculpté et ferronnerie, XVI^e^ et commencement du XVII^e^ siècle*. — Chaire à prêcher provenant de l'abbaye du Bec-Hellouin, bois sculpté, 1675*. — Grilles du chœur, fer forgé, époque de Louis XV*. — Buffet des orgues, bois sculpté, époque de Louis XVI*.

Digitized by Google

Évreux. — *Église Saint-Taurin.* (M. H.). — Châsse de saint Taurin, argent doré et cuivre doré et émaillé, XIII^e^ siècle. 15 avril 1896. — Vitraux, XIV^e^ siècle (lisez : XV^e^ siècle)*. — Bénitier de la porte méridionale, pierre, XIII^e^ siècle. — Bas-relief funéraire dans la chapelle du chœur, côté nord : la Vierge et l'Enfant, sainte Opportune, une priante, marbre, XVII^e^ siècle. — Le Calvaire, groupe provenant d'un retable, adossé à un pilier du transept, terre cuite, XVI^e^ siècle. — Miséricorde provenant des anciennes stalles du chœur : le Renard prêchant les poules, bois sculpté, XV^e^ siècle.

Feuguerolles. — *Église.* — Croix processionnelle en cuivre doré et émaillé, XVI^e^ siècle (lisez : XIV^e^ siècle).

Fontaine-l'Abbé. — *Église.* — Retable : l'Adoration des Mages et le Massacre des innocents, bois sculpté et polychromé, commencement du XVI^e^ siècle. 9 mai 1905. — Retable : Cinq scènes de la vie de saint Jean-Baptiste, bois sculpté et polychromé, XVI^e^ siècle. 9 mai 1905.

Fours. — *Église.* — Dalle funéraire à effigie gravée de Guillaume de Fors, seigneur de Fors et de Saint-Clair-sur-Epte, † 1496, pierre. — Dalle funéraire à effigie gravée d'Hugue de Boucart, † 1519, veuve de Guillaume de Fors, pierre. — Dalle funéraire à effigie gravée de Guillaume de Fors, leur fils, † 1564, pierre.

Gaillon. — *Église.* — Le Christ et un Apôtre, statues attribuées à Jean Juste, † 1549, terre cuite, XVI^e^ siècle. 4 juillet 1903. — Groupe de trois têtes de chérubins décorant le tabernacle de l'autel, provenant de la chartreuse de Bourbon-lès-Gaillon, marbre, XVII^e^ siècle. 9 mai 1905.

Gisors. — *Église.* (M. H.). — Vitraux, XVI^e^ siècle*. — Vantaux de la porte occidentale, bois sculpté, XVI^e^ siècle*. — L'Arbre de Jessé, haut-relief, pierre, XVI^e^ siècle*. — Statue funéraire, cadavre décharné, pierre, 1526*.

Goupillières. — *Église.* — Siège curial et stalles du chœur, bois sculpté, XVI^e^ siècle. 11 août 1902.

Grandvilliers. — *Église.* — Crucifix de la poutre de gloire, la Vierge et saint Jean, bois, fin du XV^e^ siècle.

Harcourt. — *Église.* — Fonts baptismaux, pierre, fin du XIII^e^ siècle.

Heudreville-sur-Eure. — *Église.* — Lutrin, bois sculpté, XVI^e^ siècle. 29 février 1904.

Digitized by Google

Infreville. — *Église.* — Retable du maître-autel, bois sculpté et doré, XVIIIe siècle. 15 avril 1896.

Irreville. — *Église.* — Fonts baptismaux, pierre, fin du XVe siècle.

Ivry-la-Bataille. — *Église.* — Fonts baptismaux, commencement du XVIe siècle.

Juignettes. — *Église de la Selle.* — Crucifix de la poutre de gloire, la Vierge et saint Jean, bois, commencement du XVIe siècle. — Retable du maître-autel : Scènes de la vie de la Vierge et de la vie de saint Georges, albâtre, commencement du XVIe siècle.

Louviers. — *Église Notre-Dame* (M. H.). — Vitraux, XVIe siècle*. — Sépulcre, pierre peinte, XVIe siècle*. — Statue de sainte accompagnée de deux enfants (lisez : statue de Marie Salomé), pierre, XVIe siècle. 21 août 1905.

Lyons-la-Forêt. — *Mairie.* — Le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean, panneau peint, provenant de la Justice de paix, commencement du XVIe siècle. 20 décembre 1904.

Manoir (Le). — *Église.* — Lutrin, bois, commencement du XVIe siècle. 4 juillet 1903.

Mélicourt. — *Église.* — Pierre tombale de Jehan de Mellecourt (lisez : Mellicourt), † 1457*. 6 août 1890.

Mesnil-Jourdain (Le). — *Église.* — Trois statuettes d'enfants provenant du tombeau de R. Le Roux de Tilly, par Jacques Sarrazin, † 1660, marbre, XVIIe siècle. 4 juillet 1903.

Montfort-sur-Risle. — *Église.* — Deux grandes torchères, bois sculpté et doré, XVIIe siècle. 29 février 1904.

Nonancourt. — *Église.* — Buffet et balustrade de la tribune des orgues, bois sculpté, XVIe siècle. — Vitraux, XVIe siècle*. — La Vierge et l'Enfant, statue, pierre polychromée, XIVe siècle. 21 août 1905.

Normanville. — *Église.* — Ancien retable d'autel provenant de l'église de Saint-Germain-des-Angles : Scènes de la vie de la Vierge, bois sculpté, peint et doré (lisez : terre cuite et bois sculpté, le tout peint et doré). 1531.

Pont-Audemer. — *Église Saint-Ouen.* (M. H.). — Vitraux, XVIe siècle*.

Pont-Audemer. — *Église Saint-Germain.* (M. H.). — Vitraux, XVe siècle*. 12 juillet 1886.

Digitized by Google

Pont-de-l'Arche. — *Église.* — Vitraux, XVI^e^, XVII^e^ siècles*. (Liste de 1862.)

Saint-Georges-Motel. — *Église.* — Fonts baptismaux, pierre, commencement du XIV^e^ siècle (lisez : commencement dn XVI^e^ siècle). — Fragments de vitraux, XVI^e^ siècle.

Saint-Jean-du-Thenney. — *Église.* — La Vierge et l'Enfant, statue, pierre, XIII^e^ siècle.

Saint-Julien-de-la-Liègue. — *Église.* — La Barque de saint Julien l'hospitalier, groupe, pierre peinte, commencement du XVI^e^ siècle.

Saint-Léger-de-Rôtes. — *Église.* — Retable : trois scènes de la Passion ; bas-reliefs, terre cuite, dans un cadre de bois sculpté, commencement du XVI^e^ siècle. 9 mai 1905.

Saint-Marcel. — *Église.* — La Visitation, groupe, pierre, commencement du XVI^e^ siècle.

Sainte-Marthe. — *Église.* — Six stalles et deux parcloses, provenant de l'abbaye de Conches, bois sculpté, commencement du XVI^e^ siècle. — L'Annonciation, toile décorant le maître-autel, par Descours, 1769.

Saint-Philbert-sur-Risle. — *Église.* — Statues de saint Nicolas et saint Philbert, pierre, XV^e^ siècle. 25 novembre 1896. — Vitraux du transept sud, fin du XV^e^ siècle*. 25 novembre 1896. — Peintures murales sur le mur sud de la nef, XVI^e^ siècle*. 25 novembre 1896. — Pierre tombale de Nicolas du Bosc, prieur de Saint-Philbert, † 1588. 25 novembre 1896.

Saint-Sébastien-de-Morsent. — *Église.* — Retables des deux autels latéraux : Scènes de la Passion, bas-reliefs, bois, XVI^e^ siècle.

Saint-Victor-de-Chrétienville. — *Église.* — Epi de faîtage en terre cuite émaillée, fin du XVI^e^ siècle. 25 octobre 1905.

Verneuil. — *Église de la Madeleine.* (M. H.). — Sépulcre, pierre, XVI^e^ siècle*. — Vitraux, XV^e^ et XVI^e^ siècles*. — La Vierge et l'Enfant, statue, pierre peinte, commencement du XVI^e^ siècle. 21 août 1905.

Verneuil. — *Église Notre-Dame.* — Saint Denis, évêque, statue, bois, XV^e^ siècle. 9 mai 1905. — Sainte Geneviève, statuette, bois, fin du XV^e^ siècle. 9 mai 1905. — Saint Christophe, statue, pierre, commencement du XVI^e^ siècle. 9 mai 1905. — Saint Denis, évêque, statue, pierre, commencement du XVI^e^ siècle. 9 mai 1905.

Digitized by Google

— Saint Joseph, statue, pierre, commencement du XVI^e siècle. 9 mai 1905. — Saint Fiacre, statue, pierre, commencement du XVI^e siècle. 9 mai 1905. — Saint Martin, évêque, statue, pierre, commencement du XVI^e siècle. 9 mai 1905. — Sainte Suzanne, statue, pierre, commencement du XVI^e siècle. 9 mai 1905. — Deux prophètes, statuettes, bois, commencement du XVI^e siècle. 9 mai 1905. — Ange céroféraire, statue en demi-relief, provenant d'un retable, bois, 1624. 29 février 1904.

Vernon. — *Église*. — Tapisserie : six pièces, XVII^e siècle. 25 septembre 1901. — Tribune et buffet des orgues, bois sculpté, XVI^e siècle*. — Vitraux, XVI^e siècle*. — Tombeau de Marie Maignart, † 1610, fille de Charles Maignart, seigneur de Bernières, pierre et marbre, commencement du XVII^e siècle*. — Maître-autel, marbre et bronze ciselé et doré, XVIII^e siècle*.

Vesly. — *Église*. — Saint Maurice et un donateur, groupe, pierre, commencement du XVI^e siècle.

Vézillon. — *Église*. — Petite chaire à prêcher, bois sculpté, commencement du XVII^e siècle (lisez : XVI^e siècle). 29 février 1904.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR L'OUVRAGE DE M. LE MERCIER

Monographie de l'église Notre-Dame de Louviers.

Lu à la séance du 19 janvier 1907

PAR M. LE CHANOINE PORÉE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

Ecrire la monographie, l'histoire complète de l'importante église Notre-Dame de Louviers était une besogne pleine d'attrait, et l'on peut s'étonner qu'elle n'ait pas tenté plus tôt quelque érudit, ami de nos antiquités locales. Mais, pour intéressant que fût le sujet, il n'allait pas sans difficultés. Il fallait, pour le traiter, un chercheur persévérant, doublé d'un écrivain de goût, que ne rebuterait pas la mise au point d'une documentation très étendue et fort abondante.

M. Edmond Le Mercier, qui habita Louviers durant de longues années, n'a pas reculé devant ce labeur, et il convient de l'en féliciter hautement, puisqu'il nous donne aujourd'hui un beau volume luxueusement imprimé, illustré d'un grand nombre de planches qui en rehaussent encore la valeur. Nous possédons mainte-

Digitized by Google

nant l'histoire définitive de l'église Notre-Dame de Louviers.

L'auteur nous dit, dans son avant-propos, comment il fut amené à composer cet ouvrage. Son vieil ami, M. Saint-Martin, artiste peintre, conservateur de la Bibliothèque municipale, lui avait légué les nombreuses notes qu'il avait recueillies en vue d'un livre, qu'il n'écrivit pas. Les travaux d'approche étaient préparés ; mais ces notes, la plupart fort précieuses, il fallait les mettre en forme, les contrôler, les coordonner, les compléter et revêtir cette trame documentaire d'un style aisé, agréable, qui aidât le lecteur à suivre jusqu'au bout la voie nécessairement longue, et parfois aride, qui s'étend à travers plusieurs siècles de l'histoire de Louviers.

M. Le Mercier a voulu rendre vivante cette histoire d'un monument et d'une institution, en les rattachant au milieu social et populaire où ils avaient pris naissance et s'étaient développés. « Ecrire une monographie de l'église de Louviers qui reflète l'histoire de cette ville », tel a été le programme de l'auteur, qui ajoute, non sans une pointe d'ironie : « Beaucoup se diront, dans la ville même, à quoi bon toutes ces explications sur des pierres déjà à demi rongées par le temps, et que nous importe que cette chapelle ait été fondée par Jacques ou par Guillaume Chalenge, et que ce vitrail ait été donné par Philippote ou par Binot Briselet, qui sont morts, enterrés et oubliés depuis bien longtemps ? Sans doute, cela n'importe nullement à la marche des affaires publiques ni au cours de la Bourse ; mais il en est qui ont d'autres préoccupations, et qui, sans dédaigner les intérêts matériels et les choses du présent, aiment à

Digitized by Google

s'occuper du passé, à savoir ce qui existait autrefois (ce qui explique bien des choses du présent), à connaître l'origine des édifices qu'ils ont sous les yeux et leur histoire, qui est en même temps celle de leur ville, à pénétrer les raisons qui ont présidé à leur construction, à leur développement, à leur transformation, ce qui permet d'en mieux apprécier la valeur. » (Avant-propos, page XI).

J'ignore si l'on peut ranger certains habitants de Louviers dans la catégorie de ces sceptiques indifférents; mais je sais qu'il y aura beaucoup de lecteurs qui apprécieront la saveur originale et la tournure littéraire de l'œuvre de notre compatriote bernayen.

L'ouvrage se divise en quatre parties :

Les origines de l'église;

L'extérieur;

L'intérieur;

Les institutions.

Il est, je crois, peu d'églises paroissiales sur lesquelles on possède autant de documents. Et pourtant, là aussi, les origines ont leur obscurité. On se demande si une église Saint-Martin, qui apparaît de bonne heure, ne serait pas en droit de revendiquer la priorité. Il se pourrait (et je serais porté à le croire, car le vocable semblerait l'indiquer), que Saint-Martin ait été la paroisse primitive de Louviers.

Au commencement du XIII^e^ siècle, en raison de l'accroissement de la population. on construit l'église Notre-Dame sur un vaste plan. Elle ne comptait encore à cette époque que trois nefs; les deux autres, ainsi que les chapelles, les transepts et les portails qui les terminent ne furent élevés qu'au XV^e^ et au XVI^e^ siècle.

Digitized by Google

Le portail méridional de Notre-Dame de Louviers est universellement connu; commencé vers 1506, il ne fut achevé qu'une vingtaine d'années plus tard. « Il est impossible, dit M. Le Mercier, de donner par une description une idée exacte du portail méridional; il faut le voir, l'étudier et passer des heures à le contempler pour se rendre compte du génie artistique de celui qui a enfanté cette merveille. L'imagination la plus féconde ne peut concevoir la prodigalité des sculptures, la délicatesse des moulures, la richesse des brôderies et des dentelles qui décorent ce porche de pierre et en font une véritable châsse monumentale. On ne saurait amincir, tordre ou façonner la pierre avec plus de flexibilité. Quand on a plongé dans ces détails infinis et qu'on a embrassé de l'œil cet ensemble prodigieux, on demeure confondu de ce que tout cela représente de calculs, de réflexions, de combinaisons, de travail d'effort et de génie. » (Page 28.)

M. Le Mercier s'arrête longuement dans l'intérieur de l'église. Notre-Dame de Louviers, indépendamment de son style architectural très intéressant à étudier avec ses remaniements et ses adjonctions, renferme de nombreuses œuvres d'art : un Sépulcre ou Mise au Tombeau du commencement du XVI^e^ siècle; une série d'apôtres, de quelques années moins ancienne, de mérite assez inégal, mais quand même fort curieuse; des autels ornés de bas-reliefs de la Renaissance; une magistrale statue de Marie Cléophas, retrouvée dernièrement dans les combles du clocher, et que M. Louis Régnier attribue avec beaucoup de vraisemblance à Germain Pilon. Çà et là sont accrochées aux piliers des toiles d'un peintre lovérien du XVII^e^ siècle, Jean Nicolle, qui a laissé

Digitized by Google

encore d'autres œuvres conservées à l'hospice de Louviers, à la Croix-Saint-Leufroy, aux Andelys, à Piencourt. Jean Nicolle peut, à bon droit, prendre place auprès de ses contemporains normands Saint-Igny, Sacquespée, Le Tellier, etc.

Les anciennes chapelles, avec leurs fondations, leurs revenus, leur affectation, ont été l'objet de sérieuses recherches.

Une étude détaillée sur les beaux vitraux de la Renaissance s'imposait. M. Le Mercier l'a faite avec beaucoup de soin, non seulement en décrivant les sujets représentés par les peintres-verriers, mais encore en identifiant les nombreux blasons appartenant soit aux familles des donateurs, soit aux corporations de métiers de la ville qui comptaient alors de nombreuses confréries.

Une confrérie religieuse d'intérêt plus général a retenu l'attention de M. Le Mercier : c'est celle de la Charité, dont les statuts furent approuvés en 1450 par Guillaume de Flocques, évêque d'Évreux ; mais elle devait exister antérieurement.

Les prévôt, échevin et frères servants avaient un chaperon de *livrée*, acheté aux dépens de la Charité, qu'ils étaient tenus de porter quand ils étaient de service. Le jour du Saint-Sacrement et des Octaves, ils devaient avoir « chascun ung chappeau de fleurs sur la teste en congnoissance et signe de fraternité, et chascun ung cierge ou torche ardente en la main pour honorer le très digne et précieux corps de Jésus-Christ ».

Ce dernier article, relatif au cierge ou torche ardente, a donné lieu, dans le courant du XVIII^e^ siècle, à un procès des plus étranges. En 1756 une contestation s'était élevée entre les frères de Charité ; un certain nombre

Digitized by Google

d'entre eux, s'appuyant sur le texte des statuts, prétendit que chacun devait avoir le droit d'opter entre les deux et de porter à sa guise une torche ou un simple cierge. Là-dessus grand débat, discussions à n'en plus finir, assemblées sur assemblées qui n'aboutirent à rien. Les partis, très animés, ont recours au procureur fiscal. Celui-ci, assez embarrassé, les renvoie aux sieurs curés de la paroisse qui s'efforcent de les mettre d'accord, sans pouvoir y parvenir. Cependant la fête du Saint-Sacrement approchait. Chacun s'obstinant dans son idée, se disposait à assister à la procession selon sa fantaisie, qui avec une torche, qui avec un simple cierge. Effrayé du scandale qui allait se produire, le procureur fiscal imagina d'adresser une requête au bailli de Louviers dans laquelle il exposait le différend; mais, prudemment, et sans entrer quant à présent dans le fond de la question, il se bornait à demander de M. le bailli d'ordonner, par provision, que les frères de Charité assisteraient, comme par le passé, aux processions du Saint-Sacrement avec la décence convenable et conformité requise en pareil cas, jusqu'à ce qu'au fond l'alternative de porter cierge ou torche fût réglée par ceux à qui il appartenait de le faire. M. le bailli Mallet fit droit à cette demande et rendit une sentence conforme, « exécutoire par provision, nonobstant opposition d'appel et autres voies quelconques ». Il ne restait aux frères qu'à se conformer à la sentence, sous peine de 10 livres d'amende contre chacun de ceux qui y contreviendraient, ou s'abstiendraient de la procession sans cause valable.

« La crainte de l'amende produisit son effet. La sentence reçut son exécution, et tous les membres de la Charité figurèrent à la procession avec leurs belles tor-

Digitized by Google

ches ornées de bouquets de cire peinte. L'usage ayant repris cours continua comme par le passé, et l'affaire en resta là sans qu'il soit jamais intervenu aucune décision sur le fond. C'était bien assez d'une sentence provisionnelle sur une pareille question. » (Page 180.)

L'église Notre-Dame a été témoin de divers événements qui se sont accomplis dans son enceinte; M. Le Mercier a noté les plus marquants. Le 15 mai 1360, le prince de Galles, fils d'Edouard III, ratifiait dans l'église Notre-Dame le traité de Brétigny, qui rendait la liberté au roi Jean, fait prisonnier à Poitiers, et contenait la renonciation du roi d'Angleterre aux droits qu'il prétendait avoir sur la Normandie et le Maine. En 1449, vers la fin d'août, Charles VII, maître d'une partie de la Normandie, séjourna à Louviers durant plusieurs semaines, à l'occasion du siège du Château-Gaillard. Parmi les souverains qui ont visité Louviers, on cite encore Louis XII, qui y serait venu en 1508, et aurait, à cette occasion, confirmé les privilèges accordés aux habitants par Charles VII.

Nous n'avons pu, Messieurs, que vous donner un aperçu très incomplet et bien insuffisant d'une étude qui comprend près de 200 pages in-quarto. Nous espérons, du moins, vous avoir suggéré le désir de lire vous-mêmes et de connaître en détail cette œuvre consciencieuse qui fait grand honneur à celui qui l'a écrite avec patience et amour. M. Le Mercier a bien voulu offrir un exemplaire de son livre à la bibliothèque de notre Société ; nous lui sommes vivement reconnaissants de nous avoir ainsi fait bénéficier du souvenir fidèle qu'il garde de sa ville natale.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE 1906

M. l'abbé Gélin (Arthur-Pierre), curé-doyen de Saint-Taurin, chanoine honoraire d'Évreux, est décédé à Évreux le 28 mars 1906, dans sa cinquante-septième année.

M. Letellier-Petel (Alfred), ancien conseiller de préfecture, est décédé à Évreux le 30 mars 1906, à l'âge de soixante-trois ans.

M. Albert Sorel, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur à l'École libre des sciences politiques, président de la Commission supérieure des Archives nationales, vice-président de la Commission des archives des Affaires étrangères, etc, etc..., ancien président de la Société libre de l'Eure (1905), officier de la Légion d'honneur, est décédé à Paris le 29 juin 1906, à l'âge de soixante-trois ans.

M. le duc de Broglie (Louis-Alphonse-Victor), chevalier de la Légion d'honneur, ancien secrétaire d'ambassade, député et Conseiller général de la Mayenne, président de la section de Bernay (Société libre de l'Eure), est décédé à Broglie, le 6 août 1906, à l'âge de cinquante-neuf ans.

M. Dupuis[1] (André), juge au tribunal de première instance de Dreux, est décédé à Paris le 24 décembre 1906, dans sa quarante-septième année.

1. M. Dupuis a laissé des dispositions testamentaires en faveur de la ville d'Évreux, sa ville natale.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS, LES ÉDITEURS OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT

1° PAR LES AUTEURS

MM.

Bigeard, instituteur en retraite à Nolay (Côte-d'Or). Supplément à la Petite Flore des champignons les plus vulgaires, publiée en 1903. — 2e supplément, Châlon-sur-Saône, imp. Bertrand, 1906.

Coutil (Léon), membre de la Société. Le Château Gaillard construit par Richard Cœur de Lion en 1197-1198. Notice historique et archéologique, 3e édition. Andelys et Paris, 1906. In-8. figg. dans le texte et 11 pl. hors texte.

Croix rouge française. Bulletins (année 1906).

Guéry (l'abbé), aumônier du Lycée, membre de la Société. Chapitre épiscopal d'après le grand Pouillé du diocèse d'Évreux. Évreux, Imp. de l'Eure, 1906. In-8.

Hérissey (Charles), membre de la Société. Almanach-Annuaire de l'Eure, 1907.

Labbé (Joseph), avocat à la Cour d'Appel de Paris, membre de la Société. Notes et documents relatifs à l'occupation allemande dans le département de l'Eure et aux affaires communales et départementales par Léon Labbé, conseiller général de l'Eure, conseiller municipal d'Évreux. Verneuil. imp. du Progrès, 1906. In-8.

Langlois (le chanoine), aumônier de la Providence d'Évreux, membre de la Société. Une victime de la Révolution :

Digitized by Google

René Vallée, dernier curé et premier maire de Pithienville, mort à Évreux sur l'échafaud le 12 mai 1794. Évreux, Guillemare, s. d. In-8, planches.

Le Court (Henry). Un normand célèbre : Me Jacques du Lorens (1580-1655), poète, jurisconsulte et collectionneur. Étude biographique. Caen, imp. Ch. Valin, 1897. In-8.

Le Mercier (E.) membre de la Société. Monographie de l'église Notre-Dame de Louviers. Évreux, imp. Hérissey et fils, 1906, gd. in-8, 24 pl.

Pacque, vétérinaire, chef du service départemental. Rapport général sur les maladies contagieuses observées pendant l'année 1901. Évreux, imp. Bouvart, 1902. In-8.

Peschaud (Marcel). Les Chemins de fer de l'État belge. Extrait de la Revue politique et parlementaire (mai-juin 1906).

Pitoiset, proviseur du Lycée, membre de la Société. Distribution solennelle des prix du Lycée d'Évreux faite le 28 juillet 1906. Palmarès. In-8.

Savouré-Bonville, inspecteur départemental de l'Assistance publique, membre de la Société. L'Assistance familiale de l'enfance en France. Évreux, imp. Quettier, 1901. In-8.

— L'assistance familiale considérée dans son sens propre et dans son application. Évreux, imp. Bouvart, 1902. In-8.

Le Souvenir français. Rapport de l'assemblée générale du 12 juillet 1905.

Vidal (Jean). Monographie de la ville d'Aimargues. Paris, librairie des sciences agricoles ; Charles Amat, éditeur ; s. d. (1907). In-8, carte.

2° PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Bulletins scientifiques, historiques, philologiques et archéologiques du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne. Discours prononcés à la Séance générale du Congrès le 21 avril 1906 par MM. Armand Brette, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et Raymond Poincarré, ministre des Finances.

Digitized by Google

Compte rendu du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements tenu à Paris en 1906. Section des sciences.

3° PAR LA PRÉFECTURE DE L'EURE

Compte au 1er mars 1906 des recettes et des dépenses départementales ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1905.

Conseil général. Session d'août 1906. Rapport du Préfet. Procès-verbal des délibérations.

Budget départemental des recettes et des dépenses de l'exercice 1907.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE LOCALE

Conformément à un vœu émis lors de la dernière assemblée générale, le Conseil d'administration se propose de porter chaque année à la connaissance des membres de la Société les ouvrages récemment parus intéressant le département de l'Eure.

Il pense que MM. les auteurs et éditeurs voudront lui faciliter cette tâche, en envoyant la notice de leurs publications à M. le Secrétaire perpétuel. Ils y trouveront, du reste, tout avantage, grâce à la diffusion de notre Recueil.

Nota : Voir ci-dessus la liste des ouvrages offerts.

Aubry (Pierre), archiviste paléographe. La musique et les musiciens d'église en Normandie au XIII^e^ siècle d'après le *Journal des Visites pastorales d'Odon-Rigaud.* Brochure gr. in-8 de 58 pp., fac-similés et musique notée.

Blanquart (l'abbé). Ancien Coutumier de l'église cathédrale d'Évreux vulgairement appelé « Hunaud », publié d'après une copie du XVII^e^ siècle. Rouen, imp. Cagniard (Léon Gy, succ.), 1906. In-8.

Cantel (le chanoine), aumônier du Carmel de Gravigny. La Bienheureuse Rose Crétien de Neufville..., l'une des seize carmélites de Compiègne. Évreux, imp. de l'Eure, 1906. In-8.

Chevallier (l'abbé Émile). Guide à l'abbaye de Bonport. Pont-de-l'Arche, imp. Claude frères. In-8, figg. et 2 pl. hors texte.

Coutil (Léon). Similitude de certaines stations paléolithiques de la Dordogne, de la Charente, du Mâconnais et de l'Eure. Andelys, petit in-8.

Digitized by Google

DUCREST (Mme G.). Mémoires sur l'Impératrice Joséphine, la Cour de Navarre et la Malmaison; introduction et notes de MM. Maurice Vitrac et Arnoud Galopin. Paris, Fayard. s. d. In-8, gravures.

GEOFFROY DE GRANDMAISON. Les Bienheureuses Carmélites de Compiègne, martyres le 17 juillet 1794. Paris, Bloud et Cie. In-16.

HÉRISSAY (Jacques). Artistes normands. L'éducation d'un peintre à la fin du XVIIIe siècle. Germain Jean Drouais (1763-1788). Évreux, imp. Hérissey. In-8, planches.

HERVIEU (P.-N.). Une commune normande (Vieilles) sous l'ancien régime. Paris, Société française d'impr. et de libr., anc. libr. Lecène, Oudin et Cie. S. d. (1906). In-8° avec 2 pl.

JOANNE (P.). Normandie. Routes les plus fréquentées. Paris, Hachette et Cie. In-32, cartes et plans.

LAVRIL (G.), industriel-fromager, herbager, président du Syndicat amical des fromagers de l'Eure. Notes et recettes applicables à l'agriculture. Évreux, imp. Hérissey. In-16.

LAYER (Ernest). Glanes archéologiques. Gisors et le Vexin normand. Porche de Bosc-Bordel. L'aitre Saint-Maclou de Rouen. Cloître de Montivilliers. Brochure in-4° avec 23 illustrations. Rouen.

LECŒUR (l'abbé). Le culte de la Sainte Vierge et les arts en Normandie. Discours prononcé le jour de la fête de Notre-Dame-des-Arts en l'Église de Pont-de-l'Arche. Rouen, Cacheux, petit in-8°.

LETACQ (l'abbé A.-L.). Notice sur la vie et les travaux de M. Eugène Niel. Lecture faite à la Société libre de l'Eure (section de Bernay) le 2 juin 1906. Brionne, imp. Amelot. In-8.

MEUNIER (Mgr.), évêque d'Évreux. Après la séparation. Documents et souvenirs pour l'église d'Évreux. Évreux, imp. Odieuvre. In-8.

NOEL (J.). Charles de Boury, Conseiller général et député de l'Eure. Paris. imp. Maretheux (Publication de la France parlementaire). Gr. in-8, portrait.

PORÉE (le chanoine). Le prieuré de Saint-Nicolas de Maupas, à Capelles (Eure). Brionne, imp. E. Amelot, 1906. In-8°, 20 pp.

RÉGNIER (Louis). Liste des objets conservés dans les églises parois-

Digitized by Google

siales du département de l'Eure actuellement classés parmi les monuments historiques et de ceux dont le classement serait désirable. (Extrait du Bulletin de la Société des Amis des arts du département de l'Eure, N° XXI, année 1905). Évreux, imp. Hérissey et fils. In-8.

Société de l'Histoire de Normandie. Mélanges, VI^e série. Documents publiés et annotés par MM. Ch. de Beaurepaire, l'abbé Blanquart, Ch. Bréard et Barrey, L. Delisle, Le Cacheux, L. Regnier et l'abbé Tougard. Rouen, gr. in-8°.

VEUCLIN (E.). Cinq personnages remarquables du département de l'Eure : I. Nicolas de l'Aide dit le cardinal de Nonancourt. Placard grand in-f° s. d.

Digitized by Google

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1832.

MM.

1832. Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Évreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef du département de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix, à Évreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albuféra (le duc), député.
1854. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.

Digitized by Google

MM.

1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albuféra (le duc), député.
1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. Rouland, ministre de l'Instruction publique.
1862. De la Roncière-le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'État.
1866. Boulatignier, conseiller d'État.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil général de l'Eure.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'État au ministère des Finances.
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général de l'Eure.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.
1881. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1882. Barrème, préfet de l'Eure.
1883. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure.
1884. Hébert (Émile), membre du conseil général de l'Eure.
1885. Barbié du Bocage, vice-président de la Société nationale culture de France (section de la Sylviculture).

Digitized by Google

MM.

1886. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure
1887. Galtié, préfet de l'Eure.
1888. De Blangy (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1889. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.
1890. Frémont, préfet de l'Eure.
1891. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, vice-président du conseil général de l'Eure.
1892. Pointu-Norès, préfet de l'Eure.
1893. Duméril, propriétaire-agriculteur à Emalleville.
1894. :
1895. Boury (le comte de), membre du conseil général de l'Eure.
1896. Fortier (Charles), propriétaire, ancien chef du contentieux à la Banque de France.
1897. Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine.
1898. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.
1899. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.
1900. Omont, membre de l'Institut, conservateur à la bibliothèque nationale (département des manuscrits).
1901. Prévost (Gustave), ancien magistrat.
1902. Vilmorin (Maurice de), membre de la Société nationale d'agriculture.
1903. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'Agriculture de France, membre du Conseil général de l'Eure.
1904. Fouquet (Camille), député de l'Eure.
1905. Sorel (Albert), membre de l'Académie française.
1906. L'Hopital (Joseph), président du syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux.

Digitized by Google

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau et du conseil d'administration pendant l'année 1906.

BUREAU

Président	MM. Joseph L'Hopital, président du syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux.
Vice-président	Le comte de Boury, député, conseiller général.
Secrétaire perpétuel .	Léon Petit, juge suppléant.
Trésorier	Letellier-Alaboissette, propriétaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC INDICATION DE LA DATE DE SORTIE

MM.

L'abbé Guéry, aumônier du Lycée.	1907
Lapeltey, père	
Lecointe, professeur honoraire d'école normale . .	1908
Besnier, archiviste départemental.	
Doucerain, avocat.	1909
Louis Régnier.	

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Évreux.

MM.

Abbadie d'Arrast (d'), propriétaire.
Alaboissette, avoué.
Anchel, archiviste du département.
Anquetin (Modeste), propriétaire.
Auger, propriétaire.
Bagot, avocat.
Beaujean (l'abbé), secrétaire de l'Évêché.
Bellenger, avoué.
Bertin, propriétaire au Buisson-Hocpin.
Besnier, ancien directeur de la succursale de la Banque de France.
Bidault (Mme ve), propriétaire.
Blot, rentier.
Boissière (de la).
Bonnenfant (l'abbé), vicaire à la Cathédrale.
Bonnet, propriétaire.
Bouquelon, ancien magistrat.
Bourgne, professeur départemental d'agriculture.
Boursier, vétérinaire.
Brunet, propriétaire.
Burel, propriétaire.
Cauet, avocat.

Digitized by Google

MM.

CHAUVIN, propriétaire.
COCHIN, manufacturier.
CORBASSON, pharmacien.
CORBIN, contrôleur de la comptabilité à la direction de l'enregistrement en retraite.
CORDIER, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
COURCELLE, avocat.
CYR, directeur de la laiterie.
DEHAIS, propriétaire.
DEMAREST (l'abbé), curé de la cathédrale.
DENESLE, propriétaire.
DOUCERAIN, avocat.
DUCASSE, professeur de philosophie au lycée.
DUCHESNE, entrepreneur de travaux publics.
ECHALARD, directeur d'assurances.
EPARVIER, receveur d'enregistrement.
ERMENAULT, négociant.
FAUCHET, conseiller général, directeur des usines de Navarre.
FLAYOL (M^lle^), professeur à l'École normale d'institutrices.
FRANCFORT, conseiller d'arrondissement.
GABIOLLE, bibliothécaire.
GASTINEAU, commissaire-priseur.
GAUDIN, caissier à la trésorerie générale.
GODARD (Paul), propriétaire à Navarre.
GOLDSCHMIDT (M^me^), au château du Plus-que-Tout.
GOSSART, architecte du département.
GUELY (M^lle^), professeur à l'École normale d'institutrices.
GUERY (l'abbé), aumônier du lycée.
GUEST, avoué.
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.
HÉRISSAY, juge honoraire.
HÉRISSEY, imprimeur.
HÉRISSEY (Paul), docteur en médecine.
HERSENT, boucher.
HUBERT, directeur de la Coopérative agricole.
IDEVILLE (comte D'), au Pavillon de Navarre.
IZARN (Pierre), propriétaire.
JACQUELIN, entrepreneur de travaux publics.
LABBÉ (Joseph), avocat.
LABBÉ (Léon) (M^me^ v^ve^).

Digitized by Google

MM.

Lacour, directeur de la succursale de la Société générale.
Laignel-Lavastine, ancien vice-président du conseil de préfecture de l'Eure.
Lamiot, ancien agriculteur à Cambolle.
Langlois (l'abbé), aumônier de la Providence.
Lapeltey père.
Lapeltey fils, horticulteur.
La Roncière-le-Noury (Mlle la baronne de).
Lautour, avocat.
Lauvray (Léon), ingénieur agronome.
Lebigre, libraire.
Leblond, cultivateur, à la Madeleine.
Leblond-Lesort, boucher.
Lecœur, manufacturier.
Lecointe, professeur honoraire à l'École normale.
Légier, notaire.
Legras, ancien sous-chef de division à la préfecture.
Leitz, professeur au lycée.
Le Ménager, directeur d'assurances.
Lempérière, notaire.
Lenormand (l'abbé), vicaire général.
Le Sauvage, directeur d'assurances.
Lesort, ancien président du Tribunal de Commerce.
Letellier-Alaboissette, propriétaire.
Leviez, notaire honoraire.
Liégeois, juge d'instruction.
Liot, libraire.
Loiziel, avocat.
Louvet, propriétaire.
Lucas (l'abbé), curé-doyen de St-Taurin.
Maistre (l'abbé de), professeur à l'école Saint-François-de-Sales.
Malatiré, manufacturier.
Mathieu, professeur au lycée.
Meunier (Mgr), évêque d'Evreux.
Minangoy-Pérignon (comte).
Moutier, principal clerc de notaire.
Odieuvre (l'abbé), chanoine honoraire.
Pasquier (Mme vve).
Petel, notaire.
Petit (Léon), juge suppléant, conseiller d'arrondissement.

Digitized by Google

MM.

Pillard, avocat.
Pitoiset, proviseur du lycée.
Postel des Minières (Gaston de), propriétaire.
Radiguet, opticien.
Régnier, propriétaire,
Ribaud, vétérinaire.
Saillard, propriétaire.
Sauvage, manufacturier.
Savouré-Bonville, inspecteur des Enfants Assistés.
Souty (Paul).
Tarissan, professeur au lycée.
Tastemain, ancien notaire.
Thaurin (buffet de la gare).
Tixier, notaire.
Toussin, avocat.
Trial, capitaine au 6e dragons.
Tyssandier, président du tribunal civil.
Védie, propriétaire.
Vion, propriétaire.

CANTONS D'ÉVREUX

Evreux-Sud.

Duclos (l'abbé), curé de Saint-Sébastien de Morsent.
L'Hopital (Joseph), à Angerville et 167, boulevard Malesherbes, Paris, 17e.
Nouvel (Georges), au château de la Ronce, près Fontaine-sous-Jouy.
Penciolelli, au château de Bérou (Guichainville).
Philippe (l'abbé), à Saint-Aubin du Vieil-Évreux.
Thonissen (de), au château de Melleville.
Thoury (comte de), à Arnières.
Rostolan (comte de), à Guichainville.

Evreux-Nord.

Barre de Nanteuil (baron de la), à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx.
Bertin (Charles), au Tilleul-Lambert.

Digitized by Google

MM.

Bourgois, lieutenant-colonel en retraite, au château des Angles, à Brosville.
Champigny (marquis de), à Normanville.
Chevalier (Edgar), à Graveron-Semerville.
Courcy (de), à Saint-Germain-des-Angles.
Crèvecœur (de), au château d'Irreville.
Duméril, à Émalleville.
Lanéelle, horticulteur à Gravigny.
Lestanville (François de), au château du Boulay-Morin.

Canton de Breteuil.

Bonald (Mme de), à Breteuil.
Jarnac (comte de), à Condé-sur-Iton.
Pillard-Soulain, ancien conseiller général à Breteuil.
Rousseau, industriel à Breteuil.

Canton de Conches.

Blanvilain fils, marchand de bois au Fidelaire.
Clermont-Tonnerre (marquis de), à Glisolles.
Geoffroy de Grandmaison, au château de Nagel, près Conches.
Lepaulle, notaire, à Conches.
Letaud, maire, à Conches.
Mare (comte de), au château d'Orvaux.
Pijon, maire de Champ-Dolent.
Préaux (marquis de), à Quénet, près Conches.

Canton de Damville.

Chambray (marquis de), conseiller général à Gouville.
Lestanville (de) au château des Houlles, près Damville.
Meunié, au château de Bois-Giroult, près Damville.

Canton de Nonancourt.

Serlay (baron de), au château de Louye, près Nonancourt.

Digitized by Google

Canton de Pacy.

MM.

Espinasse (marquis de l'), maire, à Boisset-les-Prévanches.
Hay (Léon), propriétaire à Pacy.
Philippe (l'abbé), curé à Boisset-les-Prévanches.
Trutat, ancien conseiller général, à Vaux-sur-Eure.

Canton de Rugles.

Baraguey Fouquet, industriel, à la Neuve-Lyre.
Desloges (Amand), à Rugles.
Morgon fils, propriétaire au château de Bois-Normand.

Canton de Saint-André.

Blot (Narcisse), à la Forêt-du-Parc.
Fessard (Émile), cultivateur, à Croth.
Guilbert (l'abbé), doyen de Saint-André.
Hérouard (Alfred), à la Couture-Boussey.
Reiset (M^me^ la comtesse de), à Marcilly-sur-Eure.
Verville fils, à Saint-André.

Canton de Verneuil.

Avenel (Raoul), à Verneuil.
Barrey (comte de), à Verneuil.
Cadou (Léonce), propriétaire, à Tillières-sur-Avre.
Comice agricole du canton de Verneuil.
Demolins, directeur de l'école des Roches à Verneuil.
Le Vaillant de Glatigny, à Verneuil.
De Petiteville, ministre plénipotentiaire à Petiteville par Bourth.

Canton de Vernon.

La Croix de la Nougarède (comtesse de), au château de Cocherel.
Le Marchand (Edgard), conseiller d'ambassade, à Vernon.
Schickler (baron de), au château de Bizy, près Vernon.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Membres du bureau de la section.

Président. . . . . MM. PASSY (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.
Secrétaire . . . . . PITHON (Charles), cultivateur à Mainneville.
Trésorier. . . . . COULOUMA, imprimeur, aux Andelys.

Canton des Andelys.

MM.
COULOUMA, propriétaire aux Andelys.
COUTIL, correspondant du Ministère de l'Instr. publ., aux Andelys.
DECHAUMONT, cultivateur, à Boisemont.
DELAHAYE, cultivateur, à Fresne-l'Archevêque.
DUPAS fils, cultivateur, à Hennezis.
FESSART, agriculteur, à Mantelle-sur-Andelys.
FLEURY, cultivateur, à la Bucaille.
ROUSSELIN, cultivateur, à Roncherolles.

Canton d'Écos.

FAYET (le comte DE), au château d'Aveny.
HÉBERT (Narcisse), cultivateur, maire de Cantiers.
HÉBERT (Auguste) fils, cultivateur, à Cantiers.
PITHON père, cultivateur, à Tourny.
SARRAZIN, propriétaire, à Écos.
VILLARD, conseiller d'arrondissement, maire de Fours.
VITET, propriétaire, à Pressagny-l'Orgueilleux.

Canton d'Étrépagny.

CHÉRON (Louis), cultivateur, à Gamaches.
DORÉ (Henri), cultivateur, à Gamaches.
LE COULTEUX DE CANTELEU (le comte), ancien conseiller général à Étrépagny.
QUILLET (Alexandre), cultivateur, à Doudeauville.
RABAN, cultivateur, à Ostrebosc.
RABAN, propriétaire, aux Thilliers.

Digitized by Google

Canton de Fleury-sur-Andelle.

MM.

COLBOC, propriétaire, à Pont-Saint-Pierre.
DEFONTENAY, cultivateur, à Houville.
DELESQUE, cultivateur, à Marcouville.
LEBRUN, propriétaire, à Mesnil-Verclives.
MILLIARD, propriétaire, à Écouis.
PEYNAUD, conseiller général, à Charleval.

Canton de Gisors.

CAFFIN (Amédée), propriétaire, à Gisors.
GAVIGNOT, cultivateur, à Authevernes, château du Boisdenemetz.
GUESNIER (M^me^), propriétaire, à Vesly.
PASSY (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.
PITHON (Charles), cultivateur à Mainneville.

Canton de Lyons-la-Forêt.

BOULLENGER, cultivateur, à Lyons-la-Forêt.
COLOMBEL, ancien notaire, conseiller d'arrondissement, à Lyons-la-Forêt.
VALON (comte DE), conseiller général, à Rosay.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Membres du bureau de la section.

Président.	MM. FOUQUET (Camille), député.
Secrétaire	LERENARD-LAVALLÉE, juge au tribunal civil.
Trésorier.	MIGNON (Victor), greffier du tribunal de Commerce.

Canton de Bernay.

ADAM, marchand grainetier, à Bernay.
ALBINET (Augustin), à Menneval.

Digitized by Google

MM.

ALIX, horticulteur, à Bernay.
AUMOND (Arsène), route de Rouen, à Bernay.
BAILHACHE, faïencier, à Bernay.
BEAUMONT (le comte DE), au château de Fontaine-l'Abbé.
BEAUMONT (Étienne DE), au château de Fontaine-l'Abbé.
BERNAYS (Pierre), propriétaire, ancien maire de Courbépine.
BORDEAUX (René), propriétaire, à Bernay.
BOREL, propriétaire, à Bernay.
BUAT, escompteur à Bernay.
CAUCHEPIN, négociant, à Bernay.
CAUCHEPIN (Louis), à Bernay.
CHAPRON, marchand mercier, à Bernay.
CHARETTE (DE), propriétaire au Mont-du-Gord, à Menneval.
CLERC, conseiller à la Cour des comptes, au Bois-Taillefer, Bernay.
CORDIER (Adrien), pépiniériste, à Bernay.
CORDIER (Raymond), conseiller d'arrondissement, à Bernay.
CORDIER (Robert), pépiniériste, à Bernay.
COUDRIET (le colonel), à Bernay.
COUPEY, agent voyer en retraite, à Bernay.
DAUFRESNE, avocat, à Bernay.
DAUGER (le vicomte Guy), à Menneval.
DELAPILLE (Alphonse), agriculteur, à Plainville.
DURAND (Gustave), avocat, à Bernay.
ECALARD, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Léger-de-Rôtes.
ELOY, avoué, à Bernay.
FIRMERY, agent principal de la Compagnie d'assurances *La Générale*, à Bernay.
FOCET (Jules), éleveur, à Bouffey.
FRESNE (Léon), limonadier, à Bernay.
FROMENTIN, chef de culture, à Menneval.
GARDIN (Charles), propriétaire, à Bernay.
GUILLEMIN, industriel au Petit-Nassandres, à Serquigny.
HAGRON (Aimé), agriculteur, à Valailles.
HELOT, filateur, à Bernay.
LECERF, ancien pharmacien, à Bernay.
LEDOUX, à Serquigny.
LEHUEN-ROUSSELIN, agent principal de la Compagnie *Le Soleil*, à Bernay.
LEMAIRE, à Saint-Aubin-le-Vertueux.

Digitized by Google

MM.

Leprestre, pharmacien, à Bernay.
Lerenard-Lavallée, juge, à Bernay.
Lesens, propriétaire, à Bernay.
Levain, à Caorches.
Miaulle-Duval, imprimeur, à Bernay.
Mignon (Louis), avocat, à Bernay.
Mignon (Victor), greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
Montigny (le baron Jacques de), au château de Granchain.
Noinville (le comte de), commandant en retraite.
Péchaud, fondé de pouvoirs de la Compagnie *La Nationale*, à Menneval.
Philippe de la Londe, directeur de l'enregistrement en retraite, à Bernay.
Porte (Adrien), négociant, à Bernay.
Pottier, notaire, à Bernay.
Reinike, agriculteur, à Saint-Victor-de-Chrétienville.
Rivière, avoué, à Bernay.
Rosse (l'abbé), archiprêtre, curé de Sainte-Croix, à Bernay.
Roullet, avoué, à Bernay.
Rousseau, ancien président du tribunal de commerce de Bernay.
Saison, imprimeur, à Bernay.
Sauvage, notaire, à Bernay.
Semel (Georges), sculpteur, à Bernay.
Texier, avoué, à Bernay.
Tillon, fabricant de produits chimiques, à Bernay.
Vassal, tanneur, à Bernay.
Yvelin, juge au tribunal de commerce de Bernay.

Canton de Beaumesnil.

Baudicour (de), conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, au Blanc-Buisson, à Saint-Pierre-du-Mesnil.
Breuvery (de), au château de la Grande-Haye par la Barre.
Carlier, à Beaumesnil.
Maistre (le comte de), à Beaumesnil.
Massieu, notaire, à Beaumesnil.
Mauduit (le marquis de), au Bosc-André, à Thevray.

Digitized by Google

Canton de Beaumont-le-Roger.

MM.

BERTIN (Georges), agriculteur, au Plessis-Sainte-Opportune.
BERTIN, agriculteur, à Beaumontel.
BEZAT, régisseur, à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (le comte DE), à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (le comte Bruno DE), à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (le comte Georges DE), à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (le comte Louis DE), à Fontaine-la-Soret.
BOUCHON, directeur de la sucrerie de Nassandres.
CHENEVARIN, propriétaire, à Beaumontel.
DANLOUX-DUMESNIL, au château de Romilly-la-Puthenaye.
DANLOUX-DUMESNIL (Roger), au château de Romilly-la-Puthenaye.
DUBOST, agriculteur, à Barc.
HARCOURT (le comte D'), au château du Champ-de-Bataille, près le Neubourg (Eure).
HERVIEU (Émile), à Beaumontel.
HERVIEU (Gabriel), à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
HOTTOT, propriétaire à Beaumont-le-Roger.
LASCAZE, propriétaire, à Bray.
MOUTARDIER (Achille), à Barc.
PARISSOT (Albert), sénateur, au château de Fumechon, à Thibouville.
PATTEY, agriculteur, à Fontaine-la-Soret.
RAMIER, agriculteur, à Écardenville-la-Campagne.
ROUSSET (Théophile) père, au Plessis-Sainte-Opportune.
TURQUET, propriétaire, à Écardenville-la-Campagne.
VARRY, propriétaire, à Beaumont-le-Roger.
VION, négociant, à Beaumont-le-Roger.

Canton de Brionne.

AMELOT, imprimeur, à Brionne.
AULNEY-DURONCEREY, propriétaire, à Boisney.
BÉRANGER, propriétaire, à Berthouville.
CESSELIN, propriétaire, à Brionne.
CONARD, maire de la Neuville-du-Bosc.
CONARD (Raoul), à la Neuville-du-Bosc.
DUCOSTÉ (le Dr), médecin à Brionne.
DUHAMEL (Emile), à Notre-Dame-d'Epine.

Digitized by Google

MM.

Foulogne, agriculteur, à la Haye-de-Calleville.
Join-Lambert, conseiller général, au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert (Octave), au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert (André), au château de Livet-sur-Authou.
Lemoine (Henri), à Livet-sur-Authou.
Letailleur (Paul), propriétaire, à Harcourt.
Letailleur (René), à Harcourt.

Canton de Broglie.

Abaye (Léon), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
Abaye (Charles), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
Baboin (l'abbé), curé à Melicourt.
Bellais, propriétaire, à Saint-Aubin-du-Thenney.
Bange, agriculteur, à Capelle-les-Grands.
Bligny (Léon), agriculteur, au château de Bois-Hibou.
Bonnechose (de), ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
Bonnechose (Henri de), maire de Saint-Aubin-du-Thenney, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
Broglie (le duc de), au château de Broglie.
Delarouzée, régisseur, à Broglie.
Deverre (l'abbé), curé à Grandcamp.
Ducy, agriculteur, à Saint-Denis-d'Augerons.
Escalopier (vicomte de l'), à Notre-Dame-du-Hamel.
Fouquet (Camille), conseiller général, député, au Lusigneul.
Fouquet (Fernand), au Lusigneul, à Montreuil-l'Argillé.
Latham, propriétaire, à Broglie.
Lecarbonnier (Maurice), au château de Gauville, par Montreuil-l'Argillé.
Lefebvre, adjoint au maire de Grandcamp.
Magnier (l'abbé), curé-doyen à Broglie.
Mazier (le docteur), à Broglie.
Menier, au château du Parc, à Grandcamp.
Milleville (baron de), à Notre-Dame-du-Hamel.
Protoy (Eugène), propriétaire, à Ferrières-Saint-Hilaire.
Rousselin, conseiller d'arrondissement, maire de Grandcamp.
Seigneur, agriculteur, à Saint-Denis-d'Augerons.
Vandeul (de), au château des Bruyères, à Saint-Quentin-des-Iles.
Vigan (le baron Jacques de), à Saint-Pierre-de-Cernières.

Digitized by Google

Canton de Thiberville.

MM.

Augé (Parfait), propriétaire, à Folleville.
Chennevière (Désir), agriculteur au Theil-Nolent.
Dabin (l'abbé), curé à Giverville.
Furet, maire de Faverolles.
Kœnig, président du conseil d'arrondissement à Saint-Aubin-de-Scellon.
Kœnig (Paul), à Saint-Aubin-de-Scellon.
Lagarenne (le comte de), à Giverville.
Maillet (Ernest), agriculteur, à Giverville.
Manoury, propriétaire, à Folleville.
Pelcat (Alphonse), agriculteur, à Heudreville-en-Lieuvin.
Porée (le chanoine), inspecteur de la Société française d'Archéologie, curé de Bournainville.
Salaberry (le comte de), à Giverville.
Sayve (le comte de), à Saint-Germain-la-Campagne.
Vauquelin, industriel, maire de Thiberville.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Membres du bureau de la section.

Président . . . MM. Boury (Ch., comte de), conseiller général, député, à Amfreville-la-Campagne.
Secrétaire . . . Fontaine, secrétaire de la sous-préfecture.
Trésorier . . . de Carrère, ancien receveur particulier des finances.
Trésorier-adjoint . Werlé, receveur des établissements de bienfaisance.

Canton d'Amfreville-la-Campagne.

Assire (Philémon), propriétaire au Gros-Theil.
Bellest (Robert) fils, propriétaire, maire de Thuit-Signol.
Bosquier, propriétaire, à Amfreville-la-Campagne.
Boury (marquis de), à Amfreville-la-Campagne.

Digitized by Google

MM.

Boury (Charles, comte de), député, conseiller général, à Amfreville-la-Campagne.
Debus, cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
Delandemare, propriétaire, à Thuit-Anger.
Delaquaize, agriculteur, à Thuit-Signol.
Dumontier, maire de Vraiville.
Grippon, propriétaire-cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
Hermier (Armand), conseiller d'arrondissement, à Amfreville-la-Campagne.
Legrand, restaurateur, à Amfreville.
Lemaitre (Gédéon), à Vraiville.
Lesage, ancien maire, à la Haye-du-Theil.
Lesieux (Arthur), cultivateur, à Vraiville.
Mansard, propriétaire, à Saint-Cyr-la-Campagne
Mettais, cultivateur à Amfreville-la-Campagne.
Petit (Albert), cultivateur, à la Haye-du-Theil.
Prévost, cultivateur, à la Pyle.

Canton de Gaillon.

Bouvallet, fromager à Ecardenville-sur-Eure.
Boudehan, ancien maire, à Aubevoye.
Bourdon, ancien conseiller d'arrondissement, à Gaillon.
Bourdon fils, à Gaillon.
Brière (Amand), propriétaire, à la ferme du Bec, à Ailly.
Chaplain, maire de Bernières.
Couvreur (Edouard), à Villers-sur-le-Roule.
Crépel (Joseph), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
Coville, maire de Sainte-Barbe-sur-Gaillon.
Delavigne, propriétaire, à Jeufosse.
Delavigne (Rémi), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
Desbrières (M^me^ v^e^), aux Rotoirs.
Du Val d'Ailly, propriétaire, au château du Val d'Ailly, à Venables.
Gancel, propriétaire, à Gaillon.
Grimault, épicier, à Gaillon.
Hébert (v^e^), propriétaire, à Aubevoye.
Hébert, maire de Muids.
Hébert, maire de Venables.
Huart (M^me^ v^e^), à Ailly.
Jacquin, cultivateur, à la Couture (Croix-Saint-Leufroy).

Digitized by Google

MM.

Jeufosse (de), propriétaire, à Gaillon.
Jumel fils, propriétaire, à Autheuil.
Le Villain (Mme ve), à Aubevoye.
Marquais (Alphonse), propriétaire, ancien maire, à Ailly.
Mignot, propriétaire, à Aubevoye.
Mognay (Delphis), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
Monnier (Léon), conseiller général, maire de Gaillon.
Mulot, maire à Aubevoye.
Pan fils, maire de Vieux-Villez.
Pan, propriétaire, à Tosny.
Piedeleu (Désiré), cultivateur, à Venables.
Pillet-Will (Mme la comtesse), à Gaillon.
Pinard (Joseph) fils, à Venables.
Potel, propriétaire, à Saint-Julien-de-la-Liègue.
Prevost, adjoint à Gaillon.
Saillot, cultivateur, à la Croix-Saint-Leufroy.
Seguin (de), à Tosny.
Seguin (de), à Heudreville-sur-Eure.
Thézard, propriétaire-cultivateur, adjoint, à Ailly.
Thorel, maire de Venables.
Vigny, propriétaire, à Autheuil.

Canton de Louviers.

Amette, fils, carrossier, à Louviers.
Amette, ancien adjoint, à Heudebouville.
Angérard, notaire honoraire, à Louviers.
Barbe, propriétaire, à Incarville.
Bioche, docteur en médecine, à Louviers.
Bourard, propriétaire, à Louviers.
Bourgeois (l'abbé), vicaire, à Louviers.
Breham (Augustin), meunier, à Acquigny.
Breton, manufacturier, à Louviers.
Breton (Paul), manufacturier, à Louviers.
Caron, avoué, à Louviers.
Carrère Saint-Béarn (de), ancien receveur des finances, à Louviers.
Cartier (Edmond) fils, propriétaire, à Crasville.
Castillon (ve), à Louviers.
Chandellier, propriétaire, à Surville.

Digitized by Google

MM.

Coquereaumont (de), propriétaire, à Incarville.
Corneville, filateur, à Louviers.
Crouzet-Hildebrand, à Louviers.
Dagommer, propriétaire, maire, à Pinterville.
Damvy, maire, à Quatremare.
Damvy fils, à Quatremare.
Darrax (marquis de), à Pinterville.
Delamarre, conseiller municipal, à la Haye-Malherbe.
Delapille, banquier, à la Haye-Malherbe.
Dhamelincourt, maire, à Heudebouville.
Duflot, ancien notaire, à Louviers.
Dugard (François-Prosper), cultivateur, à la Haye-Malherbe.
Dumoulin (Philippe), cultivateur, à Incarville.
Elliot, propriétaire à Heudebouville.
Ferrand (Édouard-Honoré), maire de Surtauville.
Ferrand (Eugène), cultivateur, à Surtauville.
Fortier, agriculteur, à la Haye-Malherbe.
Fournier, agent général de la Compagnie *l'Urbaine*, à Louviers.
Gence, notaire à Louviers.
Godard-Ragault, bijoutier, à Louviers.
Grégoire, constructeur, à Louviers.
Guilbert, maire d'Amfreville-sur-Iton.
Havard-Marquais, président de l'Union Commerciale, à Louviers.
Hennebert (M^me^ v^e^), à Saint-Étienne-du-Vauvray.
Henriet (Henri), à Mesnil-Jourdain.
Hézon, vétérinaire, à Louviers.
Jeuffrain (Auguste) (v^e^), propriétaire, à Louviers.
Jeuffrain-Duchollet, fabricant, à Louviers.
Labelle, fabricant de chaussures, maire de Saint-Pierre-du-Vauvray.
Langlois (Léon), cultivateur, à Louviers.
Langlois (Benjamin), cultivateur, à Louviers.
Langlois, propriétaire, maire, à la Haye-le-Comte.
Langlois, maire d'Acquigny.
Lamaury, à Surville.
Lebourg, maire, à Hondouville.
Levigneron (René), agriculteur, à Surtauville.
L'Hermitte, conseiller d'arrondissement.
Loison, minotier, à Louviers.
Maillard, imprimeur, à Louviers.

Digitized by Google

MM.

MALCAPE, banquier, à Louviers.
MALLET, avoué, à Louviers.
MANOIR (Mme la comtesse DU), à Acquigny.
MIGNOT, fabricant de fromages, à Louviers.
MIQUEL, manufacturier, à Louviers.
MONTEILLE (baron DE), Amfreville-la-Campagne.
NOUFFLARD (Henri), fabricant, à Louviers.
OLIVIER (Irénée), ancien maire, à Vironvay.
PÉTEL (Raphaël), maire, à Surville.
PEUPION, vétérinaire, à Louviers.
PICARD (ve), propriétaire, à Louviers.
PLANTEROSE, maire à Incarville.
PLUMEY, banquier, à Louviers.
PORCHER-LABREUILLE (ve), propriétaire, à Louviers.
PORTOIS, marchand de grains, à Louviers.
POUSSIN, manufacturier, à Louviers.
POUSSIN (Léon), à Louviers.
PRÉTAVOINE (Charles), rue Le Peletier, 8, Paris.
REVEILHAC, propriétaire à Louviers.
RIOUT, négociant, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
ROGER, hôtel du Grand-Cerf, à Louviers.
ROSTAND (Mlle), à Pinterville.
SÉE, ancien préfet, au château de Saint-Hilaire, à Louviers.
THOREL (Raoul), entrepreneur, à Louviers.
VAILLANT, grainetier à Louviers.
YVERT (Mme ve), à Saint-Étienne-du-Vauvray.

Canton du Neubourg.

ALLIX, maire d'Ecquetot.
AUGUET, maire du Tremblay.
ANDRIVEAU, directeur de l'École d'agriculture.
AUZOUX (Charles), agriculteur, à Feuguerolles.
BENARD, quincaillier, au Neubourg.
BERRIER (Delphis), cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
BILLON, grainetier, au Neubourg.
BOURGEOIS, entrepositaire, à Villettes.
BOUCHER (Édouard), cultivateur, au Neubourg.
CHEMIN, ancien greffier, au Neubourg.
CHEVRIER (Octavien), cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.

Digitized by Google

MM.

COUDEKERQUE-LAMBRECHT (DE), propriétaire à Houtteville.
CRÉTEY, adjoint, à Marbeuf.
CREVEL, cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
DANNET (Mme ve), au Tremblay.
DELALEAU, conseiller municipal, au Neubourg.
DELAMARE, maire de Crestot.
DROUET (Gustave), cultivateur, à Ecquetot.
DUGORD, maire à Hectomare.
DUHAMEL, cultivateur, à Ecquetot.
DUMONTIER, notaire, au Neubourg.
DUVAL, propriétaire, au Neubourg.
FOUCHER (Eugène), propriétaire, à Epreville.
FOUQUET, adjoint, à Ecquetot.
GRIPON, cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
HARCOURT (comte DE), au Champ-de-Bataille.
HAYE-JOUSSELIN (DE LA), maire de Saint-Aubin-d'Ecrosville.
HUREL, cultivateur à Bérangeville-la-Campagne.
LAGUETTE, notaire au Neubourg.
LALOUELLE, maire de Daubeuf.
LALOUETTE, cultivateur, à Ecquetot.
LARCIER, maire de Crosville-la-Vieille.
LASNON, cultivateur, à Villettes.
LEGOUEZ, cultivateur, à Crosville-la-Vieille.
LE MERCIER, avocat, au Neubourg.
LEMERCIER, propriétaire, au Troncq.
LENOBLE, ancien maire, à Iville.
LETOURNEUR, ancien maire, à Criquebeuf-la-Campagne.
OLIVIER, propriétaire, au Troncq.
POLIGNAC (duc DE), propriétaire, à Canappeville.
PORTEVIN, vétérinaire, au Neubourg.
RENOULT, cultivateur, à Hectomare.
TURMEL, grainetier, au Neubourg.
VAUGEON, cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.

Canton de Pont-de-l'Arche.

BARBET, maire, à Saint-Cyr du Vaudreuil.
BÉRANGER (veuve), à Léry.
BLONDEL, maire de Vatteville.
BOURDON, propriétaire, aux Damps.

Digitized by Google

MM.

Boutry, maire de Montaure.
Cairon (comte de), maire, à Alizay.
Cauchoix, industriel, à Saint-Cyr du Vaudreuil.
Chevallier (l'abbé), vicaire, à Pont-de-l'Arche.
Desmonts, cultivateur à Vatteville.
Desportes, cultivateur à Connelles.
Doutté, cultivateur, à Montaure.
Dugard (Alphonse), ferme de Blaquetuit, à Montaure.
Emmanuel, propriétaire à Montaure.
Ferrand, notaire, à Pont-de-l'Arche.
Fouchet (Éléonor), cultivateur, à Léry.
Fréret, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
Fréret (Paul), à Pitres.
Fromont, maire, à Pont-de-l'Arche.
Genelle, instituteur, à Pitres.
Godard (Lucien), au Manoir-sur-Seine.
Hellot (Louis), à Montaure.
Hervey (Maurice), conseiller général, agriculteur, à Notre-Dame du Vaudreuil.
Heullant père, propriétaire, à Montaure.
Heullant fils, cultivateur, à Montaure.
Huet, maire, à Tostes.
Jouanne (Isidore), à Vatteville.
Jouffroy, entrepositaire, à Pont-de-l'Arche.
Lanquest, à Herqueville.
Legendre (Jules), maire de Portejoie.
Lemaitre (Yvan), à Alisay.
Louée, maire de Léry.
Maulde (comte de), Igoville.
Max-Catoire, propriétaire, au château de la Garde-Châtel, à Montaure.
Milliard, cultivateur, à Montaure.
Moreau (Victor), cultivateur, à Igoville.
Moreau, cultivateur à Alizay.
Moreau, adjoint au maire, à Pitres.
Nouvel (Léopold), cultivateur à Léry.
Nouvel, propriétaire, maire à Igoville.
Périer, maire, à Igoville.
Perrier, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
Poterie (de la), au château de Rouville, à Alizay.

Digitized by Google

MM.

Quesné (Victor) fils, propriétaire, à Montaure.
Raoul-Duval (Mme ve), propriétaire, à Notre-Dame du Vaudreuil.
Raoul-Duval (André), propriétaire, à Notre-Dame du Vaudreuil.
Senevas (baron de), propriétaire, à Montaure.
Van Grootvex, propriétaire, à Saint-Cyr du Vaudreuil.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Canton de Bourgtheroulde.

MM.

Boulet (Emmanuel), au château du Bosc-Roger.
Foucard (Georges), pépiniériste, à Bourgtheroulde.

PARIS

MM.

Bailly de Merlieux, ancien directeur du *Mémorial encyclopédique*.
Bérenger, sénateur, membre de l'Institut, 5, rue de Villersexel.
Blanchemain (Prosper), bibliothécaire au ministère de l'intérieur.
Boivin-Champeaux (Alfred), avocat, 58, rue de La Boétie.
Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine, rue de Lille, 47.
Bonnin (René), ingénieur civil.
Chantepie, membre de l'Académie de Mâcon.
Chatel (Eugène), ancien archiviste du Calvados, 5, rue Vavin.
Colombel (Mme ve), rue de Prony, 77.
Delineau, docteur en médecine, 104, boulevard de Courcelles.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs.
Desrues, professeur au collège Stanislas, rue des Volontaires, 24.
Dieulafoy (le docteur), professeur de la Faculté de Médecine, 38, avenue Montaigne.
Flammarion (Camille), astronome, 40, avenue de l'Observatoire.
Fortier (Charles), 6, rue Roquepine.

Digitized by Google

MM.

GRANGEZ (Ernest).
LALLEMAND (Léon), correspondant de l'Institut, 27, rue Bonaparte.
LAURENT, avocat à la cour d'appel, rue de Mézières, 10.
LESUEUR DE GOMESNIL, avocat.
L'HOPITAL (Henri), rue de Logelbach, 4.
MULOT, homme de lettres.
OMONT, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), rue Raynouard, 30.
PARVILLE (Henri DE), ingénieur et homme de lettres, villa des Pins, Parc des Princes, à Boulogne-sur-Seine.
PASSY (Frédéric), membre de l'Institut, 8, rue Labordère, à Neuilly-sur-Seine.
PELTIER, inspecteur des finances.
PÉROUSE (DE LA), général en retraite, 6, rue Bigot.
PICQUENOT, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite.
PRÉTAVOINE (Charles), rue Lepeletier, 10.
RAYNAL, membre de la Société de géographie.
SALVANDY (comte DE), rue Cassette, 18.
VINCENS (Emile), ancien conseiller d'Etat.
VILMORIN (Maurice DE), quai d'Orsay, 13.
VOLLÈS, ingénieur en chef.
YVES (Albert), 5, rue Victor-Massé.

DÉPARTEMENTS

MM.

ALLARD, avocat, ancien magistrat, à Rouen.
D'ALVIMARE (le marquis), à Dreux.
AUBERT, maire de Saint-Désir, près Lisieux.
D'ANDIGNÉ (le comte), au château du Grips, par Durtal (Maine-et-Loire).
BAR (Gaston DE), quai de Seine, 6, à Chatou.
BEAUREPAIRE (DE), archiviste départemental, à Rouen.
BENET (Armand), ancien archiviste du Calvados.
BERTOT, pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture, à Bayeux.
BONNECHOSE (Gaston DE), lieutenant au 30e d'artillerie, à Orléans.

Digitized by Google

MM.

BORDEAUX (Gaston), avocat, chef du cabinet du préfet de la Seine-Inférieure.
BORET (Alfred), président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs).
BRÉAUTÉ, directeur de la pépinière du gouvernement, à Médéah (Algérie).
BRIAND (Georges), horticulteur, à Poitiers.
CASSEL, agent voyer en chef, à Saint-Lô.
CHEVEREAUX, avocat, à Rouen.
CLINCHAMP (Gustave DE), propriétaire, à Avranches.
COLETTE, professeur d'arboriculture, à Rouen.
COUVET, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Rouen.
DARDÉ, avoué, à Carcassonne.
DEBOURGE, docteur en médecine, à Rollot (Somme).
DEPRUINES, secrétaire de la Société d'agriculture, à Aurillac.
DRAMARD, conseiller honoraire à Boulogne-sur-Mer.
DUCHESNE-FOURNET (Paul), manufacturier, à Lisieux.
FLEURIOT, membre du conseil général, à Lisieux.
FRÉMY, ancien magistrat, à Senlis.
GIRARD, conseiller à la cour d'Amiens.
GRAVERON (DE), au château de Maisoncelles-les-Jourdan, par Vire (Calvados).
GUÉNÉE (Achille), avocat, à Châteaudun.
GUILLORY, président de la Société industrielle, à Angers.
HAIME, docteur en médecine, à Tours.
HOMBRE-FIRMAS (baron D'), propriétaire, à Alais.
HOUZEAU (Auguste), docteur ès sciences, professeur de chimie, à Rouen.
IZARN (Louis), au château de Saint-Martin, près Yerville (Seine-Inférieure).
LAMOTTE (le docteur DE), médecin, à Pont-l'Evêque.
LEGRAND, propriétaire, à Orbec.
LERMIER, ancien directeur de l'asile d'aliénés, à Blois.
LETELLIER, ancien inspecteur de l'Université, à Caen.
MÉRY-SAMSON, manufacturier, à Lisieux.
MESLIER, propriétaire, au Havre.
MIGNON, ancien substitut du procureur de la République, à Lisieux.
NOURY, professeur, rue Lafosse, 37, à Rouen.
ORÉ (le docteur), professeur de médecine, à Bordeaux.

Digitized by Google

MM.

OURSEL, propriétaire, à Elbeuf.
OZANNE (Raoul), notaire, à Rouen.
PEBOULLEAU (le docteur), médecin des hôpitaux, à Constantine.
PELLETIER, propriétaire, à Orbec.
PÉRIAUX (Nicétas), propriétaire, à Cherbourg.
PEULEVEY, architecte, à Chartres.
PICARD, propriétaire, ancien banquier, à Orbec.
PORCHER (Ed.), avocat, au Mans.
PREVOST (Gustave), ancien magistrat, à Rouen.
ROPIQUET, professeur, à Elbeuf.
SALLION, docteur en médecine, à Nantes.
SAMSON (Jean), manufacturier, à Lisieux.
VERMONT, avocat, président de la Société de secours mutuel l'*Émulation chrétienne*, à Rouen.
VIALA, percepteur, à Duclair.
VIGAN (DE), inspecteur des forêts en retraite, à Serqueux (près Orbec).
VOITELLIER, industriel, à Mantes.

ÉTRANGER

MM.

BARRUEL-BEAUVERT (DE), correspondant du Muséum, à Costa-Rica (Amérique centrale).
BRAEKELER (Félix), peintre d'histoire, à Anvers.
DRAPIEZ, secrétaire de la Société royale de Flore, à Bruxelles.
GOSSELIN (Auguste), docteur ès lettres, prêtre habitué à Saint-Charles de Bellechasse (Canada).
HART, graveur, à Bruxelles.
KUYPER (DE), sculpteur, à Anvers.
LAUTOUR, directeur et médecin du lazaret, à Beyrouth (Syrie).
THIELENS (Armand), membre de sociétés scientifiques, à Tirlemont (Belgique).
VAN STEENKISTE (Charles), docteur en médecine, à Bruges.
WESTREENEN (le baron DE), à la Haye.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES[1]

Paris.

Association de l'industrie et de l'agriculture françaises, 15, rue de la Chaussée d'Antin (9e arrondissement).
Association française pour l'avancement des sciences, 28, rue Serpente.
Ligue populaire pour le repos du dimanche en France, 51, rue de la Ville-l'Évêque.
Club français du chien de berger, 40, rue des Mathurins.
Ligue française du coin de terre et du foyer, 28, rue Lhomond.
Société nationale d'agriculture de France, 18, rue Bellechasse; — M. Louis Passy, secrétaire perpétuel.
Société nationale d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184; — M. Maunoir, secrétaire général de la commission centrale.
Société d'histoire contemporaine.
Société de l'Histoire de France; — M. Martin, agent, aux Archives nationales.
Société d'Ethnographie, 26, rue Mazarine.
Société nationale des Antiquaires de France.
Société zoologique d'acclimatation, 19, rue de Lille.
Société des agriculteurs de France, rue d'Athènes, 8; — M. Henri Johannet, administrateur.
Société protectrice des animaux, 84, rue de Grenelle.
Société de secours des Amis des sciences, boulevard Saint-Germain, 19.

[1] La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement leurs publications.

Digitized by Google

Société centrale d'apiculture et de zoologie agricole, 28, rue Serpente.
Musée Guimet (le), 30, avenue du Trocadéro.
Touring-Club de France, 65, avenue de la Grande-Armée.
La Pomme. Société littéraire et artistique, 54, avenue de Breteuil, Paris.

Départements.

Ain.....	Société d'émulation et d'agriculture (lettres, sciences et arts).....	à Bourg.
Aisne.....	Société académique.....	à Laon.
Allier.....	Société d'horticulture	à Moulins,
Alpes (Basses-)..	Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.....	à Digne.
Alpes (Hautes-) .	Société d'études.....	à Gap.
—	Société d'agriculture des Hautes-Alpes.....	Ibid.
Alpes-Maritimes.	Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation, de Nice et des Alpes-Maritimes.....	à Nice.
—	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes....	Ibid.
Aube	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Troyes.
Aude	Société centrale d'agriculture.	à Carcassonne.
Bouches-du-Rhône.	Académie de Marseille.....	à Marseille.
—	Société de statistique de Marseille.....	Ibid.
—	Université d'Aix.....	à Aix.
Calvados	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Caen.
—	Association normande.....	Ibid.
—	Société des amis de l'Université de Normandie.....	Ibid.
—	Société d'agriculture et du commerce.....	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.

Digitized by Google

CALVADOS	Société des antiquaires de Normandie	à Caen.
—	Société française d'archéologie.	Ibid.
—	Société linnéenne de Normandie	Ibid.
—	Société des sciences, arts et belles-lettres	à Bayeux.
—	Société d'horticulture du centre de la Normandie	à Lisieux.
—	Société historique de Lisieux.	Ibid.
CHARENTE	Société archéologique et historique de la Charente	à Angoulême.
CORRÈZE	Société scientifique, historique et archéologique	à Brives.
CÔTE-D'OR	Académie des sciences, arts et belles-lettres	à Dijon.
—	Société d'histoire et d'archéologie	à Beaune.
CÔTES-DU-NORD	Société d'émulation des Côtes-du-Nord	à Saint-Brieuc.
DEUX-SÈVRES	Société d'agriculture	à Niort.
EURE	Société des Amis des Arts du département de l'Eure	à Évreux.
—	Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux	Ibid.
—	Société d'horticulture et de botanique	à Vernon.
—	Comice agricole du canton de Verneuil	à Verneuil.
—	Société normande d'études préhistoriques	à Louviers.
EURE-ET-LOIR	Comice agricole	à Chartres.
—	Société archéologique	Ibid.
FINISTÈRE	Société académique de Brest	à Brest.
GARD	Académie	à Nîmes.
—	Société d'étude des sciences naturelles	Ibid.
GARONNE (HAUTE-).	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres	à Toulouse.
—	Société archéologique du Midi de la France	Ibid.
GIRONDE	Académie des sciences, belles-lettres et arts	à Bordeaux.

Digitized by Google

GIRONDE	Société d'agriculture	à Bordeaux.
—	Société d'horticulture de la Gironde	Ibid.
HÉRAULT	Société archéologique	à Béziers.
—	Société d'études des sciences naturelles de Béziers	Ibid.
—	Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault	à Montpellier.
—	Académie des sciences et lettres	à Montpellier.
ILLE-ET-VILAINE	Syndicat pomologique de France	à Rennes.
—	Société des hospitaliers-sauveteurs Bretons	Ibid.
—	Société centrale d'horticulture.	Ibid.
INDRE	Société d'agriculture	à Châteauroux.
INDRE-ET-LOIRE	Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres.	à Tours.
—	Société archéologique de Touraine	Ibid.
ISÈRE	Société de statistique de l'Isère.	à Grenoble.
—	Académie delphinale	Ibid.
LOIRE-INFÉRIEURE	Société académique	à Nantes.
—	Société nantaise d'horticulture.	Ibid.
—	Société des horticulteurs de Nantes	Ibid.
—	Société d'agriculture de la Loire-Inférieure	Ibid.
LOIRET	Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts	à Orléans.
—	Société horticole du Loiret	Ibid.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement de Pithiviers	à Pithiviers.
LOIR-ET-CHER	Société des sciences et des lettres	à Blois.
LOZÈRE	Société d'Agriculture, industrie, sciences et arts	à Mende.
MANCHE	Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique.	à Valognes.
MARNE	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts	à Châlons.
—	Académie nationale	à Reims.
—	Société des sciences et arts	à Vitry-le-François.

Digitized by Google

MAYENNE.....	Comice agricole de Laval.....	à Laval.
MEURTHE-ET-MOSELLE.	Académie de Stanislas.....	à Nancy.
—	Société des sciences de Nancy..	Ibid.
MEUSE.....	Société d'apiculture de la Meuse.....	à Bar-le-Duc.
NIÈVRE	Société départementale d'agriculture de la Nièvre.....	à Nevers.
—	Syndicat des éleveurs de la race charmoise.....	Ibid.
NORD.....	Académie et Université de Lille.	à Lille.
—	Comice agricole.....	Ibid.
—	Société d'émulation.....	à Cambrai.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Douai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Valenciennes.
—	Société d'émulation.....	à Roubaix.
OISE.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.....	à Beauvais.
—	Société d'études historiques et scientifiques.....	Ibid.
—	Société d'agriculture.....	à Clermont.
—	Société d'agriculture	à Compiègne.
—	Comité archéologique.....	à Senlis.
ORNE.....	Société d'horticulture.....	à Alençon.
PAS-DE-CALAIS ...	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.....	à Boulogne-sr-Mer.
PYRÉNÉES-ORIENT.	Société agricole, scientifique et littéraire	à Perpignan.
RHÔNE	Société d'agriculture, sciences et industrie.....	à Lyon.
SAÔNE-ET-LOIRE ..	Société d'histoire naturelle de Mâcon.....	à Mâcon.
—	Académie de Mâcon.....	Ibid.
—	Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône...	à Chalon-sr-S.
—	Société des sciences naturelles de la Saône-et-Loire.....	Ibid.
—	Société éduenne	à Autun.

Digitized by Google

SARTHE	Société d'agriculture, sciences et arts	au Mans.
—	Société d'horticulture	Ibid.
SEINE-ET-MARNE	Société d'agriculture	à Melun.
SEINE-ET-OISE	Société d'agriculture	à Versailles.
—	Association agricole et horticole	à Mantes.
SEINE-INFÉRIEURE	Société centrale d'agriculture.	à Rouen.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts	Ibid.
—	Société libre d'émulation	Ibid.
—	Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure	Ibid.
—	Société normande de géographie	Ibid.
—	Société des amis des sciences naturelles	Ibid.
—	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure	Ibid.
—	Société vétérinaire de la Seine-Inférieure et de l'Eure	Ibid.
—	Société d'études diverses	au Havre.
—	Société géologique de Normandie	Ibid.
—	Société d'horticulture et de botanique de l'arrondissement du Havre	Ibid.
—	Société industrielle	à Elbeuf.
—	Société d'études des sciences naturelles	Ibid.
SOMME	Académie des sciences, des lettres et des arts	à Amiens.
—	Société des antiquaires de Picardie	Ibid.
—	Société d'horticulture de Picardie	Ibid.
—	Comice agricole	à Abbeville.
—	Société d'émulation	Ibid.
TARN-ET-GARONNE	Société archéologique de Tarn-et-Garonne	à Montauban.
VAR	Société d'agriculture et de commerce	à Draguignan.
VENDÉE	Société d'émulation	à la Roc.-s-Yon.

Digitized by Google

Vienne.....	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.....	à Poitiers.
—	Société des antiquaires de l'Ouest	Ibid.
Vienne (Haute-)..	Société d'horticulture et d'arboriculture	à Limoges.
—	Société des Amis des sciences et arts.....	à Rochechouart
Vosges.....	Société d'émulation	à Épinal.

Alsace-Lorraine.

Société d'histoire naturelle de Colmar.
Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

Allemagne.

Société des sciences naturelles et de médecine de Giessen.
Académie Impériale Léopoldine Caroline de Haale Halle à Saale.

Angleterre.

Litterary and philosophical Society of Manchester.

Autriche.

Société impériale géologique, à Vienne.

Belgique.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Abbaye de Maredsous.

Norvège.

Université royale, Christiania.

Suède.

The geological institution of the University-Upsala.

Suisse.

Société neuchateloise de géographie à Neuchatel.

États-Unis d'Amérique.

Smithsonian Institution, à Washington.
Missouri botanical Garden.

Digitized by Google

Société américaine d'histoire naturelle, Central Parc de New-York.

Lloyd Library of botany, pharmacy and materia medica, Cincinnati, Ohio.

Mexique.

Observatoire météorologique central de Mexico.

Institut géologique du Mexique à Mexico.

Uruguay.

Musée national de Montevideo.

Digitized by Google

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

CONCOURS ARCHÉOLOGIQUE

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* décernera, en 1909, un prix de **600 francs** au meilleur mémoire sur un sujet d'archéologie intéressant la Normandie.

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Les mémoires devront être adressés, franco de port, au Secrétaire perpétuel de la Société à Évreux, **avant**

Digitized by Google

le 1er avril 1909. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication des noms de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

Évreux, le 15 septembre 1907.

Le Secrétaire perpétuel,

LÉON PETIT.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06351 7950

Digitized by Google